

# EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : promesses & résultats 2014

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : promesses & résultats, réalisé par la CEA et l'OCDE, apporte des réponses claires et précises aux quatre questions suivantes :

- **Quels sont les principaux engagements souscrits par les pays africains et par leurs partenaires au développement ?**
- **Ces engagements ont-ils été respectés ?**
- **Quels sont les résultats obtenus à ce jour ?**
- **Quelles sont à présent les priorités pour l'avenir ?**

Commission économique pour l'Afrique des Nations unies  
[www.uneca.org/fr](http://www.uneca.org/fr)

Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
[www.ocde.org](http://www.ocde.org)

Pour plus d'informations au sujet de cette publication, veuillez contacter :  
[DDefega@uneca.org](mailto:DDefega@uneca.org) ou [lynn.kirk@oecd.org](mailto:lynn.kirk@oecd.org)

Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique 2014

CEA-OCDE

Rapport conjoint de :  
La Commission économique pour l'Afrique et de  
l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques



# EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : promesses et résultats

Le rapport 2014 sur L'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique :  
promesses & résultats a été préparé conjointement par la Commission économique pour  
l'Afrique (CEA) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

# 2014



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



# Preface

L'Afrique a changé. Le continent commence à recueillir les fruits d'une amélioration continue de la gestion macroéconomique et d'une intégration accrue dans l'économie mondiale. À l'inverse d'une croissance hésitante et inégale dans de nombreuses économies développées, quatre des dix économies qui ont connu la croissance la plus rapide au monde en 2013 se trouvent en Afrique. Les recettes intérieures et l'investissement continuent d'augmenter. Ceux qui sortent de la pauvreté sont plus nombreux et davantage d'enfants sont scolarisés. Des institutions plus fortes et des démocraties dans de nombreuses régions du continent sont source d'optimisme, suscitent de fortes attentes et créent un potentiel considérable. Toutefois, des problèmes majeurs subsistent. L'Afrique a certes accompli d'importants progrès sur la voie de la réalisation des OMD, mais de manière inégale et trop lente. La pauvreté demeure un défi de taille, le chômage massif, en particulier parmi les jeunes, contribue à creuser les inégalités, et le changement climatique représente une menace grandissante pour le développement à long terme.

Pour conserver les avancées réalisées à ce jour et relever ces défis à long terme, il est important pour les gouvernements africains comme pour leurs partenaires internationaux que les engagements en faveur du développement soient tenus et que les résultats soient évalués. Tel est l'objet du septième Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique préparé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Ce rapport, comme les précédents, couvre quatre grands domaines : croissance économique durable, investissement dans le capital humain, bonne gouvernance et financement du développement. Autour de chacun de ces domaines, 19 thèmes sont abordés. Le point est fait non seulement sur le respect des engagements pris et les résultats obtenus, mais aussi sur les priorités pour l'avenir.

Ce rapport est l'aboutissement d'un exercice sans équivalent de reddition mutuelle de comptes réalisé dans le cadre d'une collaboration et répondant à un mandat confié par les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD. Il se veut un outil concret à l'intention des dirigeants politiques et des décideurs. Il porte sur l'Afrique dans son ensemble, tout en tenant compte de l'extraordinaire diversité qui caractérise le continent.

Ces dix dernières années, les gouvernements africains ont réalisé des progrès considérables sur le front de l'amélioration de la gouvernance politique et économique et de la mobilisation des

ressources intérieures. Les recettes intérieures constituent, dans une très large mesure, la principale source de financement des efforts de développement en Afrique. Une intégration régionale plus étroite accompagne ce processus. L'accès à l'enseignement primaire et aux services de santé s'est amélioré, mais l'Afrique est toujours confrontée à des inégalités criantes entre hommes et femmes et à de fortes disparités entre les régions. Elle reste le continent où les taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans sont les plus élevés. Beaucoup reste à faire pour assurer la qualité et la pérennité de la croissance, stimuler l'emploi, remédier aux contraintes en matière d'infrastructure, dynamiser le potentiel des femmes et des jeunes et accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD les plus difficiles à atteindre, notamment l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ou encore la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

Si le développement de l'Afrique est entre les mains des gouvernements, des parties prenantes et des citoyens africains, il est également lié aux évolutions de l'économie mondiale et à la concrétisation du soutien international. Les partenaires au développement ont beaucoup contribué aux avancées, notamment en déployant une APD substantielle, même si les engagements antérieurs n'ont pas été entièrement honorés. Il est encourageant de constater qu'en dépit des tensions budgétaires, l'aide aux pays en développement (PED) a rebondi en 2013 pour atteindre un niveau sans précédent. Il est en revanche préoccupant que, dans ce contexte de hausse globale, l'APD affectée à l'Afrique ait diminué. À l'heure où le monde se tourne de plus en plus vers les objectifs de développement durable pour l'après-2015, il faut impérativement réorienter l'aide vers les pays les plus démunis. L'APD restera un pilier essentiel de la réalisation des objectifs pour l'après-2015.

La réussite de la réunion du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement organisée à Mexico en avril 2014, le débat passionné sur la définition des objectifs de développement durable pour l'après-2015 et l'intensification des efforts faits dans le cadre du G8, du G20 et par l'Afrique elle-même pour lutter contre les flux financiers illicites et l'érosion des bases d'imposition due au transfert des bénéfices constituent également des avancées importantes. La CEA a renforcé cette approche en mettant davantage l'accent sur la croissance inclusive et la transformation économique du continent. À l'OCDE, cette approche a été renforcée par l'adoption d'une Stratégie de l'OCDE pour le développement axée sur le partage des connaissances, des politiques propres à stimuler la croissance et la cohérence des politiques.

En juin 2014, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) a approuvé la création de la Plateforme mondiale pour le partenariat avec l'Afrique, destinée à remplacer le Forum pour le partenariat avec l'Afrique. Cette nouvelle plateforme tiendra compte des évolutions du panorama politique et économique mondial, et notamment du rôle moteur joué par le G20 et les économies émergentes, en centralisant l'ensemble des activités de coordination des partenariats internationaux de l'Afrique, dont le nombre va croissant.

Dans ces conditions, nous avons recensé les priorités suivantes pour le continent africain et ses partenaires au développement.

#### **Afrique :**

- Approfondir la transformation structurelle de l'Afrique via l'industrialisation pour réaliser les objectifs de développement à long terme de la région ;
- Entretenir l'élan insufflé aux réformes politiques et économiques ainsi que l'effort collectif déployé pour apporter plus de paix et de sécurité au continent ;
- Approfondir le processus d'intégration régionale, notamment dans les domaines clés que sont le commerce et les infrastructures ;
- Renforcer la mobilisation des ressources intérieures, notamment en stoppant les flux financiers illicites, s'appuyer davantage sur ces ressources et mettre à profit les opportunités qui s'offrent d'attirer davantage d'investissement, tant national qu'étranger ;
- Consacrer ces ressources à l'appui des OMD, des objectifs de développement durable pour l'après-2015 qui leur succéderont, et de la vision et des priorités que l'Afrique s'est elle-même fixées dans l'Agenda 2063 de l'UA.

#### **Partenaires au développement :**

- Approfondir la coopération dans des domaines relevant de la transformation structurelle des économies africaines et de la gouvernance économique, comme la prévention de l'érosion des bases d'imposition et la lutte contre les flux financiers illicites afin d'appuyer les efforts engagés par l'Afrique pour accroître ses recettes intérieures ;
- Continuer à résister aux pressions protectionnistes et redoubler d'efforts pour faire la meilleure utilisation possible des accords commerciaux régionaux et multilatéraux au service du développement ;
- Résister aux pressions visant à restreindre les niveaux d'aide et inverser la tendance à la baisse de l'aide affectée aux pays d'Afrique ;
- Faciliter une participation accrue de l'Afrique à tout nouvel accord éventuel portant sur la gouvernance mondiale.

#### **Communauté internationale :**

- Se saisir des possibilités offertes par le nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement de façon à contribuer à l'accélération des progrès sur la voie de la réalisation des OMD ;
- Œuvrer ensemble à l'élaboration d'un programme pour le développement post-2015 propre à promouvoir la prospérité mondiale, réduire la pauvreté et favoriser la justice sociale et la protection de l'environnement.

# EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : promesses & résultats

Rapport conjoint de la Commission  
économique pour l'Afrique et  
de l'Organisation de Coopération  
et de Développement Économiques

## Table des matières

Résumé	6
<b>PARTIE I : RÉSUMÉS THÉMATIQUES</b>	
<b>■ I : CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE</b>	
○ 1. Industrie	10
○ 2. Commerce et diversification des échanges	12
○ 3. Agriculture	14
○ 4. Infrastructures	16
○ 5. Le secteur privé	18
○ 6. Durabilité environnementale	20
○ 7. Changement climatique	22
<b>■ II : INVESTIR DANS L'HUMAIN</b>	
○ 8. Éducation	24
○ 9. Santé	26
○ 10. Sécurité alimentaire	28
○ 11. Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	30
<b>■ III : BONNE GOUVERNANCE</b>	
○ 12. Gouvernance politique	32
○ 13. Gouvernance économique	34
○ 14. Paix et sécurité	36



#### ■ IV : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

- 15. Ressources publiques intérieures pour le développement 38
- 16. Investissement direct étranger et autres apports financiers privés 40
- 17. Aide au développement 42
- 18. Dette extérieure 44
- 19. Financement climatique 46

#### PARTIE II : APPENDICES

##### ■ TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Croissance du PIB réel 50
- Contribution à la croissance par sous-région 50
- PIB nominal par sous-région 49
- Part des cinq sous-régions dans le PIB total 49
- OMD : les progrès à l'échéance 2014 51
- Financement du développement : tableau d'ensemble 52
- Flux de capitaux privés 52
- Aide au développement: tableau d'ensemble 52
- APD en faveur de l'Afrique par secteur 54
- Part de l'Afrique dans l'APD mondiale 55
- Flux financiers externes 55
- Répartition de la pauvreté par région 56
- Croissance démographique par classe d'âge 56

##### ■ ENCADRES

- Encadré 1. La Position africaine commune sur le programme de développement post-2015 57
- Encadré 2. Transformation structurelle par l'industrie 58
- Encadré 3. Relever les défis de l'emploi et du sous-emploi des jeunes en Afrique 59
- Encadré 4. Les perspectives du G20 sur le développement 60
- Encadré 5. Flux financiers illicites 61

##### ■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 62

##### ■ SIGLES ET ACRONYMES 68

##### ■ REMERCIEMENTS 71



# Résumé

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement est un exercice de reddition mutuelle de comptes qui est réalisé conjointement par la CEA et l'OCDE suite à une demande formulée en 2003 par les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD. Cet examen a pour objet de dresser le bilan de ce qui a été accompli par l'Afrique et ses partenaires afin d'honorer les engagements souscrits concernant le développement du continent, d'évaluer les résultats obtenus et de définir les principales priorités pour l'avenir. Il complète les auto-évaluations établies par chaque partie au partenariat et s'inscrit dans le droit fil de l'évolution conceptuelle qui porte désormais l'attention sur l'efficacité du développement et non plus sur la seule efficacité de l'aide, et de l'accent placé à Busan sur la responsabilité mutuelle. Les ministres des Finances de l'UA/CEA et les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD ont réaffirmé l'intérêt de l'exercice.

L'édition 2014 du rapport suit la même structure que les rapports précédents et s'articule autour de quatre grandes thématiques : croissance économique durable, investir dans l'humain, bonne gouvernance et financement du développement. Ses principales conclusions sont les suivantes :

## Croissance économique durable

**(i) La croissance de l'Afrique reste globalement soutenue :** après une année 2011 marquée par l'instabilité en Afrique du Nord, l'Afrique a connu une forte reprise en 2012, avec des taux de croissance atteignant 5,7%. Cette croissance est retombée à 4% en 2013 en raison d'un nouveau repli de la croissance en Afrique du Nord et, dans une moindre mesure, en Afrique centrale. Dans les autres régions, la croissance est restée soutenue et cette tendance devrait se poursuivre : les prévisions de croissance pour le continent sont de 4,2% en 2014 et de 5,1% en 2015. Les échanges ont connu une forte croissance depuis la crise mais les exportations de marchandises ont légèrement reculé en 2013 pour retomber à 603 milliards de dollars en raison de la baisse des prix des matières premières. Les marchés d'exportation continuent de se diversifier : en 2013, près de la moitié des exportations de marchandises africaines partaient vers les pays en développement.

**(ii) Toutefois, des défis de taille subsistent :** les perspectives de croissance continuent d'être étroitement tributaires de la conjoncture économique et financière mondiale. La transformation structurelle vers des marchés à plus forte valeur ajoutée a été limitée et l'industrie a globalement peu contribué à la croissance, ce qui entrave le développement du secteur privé africain, qui reste loin derrière ceux des autres régions malgré l'amélioration constante du climat des affaires. L'insuffisance des infrastructures constitue un frein à l'investissement, aux échanges régionaux et à l'amélioration de la protection sociale, et davantage d'efforts doivent être déployés pour reproduire les succès obtenus dans d'autres secteurs. Le changement climatique, lui aussi, pèse lourdement sur les perspectives de croissance durable à long terme.

**(iii) Ce qui permet d'identifier les priorités essentielles pour l'Afrique comme pour ses partenaires internationaux, notamment :** lutter contre les éléments susceptibles d'exacerber la volatilité des marchés économiques mondiaux ; intensifier l'effort de transformation structurelle et agricole ; obtenir des avancées dans les négociations mondiales sur le commerce et le changement climatique ; accélérer l'intégration régionale et supprimer les obstacles au commerce intrarégional ; continuer d'améliorer l'environnement pour les investisseurs locaux et étrangers ; intensifier les actions destinées à remédier aux contraintes qui pèsent en matière d'infrastructures tant au niveau national que régional ; et mettre en œuvre la stratégie pour une croissance économique durable définie à la conférence Rio+20.

## Investir dans l'humain

**(iv) L'accélération de la croissance enregistrée depuis 2000 a permis de progresser vers la réalisation des OMD :** le rapport 2013 sur les OMD confirme que l'évolution générale est positive, même s'il existe des disparités entre les régions. L'Afrique a réalisé plus de 60% des progrès nécessaires pour atteindre, d'ici à 2015, des objectifs tels que l'égalité hommes-femmes, la scolarisation de tous les enfants dans le primaire, la lutte contre la pandémie du VIH/sida et l'accès à l'eau potable.

**(v) À ce rythme, la plupart des OMD ne pourront cependant pas être atteints à l'horizon 2015 :** notamment pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, de la mortalité maternelle et infantile et de l'accès aux services d'assainissement. Parce qu'ils étaient moins élevés à l'origine, bon nombre d'indicateurs africains restent inférieurs à ceux des autres régions, et le continent n'atteindra qu'un nombre limité d'OMD. L'Afrique (hors Afrique du Nord) devrait être la seule région à ne pas atteindre l'OMD 1, qui vise à réduire de moitié l'extrême pauvreté. Les résultats globaux des OMD masquent d'importantes disparités entre les sexes, les catégories de revenu et les lieux d'habitation pour ce qui est de l'accès à des services d'éducation et de santé de qualité. La sécurité alimentaire reste préoccupante en raison de l'insuffisance des investissements dans le secteur agricole et de l'instabilité climatique de la région.

**(vi) Ce qui met là encore en évidence les priorités essentielles :** accroître les dépenses publiques affectées au secteur social, notamment à la protection sociale des plus vulnérables, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des services ; s'attaquer à l'inégalité des chances liée au sexe, aux revenus ou au lieu d'habitation et traiter les causes structurelles de l'insécurité alimentaire ; traiter les questions de gouvernance, notamment dans les États sortant d'un conflit où les progrès restent lents.

## Bonne gouvernance

**(vii) L'évolution de la gouvernance, dans l'ensemble positive, s'est notamment caractérisée par :** une amélioration générale de la qualité des élections, marquée par trois transferts pacifiques du pouvoir présidentiel entre

2013 et début 2014, et l'annulation de changements de gouvernement contraires à la constitution. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, désormais en vigueur, représente un engagement majeur pour l'amélioration et le suivi de la gouvernance en Afrique. L'UA et les organisations régionales ont joué un rôle de tout premier plan en condamnant les actions anticonstitutionnelles et en œuvrant au rétablissement de gouvernements démocratiques, avec le soutien de la communauté internationale.

**(viii) Des problèmes existent néanmoins :** le nombre des pays en conflit a augmenté d'année en année depuis 2010-2011, pour atteindre le nombre de neuf en 2013-14, y compris un important conflit armé dans l'une des régions et des différends frontaliers dans une autre. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer des élections libres et justes partout en Afrique et pour améliorer d'autres indicateurs de la gouvernance politique tels que ceux mesurant l'équilibre des pouvoirs, les mécanismes de reddition de comptes, l'état de droit et les libertés civiles ;

**(ix) À l'échelle mondiale,** À l'échelle mondiale, le G8 et le G20 ont confirmé l'intérêt qu'ils portent aux questions de développement, parallèlement à la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et aux travaux du Groupe d'experts de haut niveau de l'ONU sur le programme de développement post-2015. Les décisions prises dans ces enceintes, bien que n'étant pas spécifiques à l'Afrique, sont essentielles à son développement.

**(x) Cela fait également ressortir les priorités essentielles :** l'UA et les organisations régionales devraient prendre des mesures fortes pour restaurer et maintenir la paix et la stabilité dans les régions touchées par des conflits, et s'attaquer au problème du terrorisme ; elles devraient, parallèlement, continuer d'œuvrer en faveur d'élections libres et justes, de plus amples progrès dans la gouvernance politique et d'une tolérance zéro à l'égard des prises de pouvoir anticonstitutionnelles. La communauté internationale dans son ensemble doit soutenir les efforts déployés par l'Afrique dans tous ces domaines et, en parallèle, œuvrer à l'amélioration de la gouvernance économique internationale, notamment via les processus du G8 et du G20.

## Financement du développement

**(xi) Après une période de forte reprise, les recettes intérieures ont connu une légère baisse en 2013 mais demeurent élevées :** elles sont de loin la principale source de financement du développement. Après avoir quadruplé entre 2002 et 2008, elles ont connu une forte baisse en 2009, puis ont rapidement rebondi pour atteindre le montant historique de 582 milliards de dollars en 2012. En 2013, la baisse des prix des matières premières, qui a touché en premier lieu les exportateurs de pétrole, a quelque peu freiné cette progression spectaculaire, et les recettes intérieures sont retombées à 555 milliards ce qui reste à ce jour le deuxième niveau le plus haut jamais atteint. Le nombre des pays dont les recettes intérieures représentent moins de 15% du PIB s'est considérablement réduit : ils

ne sont actuellement plus que neuf. Les questions de l'affectation des dépenses et de leur efficacité restent cependant d'actualité.

**(xii) Les entrées nettes totales de capitaux privés en Afrique ont atteint leur plus haut niveau depuis 2008, grâce à un regain de croissance en Afrique du Nord :** les entrées de capitaux privés ont quintuplé au cours des dix dernières années pour atteindre 82,2 milliards de dollars en 2013, et l'importance de l'investissement direct étranger en Afrique du Nord, en particulier en 2012 et 2013, témoigne d'un regain de confiance des investisseurs à l'égard de la région. Les envois de fonds des travailleurs étrangers ont étonnamment résisté en 2009 et ont continué de croître de 5% par an en moyenne pour atteindre 60,4 milliards de dollars en 2013, un montant en baisse de 0,8% par rapport à l'année précédente mais quatre fois supérieur aux niveaux de la décennie précédente. C'est en Afrique du Nord que les rapatriements de fonds ont connu la croissance la plus importante, tout comme les sorties légales de capitaux. Toutefois, l'Afrique a également connu d'importantes sorties illicites de capitaux, dont le montant annuel pour la période 2007-2011 est estimé entre 60 et 67 milliards de dollars.

**(xiii) L'APD vers l'Afrique a diminué en 2012, puis à nouveau en 2013, et les engagements pris en 2005 n'ont toujours pas été honorés :** bien qu'à l'échelle mondiale le volume de l'APD ait atteint un niveau inédit, l'aide affectée à l'Afrique est en baisse depuis 2011. Elle est passée à 47,7 milliards de dollars en 2012, puis à 45,5 milliards en 2013, ce qui est nettement en deçà de l'objectif fixé pour 2010 dans le cadre des engagements pris en 2005. Les progrès relatifs à la mise en œuvre des engagements de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide ont été lents, et il faudra aller plus loin pour honorer, dans les délais convenus, les engagements pris à Busan au sujet du déliement, de la transparence et de la prévisibilité de l'aide.

**(xiv) Les modalités de gouvernance du Fonds vert pour le climat ont été définies,** et les financements précoces accordés aux pays en développement via d'autres mécanismes ont atteint 35 milliards de dollars. Cependant, davantage d'actions concertées seront nécessaires pour garantir un financement adapté et pérenne de la lutte contre le changement climatique, et pour rationaliser et simplifier les mécanismes de financements. En outre, l'accès de l'Afrique au financement carbone demeure marginal bien qu'il soit en augmentation ;

**(xv) Les principales priorités sont les suivantes :** poursuite de l'action menée par les gouvernements des pays africains en vue d'augmenter les recettes intérieures, d'améliorer leur utilisation et d'attirer l'investissement local et étranger ; action de la part de la communauté internationale pour endiguer l'érosion des bases d'imposition et la perte de recettes fiscales qui en découle, notamment du fait de la manipulation des prix de transfert, et pour lutter contre les flux financiers illicites ; adoption par les partenaires au développement de mesures visant à contrer le déclin de l'APD en Afrique et à assurer le financement à plus long terme de la lutte contre le changement climatique au cours de la période de transition 2013-2020.





© Image taken by Helge Fahrmeiger ([www.helge.at](http://www.helge.at))

# Résumés Thématiques

## I – Croissance économique durable

1. *Industrie*
2. *Commerce et diversification des échanges*
3. *Agriculture*
4. *Infrastructures*
5. *Le secteur privé*
6. *Durabilité environnementale*
7. *Changement climatique*

## II – Investir dans l'humain

8. *Éducation*
9. *Santé*
10. *Sécurité alimentaire*
11. *Égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

## III – Bonne gouvernance

12. *Gouvernance politique*
13. *Gouvernance économique*
14. *Paix et sécurité*

## IV – Financement du développement

15. *Ressources publiques intérieures pour le développement*
16. *Investissement direct étranger et autres apports financiers privés*
17. *Aide au développement*
18. *Dettes extérieures*
19. *Financement climatique*

# INDUSTRIE

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements africains se sont engagés à adopter des réformes économiques, juridiques et institutionnelles pour améliorer leur environnement des affaires et soutenir la croissance industrielle. Tirant les enseignements pertinents de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA 1 & 2 des années 1980 et 1990) et de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique de 2003, le Plan d'action de l'UA pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) de 2008 a entrepris des mesures pour réaliser la transformation structurelle de l'économie africaine. La Conférence des ministres africains de l'industrie (CAMI) a par la suite adopté une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action dont les résultats ont cependant été limités. En 2013, la CAMI 20 a appelé les gouvernements à relever les principaux défis de l'industrialisation accélérée de l'Afrique dans le cadre de l'agenda de développement post-2015, et ce notamment en termes de financement à long terme, de renforcement des capacités, de technologie et d'innovation, de renforcement de l'esprit d'entreprise dans le secteur privé, de développement des petites et moyennes entreprises (PME) et de promotion des énergies vertes et renouvelables. Lors des réunions annuelles conjointes de la sixième Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique et de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances en 2013, les ministres ont encouragé le continent africain à poursuivre une stratégie d'industrialisation axée sur les produits de base, ainsi qu'à poursuivre des actions coordonnées pour adopter et mettre en œuvre une politique industrielle cohérente, notamment en ce qui concerne les politiques macroéconomiques et commerciales, les interventions stratégiques visant à intégrer les entreprises locales dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement régionales et mondiales, le renforcement des compétences locales et des capacités technologiques, la levée des contraintes sur les infrastructures, l'amélioration de la mise en œuvre des politiques grâce à une meilleure coordination entre les ministères et la promotion d'accords commerciaux et d'investissement régionaux qui favorisent le commerce intra-africain. En juin 2013, les dirigeants ont également réaffirmé leur engagement à promouvoir le secteur privé en créant un environnement favorable et en encourageant la culture entrepreneuriale dans leurs pays (voir fiche 5).

**Partenaires au développement :** les partenaires ont soutenu l'industrie grâce à des engagements pris en faveur d'un ensemble de secteurs, notamment le commerce (voir fiche 2), les infrastructures (voir fiche 4), le développement du secteur privé (voir fiches 5 et 16) et l'agriculture (voir fiche 3). En 2012, les dirigeants du G8 ont souligné la nécessité d'un approvisionnement énergétique diversifié et d'une énergie respectueuse de l'environnement, durable, sûre et rentable pour la croissance économique mondiale et l'atténuation du changement climatique. Des actions conjointes ont été entreprises, notamment en matière de sécurité énergétique, de sources d'énergie et d'infrastructures, d'utilisation des sources d'énergie renou-

velables, de sécurité de l'approvisionnement en pétrole, d'efficacité énergétique, d'efficacité de la production et de polluants climatiques de courte durée de vie. L'objectif stratégique de la Stratégie conjointe Afrique-UE, établie en 2007 et dont la feuille de route 2014-2017 a été récemment présentée, est de stimuler la croissance économique visant à réduire la pauvreté, à créer des emplois décents et qui mobilise le potentiel entrepreneurial des personnes, en particulier chez les jeunes et les femmes, et ce de manière durable. Cela implique d'apporter un soutien au développement du secteur privé, aux PME ainsi qu'au processus d'intégration du continent, notamment par le développement accéléré des infrastructures, de son énergie, de son industrialisation et des investissements.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Un certain nombre d'initiatives régionales visant à favoriser l'industrialisation de l'Afrique ont été mises en place, notamment l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A), l'Infrastructure Panafricaine de la Qualité (PAQI), le plan de production pharmaceutique pour l'Afrique (APEM), la Vision minière africaine (AMV), et la Plate-forme de surveillance des investissements (IMP). En 2011, l'UA a adopté des projets d'infrastructure décrits dans l'Initiative présidentielle pour la promotion des infrastructures qui a été ratifiée par les chefs d'État du NEPAD en 2010. Cette initiative a lié les chefs d'État à des corridors d'infrastructures spécifiques pour assurer un leadership politique en vue de devenir les champions de projets transfrontaliers d'infrastructures. La CEA et la CUA ont consacré les éditions 2013 et 2014 de leur publication annuelle phare, le Rapport économique sur l'Afrique, à l'industrialisation et à la transformation des économies africaines, en mettant l'accent sur les industries axées sur les produits de base et le développement d'institutions, de procédés et de mécanismes efficaces en matière de politique industrielle.

**Partenaires au développement :** L'APD en faveur de l'industrie en Afrique (à l'exclusion des domaines connexes de la construction et l'exploitation minière), a doublé en termes réels par rapport à 2002-2012, pour atteindre 838 millions de dollars, soit une augmentation de 139 millions par rapport à 2011. Les deux tiers des décaissements de 2012 provenaient des agences multilatérales. L'UE contribue à la mise en œuvre durable de l'AIDA à travers son soutien à la CUA en collaboration avec l'ONUDI dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE. L'ONUDI a proposé son assistance aussi bien pour l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, que pour la mise en œuvre de la Facilité pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique et a fait des progrès significatifs dans le développement de différents programmes dans le cadre de l'ID3A et de l'APEM.

Augmentation modeste de la contribution de l'industrie à la croissance. La productivité du travail et du secteur manufacturier est en retard par rapport à d'autres régions. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour la mise en œuvre de l'AIDA et pour améliorer les institutions et technologies afin d'augmenter la productivité.



## Les résultats

L'économie de l'Afrique a connu une croissance de 5% par an en moyenne depuis 2000. La contribution de l'agriculture à la croissance a diminué au fil du temps, compensée par les secteurs de l'industrie et des services dans des proportions à peu près égales. Toutefois, la part du secteur manufacturier, un sous-secteur de l'industrie qui est souvent une source de productivité élevée, est restée faible et a même diminué au cours des 50 dernières années, passant de 11,5% du PIB en 1960 à 10,5% dans les années 2000. La part de l'Afrique en termes de valeur ajoutée manufacturière (VAM) mondiale est restée stable (seulement 1,5% en 2013) au cours des dix dernières années. Le taux de croissance de la VAM de l'Afrique entre 2005 et 2012 était de 0,4%, soit la moitié de la moyenne mondiale et plus de dix fois moins que le taux enregistré par la région Asie-Pacifique (hors Chine). La part de la VAM dans le PIB africain en 2012 était de 10%, bien en dessous de la moyenne mondiale de 17%. En outre, la plus grande partie de la VAM de l'Afrique en 2012 provenaient d'activités de fabrication ne nécessitant pas de grandes qualifications, telles que la production de meubles et les produits liés du bois. En comparaison, la plus grande part de VAM de l'Asie et du Pacifique provenait d'activités de fabrication nécessitant d'importantes qualifications telles que la radio, la télévision, la bureautique, le matériel informatique et de comptabilité. **La transformation structurelle et la croissance de la productivité** : La transformation structurelle a été associée à une lente reprise du facteur de croissance de la productivité au cours des années 2000. Le PIB de l'Afrique par travailleur au

cours de cette période a progressé de 1,6% par an, dont 0,5% était l'accumulation de capital humain, 1% l'accumulation du capital physique par travailleur et 0,1% la croissance de la productivité totale des facteurs. Il s'agit là d'une évolution considérable par rapport aux années 1980 et 1990, lorsque la croissance de la productivité en Afrique a diminué de manière constante alors que son taux de productivité est resté le plus bas parmi les régions en développement. La transformation en Afrique a donc été limitée et ses répercussions sur la croissance économique minimes, contrairement à d'autres régions telles que l'Asie de l'Est. Certains secteurs, tels que la manufacture, ont du mal à augmenter leur productivité : l'écart de production de l'Afrique - la différence entre la production réelle et potentielle en pourcentage de la production potentielle - a été généralement négatif au cours de la période 2000 - 2013, signifiant ainsi une moindre performance des pays africains.

## Les priorités pour l'avenir

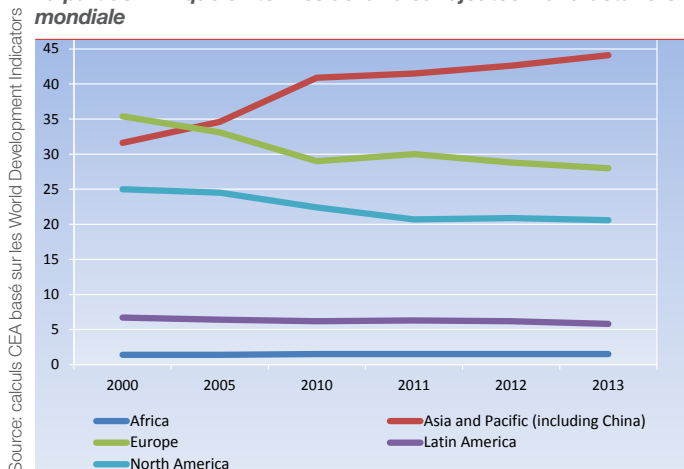
### Afrique

- Passer des technologies existantes à des technologies plus innovantes afin d'accroître la productivité et favoriser l'industrialisation ;
- Mettre en œuvre l'AIDA et renforcer les institutions et les politiques qui mettent l'accent directement sur l'amélioration de la productivité afin d'accélérer la croissance économique ;
- Renforcer la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé dans la conception des politiques industrielles et ce grâce à un haut niveau de coordination, à des échanges de personnel et à une efficacité réglementaire.

### Partenaires au développement

- Maintenir un soutien financier accru pour aider à renforcer les compétences et à améliorer l'efficacité des décideurs politiques et des institutions qui peuvent diriger la transformation économique de l'Afrique ;
- Encourager la collaboration stratégique entre les gouvernements africains et le secteur privé pour promouvoir des politiques industrielles qui alignent les intérêts politiques aux besoins des entreprises ;
- Utiliser l'aide pour renforcer le secteur privé africain, un atout clé pour que la croissance de l'Afrique puisse être locale et durable.

La part de l'Afrique en termes de la valeur ajoutée manufacturière mondiale



# COMMERCE ET DIVERSIFICATION

## Les principaux engagements

**Afrique** : Étant conscients depuis longtemps de l'importance des échanges commerciaux, les gouvernements africains ont pris trois séries d'engagements essentiels, étroitement liés entre eux : a) réduire les rigidités de l'offre, améliorer la compétitivité et promouvoir l'industrialisation et la diversification ; b) prendre des mesures concrètes pour réduire les obstacles au commerce et faciliter les échanges ; c) renforcer l'intégration régionale. Ils ont reconnu l'importance d'une vision commune à l'échelle du continent sur l'ensemble des questions relatives au commerce. Les derniers engagements souscrits mettent l'accent sur l'intégration régionale, la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges intra-africains et la modernisation des systèmes commerciaux nationaux et régionaux. En janvier 2012, l'UA a adopté une Décision et une Déclaration destinées à stimuler les échanges intra-africains et à accélérer la création de la Zone continentale de libre échange (ZCLE) d'ici à 2017. L'UA a renouvelé ces engagements en juin 2014. L'objectif de la ZCLE sera notamment de doubler la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux d'ici 2040.

Les **partenaires au développement** ont réaffirmé à l'OMC, dans le cadre des réunions du G20 et, plus récemment du G8, les engagements qu'ils ont pris de : a) maintenir les flux de financement du commerce, préserver l'ouverture des marchés, démanteler toute nouvelle mesure protectionniste et s'abstenir d'ériger de nouveaux obstacles aux échanges ou d'imposer de nouvelles restrictions à l'exportation ; b) parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations du Cycle de Doha ; c) progresser vers un accès aux marchés exempt de droits et de quotas pour les produits exportés par les PMA ; d) soutenir le développement des capacités commerciales, et notamment respecter l'engagement spécifique, pris dans le cadre du Plan d'action pluriannuel du G20, adopté à Séoul en 2010, de maintenir après 2011 des niveaux d'aide mondiale pour le commerce au moins égaux à ceux de la moyenne annuelle observée sur la période 2006-2008.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique : Offre** : Les gouvernements africains et les CER cherchent à remédier aux problèmes d'offre et de compétitivité par des investissements accrus dans les infrastructures et le renforcement des capacités de production. Ce dernier passe par des initiatives telles que le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (voir fiche 4), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (voir fiche 3), l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A), le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (voir fiche 1) et le Programme cyberAfrique du NEPAD. De nouvelles initiatives voient également le jour et visent à remédier aux problèmes sectoriels liés notamment aux chaînes

de valeur et à la diversification vers l'exportation de produits à plus forte valeur ajoutée et de produits transformés. **Les obstacles tarifaires** ont commencé à diminuer mais ils doivent encore être abaissés, notamment au sein des CER. Les droits de douane moyens appliqués ont été ramenés de 16,7% à 7,3% sur les importations d'Afrique (hors Afrique du Nord) entre 2000 et 2012, sous l'effet de l'adoption de mesures unilatérales et de l'application de protocoles d'intégration régionale. **Intégration régionale** : l'adoption en 2012 d'un plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et la création d'une ZCLE ont permis d'accélérer les initiatives régionales, notamment l'instauration d'un accord de libre-échange tripartite COMESA/CAE/SADC (un marché intégré de 26 pays représentant 67% du PIB de l'Afrique en 2013) et la signature d'ALE dans d'autres CER. Si des progrès ont été faits vers un lancement de l'accord tripartite d'ici la fin de 2014, les négociations n'avaient pas, au mois d'août, permis de régler toutes les questions en suspens. La coordination entre les CER est renforcée par le nouveau Comité de haut niveau sur le commerce africain, qui réunit les présidents des CER et des chefs d'État africains.

**Partenaires au développement : Protectionnisme** : En 2013, les dirigeants du G20 se sont dits vivement préoccupés par la montée du protectionnisme dans le monde et ont fait état de 116 nouvelles mesures de restriction des échanges adoptées entre mai et novembre 2013. Ils ont réaffirmé leur engagement maintenir un statu quo jusqu'à la fin 2016. Ces 116 mesures viennent s'ajouter aux restrictions mises en place depuis le début de la crise mondiale, toujours en vigueur pour la plupart. On estime que les mesures de restriction adoptées depuis 2008, à l'exclusion de celles qui ont été retirées depuis, touchent 3,9% des échanges mondiaux de marchandises (5% des échanges des économies du G20). Début 2014, seulement 17% de toutes les mesures protectionnistes imposées aux pays d'Afrique (hors Afrique du Nord) depuis novembre 2008 avaient été supprimées. **Doha et accords préférentiels** : la Conférence de Bali en 2013 a débouché sur l'adoption d'une série de décisions visant à simplifier le commerce, à offrir aux PED davantage d'options pour assurer la sécurité alimentaire et à stimuler les échanges des PMA. Les pays africains, entre autres, ont tout à gagner de la mise en place de grandes mesures de facilitation des échanges, et notamment d'une amélioration et d'une clarification des pratiques douanières. Des progrès ont également été faits vers un accès aux marchés exempts de droits et de quotas pour les PMA, plusieurs économies émergentes ayant mis en place des régimes préférentiels unilatéraux. Tous les pays développés membres de l'OMC, à l'exception d'un seul, offrent actuellement un accès à leurs marchés en franchise de droits et de quotas à 97% des produits provenant de PMA. Toutefois, les arrangements bilatéraux préférentiels passés entre l'Afrique et ses principaux partenaires ont progressé de manière inégale. **L'aide pour le commerce en Afrique** : les engagements sont passés d'un montant annuel de 11,8 milliards de dollars sur la période 2006-2008 à 21,3 milliards en 2012, faisant ainsi de l'Afrique le principal bénéficiaire de l'aide pour le commerce. C'est le renforcement des infrastructures économiques qui a bénéficié du plus grand soutien, suivi par celui de la capacité de



Les échanges intra-africains demeurent faibles mais s'améliorent dans certaines régions. Davantage d'efforts sont nécessaires pour réduire les obstacles au commerce, les rigidités de l'offre et la montée du protectionnisme.

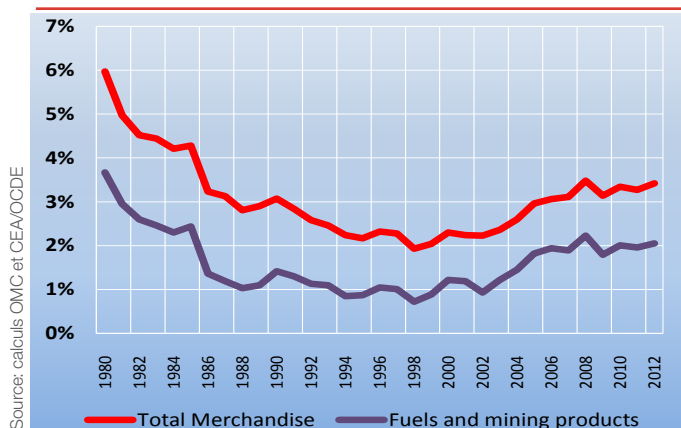


production. Bien que le montant global de l'aide pour le commerce ait augmenté, les conditions d'octroi se sont durcies ces dernières années et la part allouée aux PMA a diminué.

## Les résultats

Les exportations de marchandises de l'Afrique ont augmenté rapidement entre 2000 et 2008, passant de 148,5 milliards à 562,2 milliards de dollars. Après une forte baisse en 2009 due à la contraction du commerce mondial et à une baisse du prix du carburant, des produits agricoles et des matières premières, les exportations africaines ont rebondi en 2012 pour atteindre un pic à 640 milliards de dollars, avant de redescendre à un montant estimatif de 603 milliards en 2013. La même année, la part de l'Afrique dans le commerce mondial de marchandises était de 3,2%, un chiffre en augmentation par rapport aux 2,3% enregistrés en 2000 mais inférieur de moitié aux niveaux relevés au début des années 80. La position de l'Afrique comme marché d'exportation a progressé dans les mêmes proportions. La part du continent dans les importations mondiales est ainsi passée de 1,9% à 3,3% au cours de la même période. La faible part des échanges intrarégionaux indique qu'il s'agit pour l'essentiel d'importations provenant du reste du monde. Toutefois, la croissance des exportations provient d'un effet de prix plus que d'un effet de volume, la croissance en volume des exportations étant inférieure à celle des importations. Le solde commercial de l'Afrique a été positif pendant la plus grande partie de la décennie, passant d'un excédent de 18,8 milliards de dollars en 2000 à un excédent de 80 milliards en 2008. Après une période de déficit en 2009, due à une détérioration des termes de l'échange, l'Afrique a renoué avec l'excédent commercial grâce à une reprise des termes de l'échange entre 2010 et 2011, avant de connaître un déficit de 25 milliards de dollars en 2013. Les exportations africaines restent peu diversifiées et dominées par l'industrie pétrolière. La part des produits

### Part des exportations africaines dans le commerce mondial (%)



Source: calculs OMC et CEA/OCDE

miniers et pétroliers dans le total des exportations, qui s'élevait à 52% en 2000, est passée à 58% en 2013 en raison de la flambée des cours des matières premières. Toujours en 2013, les exportations africaines de produits manufacturés représentaient moins de 1% des exportations mondiales de ces produits, et 2% des exportations mondiales de services commerciaux. Les échanges de services ont connu, en particulier dans le secteur du tourisme, une croissance prometteuse. Si la composition des exportations de marchandises de l'Afrique s'est concentrée, la distribution géographique des marchés d'exportation s'est diversifiée. L'Europe et l'Amérique du Nord continuent d'absorber l'essentiel des exportations africaines, même si la part destinée aux PED a considérablement augmenté, passant de 28% en 2005 à 49% en 2013. La Chine, qui était en 2001 l'un des partenaires commerciaux les moins importants de l'Afrique, est depuis 2012 son principal marché d'exportation et sa première source d'importation. Les échanges intrarégionaux restent limités : ces dix dernières années, ils n'ont représenté qu'environ 10% du total des échanges du continent. Ce pourcentage, bien que sensiblement inférieur à ceux de l'Asie (53%) et de l'Amérique du Sud et centrale (23%), traduit d'importantes hausses dans certaines CER comme la COMESA et la CAE, qui ont enregistré une forte augmentation des échanges intrarégionaux ces dernières années du fait de la facilitation des échanges et de la croissance de la demande régionale. Les échanges intra-africains sont nettement plus diversifiés que les échanges réalisés entre l'Afrique et le reste du monde. La part des exportations intra-africaines de produits manufacturés connaît une croissance de plus en plus rapide : elle représentait, en 2012, 31% du total des exportations africaines de produits manufacturés, contre 22% en 2005.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Continuer de réduire les rigidités de l'offre, poursuivre la diversification économique et renforcer la compétitivité ;
- Continuer d'éliminer les restrictions aux échanges, notamment en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires et en estompant les frontières grâce à de nouvelles mesures de facilitation des échanges, telles que la simplification des pratiques douanières et des règles d'origine ;
- Accélérer l'intégration économique régionale, mener à bien l'initiative tripartite de libre-échange et l'instauration d'accords de libre-échange au sein d'autres CER en 2014 et travailler à la création de la ZCLE d'ici à 2017.

### Partenaires au développement

- Démanteler les mesures de restriction des échanges mises en place depuis la crise et s'abstenir de toute nouvelle mesure de ce type ;
- Mener à bien les négociations en suspens sur les accords commerciaux bilatéraux préférentiels avec l'Afrique.

### Conjointement

- Appliquer les décisions concertées prises à la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013.



# AGRICULTURE

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les dirigeants se sont engagés à porter à au moins 10% la part de leur budget national consacrée à l'agriculture et à viser des taux de croissance du PIB agricole d'au moins 6% par an. Ils ont réaffirmé ces deux engagements en 2014 dans le cadre de la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance agricole et sa transformation. Ils se sont également engagés à doubler les niveaux de productivité agricole actuels d'ici 2025 et à mobiliser les investissements privés et publics en (i) améliorant la politique et les conditions favorables aux investissements privés dans l'agriculture, l'agribusiness et les agro-industries et (ii) en incitant la Banque africaine d'investissement à accélérer la mobilisation des fonds pour les projets agricoles prioritaires. La CUA et la NPCA ont été chargées de mettre au point, d'ici janvier 2015, une feuille de route pour la croissance de l'agriculture et sa transformation et d'engager les dirigeants dans un examen systématique des progrès réalisés en utilisant le cadre de résultats du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

**Partenaires au développement :** Le G8 et G20 ont pris un certain nombre d'engagements visant à soutenir l'agriculture africaine. Conformément à l'Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire (IASA) prise en 2009, le G8 s'est engagé à mobiliser 20 milliards de dollars sur trois ans pour promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire (voir fiche 10). En 2012, le G8 s'est engagé à honorer rapidement les engagements non encore remplis. Au titre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, le G8 s'est engagé à continuer de soutenir une croissance agricole durable pour tous, en conformité avec les plans nationaux. En 2013, les engagements du PDDAA et de la Nouvelle Alliance ont été réaffirmés. Le pilier « sécurité alimentaire » du Plan d'action pluriannuel du G20 reconnaît la nécessité de renforcer la cohérence des politiques en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Il a été suivi d'un Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et l'augmentation de la production agricole et la productivité en 2011. Au Sommet de Saint-Petersbourg, le G20 a réaffirmé son engagement en faveur du développement de l'agriculture en tant qu'élément déterminant de la sécurité alimentaire. En 2014, le G7 a réaffirmé son soutien aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, notamment en s'appuyant sur les partenariats agricoles lancés en 2013 et sur le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

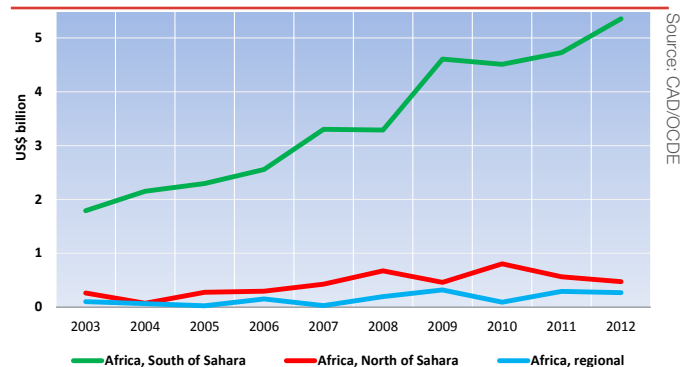
## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Les données disponibles semblent indiquer que, malgré la signature du Pacte du PDDAA par 37 pays à la fin de l'année 2013, l'agriculture reste négligée par les budgets nationaux et est encore loin de satisfaire aux engagements de

Maputo dans la plupart des pays. En 2010, sur les 44 pays pour lesquels des données étaient disponibles, seuls neuf avaient atteint ou dépassé l'objectif de 10%. La moitié d'entre eux avaient atteint 5%, la moyenne du continent étant de 4%. En outre, depuis la crise des prix alimentaires de 2008, les pays qui consacrent plus de 5% de leurs dépenses ont augmenté la part de leur budget tandis que ceux y consacrant moins de 5% ont eu tendance à la réduire davantage. Les obstacles tarifaires et réglementaires aux échanges ont réduit le commerce de céréales dans la région à moins de 5% des importations totales de l'Afrique, ce qui a des conséquences préjudiciables sur la sécurité alimentaire. Seul un petit nombre de producteurs a accès au crédit et les niveaux élevés de risque combinés à l'absence de systèmes publics et privés de couverture des risques constituent un obstacle aux investissements.

**Partenaires au développement :** 87% (19 milliards) des 22 milliards de dollars finalement engagés par l'IASA (dont six milliards de plus que ceux qui étaient déjà prévus) ont été versés en mars 2014. Plusieurs initiatives ont été mises en place dans le cadre de la Nouvelle Alliance, notamment un nouvel instrument d'intervention rapide pour l'infrastructure agricole et un ensemble d'indicateurs de référence de l'activité agricole. L'aide au développement de l'agriculture en Afrique est passée de 1,9 milliard de dollars en 2008 à 3 milliards en 2011 (prix courants, hausse de 55% en termes réels), après une baisse marginale en 2012 pour atteindre 2,8 milliards de dollars. En 2011, le Plan d'action du G20 a visé des initiatives spécifiques plutôt qu'un soutien en masse, avec le lancement d'une Plateforme pour l'agriculture tropicale et une Plateforme de gestion des risques agricoles axée sur huit pays africains. Les politiques agricoles ont beaucoup changé dans de nombreux pays de l'OCDE ces dix dernières années. Si l'aide globale à ce secteur reste stable (258 milliards de dollars en 2012 et une moyenne annuelle de 249 sur la période allant de

### Engagements d'APD en matière d'agriculture (incluant les forêts, les pêches et le développement rural) prix constants 2012



Les investissements demeurent insuffisants et la croissance agricole reste inférieure à la croissance économique et à l'objectif de 6% du PDDAA. Des efforts supplémentaires sont nécessaires en termes de productivité, d'investissements, de commerce et de réformes politiques.



© Karin Duthier/illustrative Options/Africa Media Online/Africa Media Online

2009 à 2011), la part d'aide la plus créatrice de distorsions du marché (soutien des prix et subventions aux intrants) a été ramenée de 90% dans les années 80 à 60% en 2012. Le montant de ces subventions par rapport à la production agricole totale dans les pays de l'OCDE a également baissé, de 35% en 2000 à 19% en 2012. D'importantes distorsions subsistent cependant, et de nouveaux problèmes de cohérence des politiques ont vu le jour dans le contexte de la nouvelle hausse des prix des produits alimentaires, notamment du fait des obligations de recours aux biocarburants et des restrictions à l'exportation mises en place dans des pays non membres de l'OCDE. Les politiques des économies émergentes, ainsi que celles des pays de l'OCDE, revêtent une importance croissante dans tous ces domaines.

## Les résultats

**Croissance** : La croissance agricole a été plus faible que la croissance économique durant les huit dernières années de la décennie et elle est restée nettement inférieure à l'objectif de 6% du PDDAA, avec une moyenne de 4,8% sur la période. La croissance est principalement due à une augmentation de la surface cultivable et à la mobilisation d'une main-d'œuvre nombreuse, par opposition à l'approche plus intensive des autres régions en développement. **Productivité** : La productivité s'est accrue de 1,6 point depuis le milieu des années 1980 (2,5 points en Asie). Si la production céréalière a augmenté, les rendements comptent parmi les plus faibles au monde, passant de 1,1 t/ha en 1995-2003 à 1,3 t/ha en 2003-2012 contre plus de 5 t/ha dans les pays à revenu élevé. La consommation moyenne d'engrais n'a pas beaucoup augmenté, avec une stabilisation aux alentours de 11-13 kg/ha dans la dernière décennie, ce qui représente moins de 10% de la moyenne mondiale et reste bien inférieur à l'objectif de 50 kg/ha de la Déclaration d'Abuja. **Accès aux terres et viabilité économique** : La superficie des terres arables est passée de 180 millions d'hectares en 1989 à 224,4 millions en 2009. Cette progression n'a pas été aussi rapide que celle de la croissance démographique et souligne la nécessité de renforcer la productivité. Les droits fonciers non garantis demeurent un frein à l'investissement. Seules 4% des terres cultivables sont irriguées et moins de trois millions d'hectares ont été convertis à l'agriculture irriguée entre 1989 et 2009 ce qui explique la forte vulnérabilité de l'agriculture africaine face à la variabilité du climat et aux changements climatiques. Selon les estimations, 70% des terres arables d'Afrique ne sont pas cultivées. Des investisseurs internationaux louent ou achètent de vastes superficies affectées à la production de biocarburants, à des cultures vivrières et à l'exploitation forestière. Les terres ayant fait l'objet de tels accords entre 2000 et 2010 couvrent une superficie totale de 17 à 34 millions d'hectares selon les estimations. **Commerce et diversification des échanges** : Si certains pays ont diversifié leur production au profit de produits à forte valeur ajoutée, 94% des exportations agricoles africaines concernent des produits agricoles non transformés en raison des obstacles aux investissements du secteur privé, du dysfonctionnement des marchés

(semences et engrais, prix, informations sur les exportations et le crédit) et de la persistance de barrières au commerce régional de denrées alimentaires. L'Afrique représente toujours une faible part du marché mondial des exportations agricoles et seuls quelques pays et produits sont concernés. Sa part des exportations mondiales de produits agricoles bruts a enregistré une hausse marginale, passant de 4,5% en 2005 à 4,7% en 2012. Sa part des exportations de produits alimentaires dans le monde est encore plus faible, à 3,5% en 2012 (contre 3,4% en 2005).

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

Accélérer la mise en œuvre du PDDAA, notamment par :

- La poursuite des réformes politiques, institutionnelles et budgétaires et le renforcement des systèmes de soutien en vue de créer un cadre qui favorise l'investissement privé responsable et le commerce régional et intra-africain des produits et services agricoles ;
- L'accroissement des niveaux d'investissement public, notamment en faveur de l'irrigation, des infrastructures rurales, de la recherche et du développement et de leur diffusion en vue d'accélérer la productivité agricole, en accordant une attention particulière aux femmes et aux petits exploitants ;
- La promotion de la diversification et du développement d'une chaîne de création de valeur plus équitable et l'amélioration du fonctionnement des marchés agricoles, en se concentrant sur la production durable et l'accès aux intrants, notamment les semences et engrais, les informations sur les prix et le crédit ;
- L'intégration de la résilience et de la gestion des risques dans les politiques agricoles et de développement, les stratégies et plans d'investissement ;
- Le renforcement des capacités nationales et régionales en vue d'acquiescer et de gérer les connaissances qui soutiennent la planification et l'évaluation fondées sur des données factuelles du PDDAA.

### Partenaires au développement

- Honorer les engagements restants pris dans le cadre de l'AFSI, de la Nouvelle Alliance et à Saint-Pétersbourg, notamment la diminution de la volatilité des prix des aliments et le développement d'un nouvel ensemble d'engagements ;
- Intensifier les efforts de cohérence entre les politiques agricoles et de développement, en éliminant notamment les mesures de soutien qui faussent le marché, en continuant de réduire les restrictions à l'exportation et à l'importation et en évitant les effets négatifs des obligations de recours aux biocarburants ;
- Travailler avec des pays partenaires pour rendre opérationnel le Cadre d'action pour l'investissement agricole afin de le coordonner et de l'harmoniser avec les priorités des pays.

## Fiche thématique 4

## INFRASTRUCTURES

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements ont mis l'accent sur les infrastructures – énergie, transports, eau et TIC – et se sont engagés à renforcer les cadres de planification nationaux, à réformer et harmoniser les cadres réglementaires, à mobiliser davantage de ressources publiques et privées et à développer des programmes régionaux et continentaux. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) offre un cadre de long terme à ces efforts, et, en 2012, la priorité a été donnée à 51 projets contenus dans le Plan d'action prioritaire du PIDA financés à hauteur de 68 milliards de dollars jusqu'en 2020. Les gouvernements ont en outre adopté l'Agenda de Dakar dédié aux Actions, les recommandations de l'étude NEPAD-CEA sur la mobilisation des ressources intérieures, et apporté leur soutien à l'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (PICI). De manière plus générale, les objectifs fixés sont les suivants : a) assurer l'accès à l'électricité à au moins 35% de la population d'ici à 2020 ; b) diviser par deux d'ici 2015 la proportion de la population vivant à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison ; c) d'ici 2015, réduire de 75% la part de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable et à des installations d'assainissement. Les dirigeants ont adopté en 2014 un accord intergouvernemental relatif au réseau routier transafricain.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Des efforts sont actuellement déployés pour promouvoir le développement des infrastructures nationales et régionales. Les fonds publics dédiés aux infrastructures sont importants : ils représentent de 1 à 2% du PIB et ont constitué 47% du total des investissements réalisés dans l'infrastructure en Afrique en 2012. Toutefois, ces investissements s'élèvent à 47,2 milliards de dollars, soit environ la moitié des 93 milliards annuels jugés nécessaires d'ici 2015 pour maintenir la croissance à 7%. De nombreux pays sont désormais dotés de plans stratégiques mais ne disposent pas de ressources suffisantes pour les mettre en œuvre. De même, des organismes de réglementation ont été créés, mais leurs moyens restent limités et la faiblesse du taux de réalisation est un frein à la croissance. C'est dans le secteur des télécoms que les progrès les plus notables ont été réalisés. Des réformes sont en cours dans le secteur de l'énergie afin de remédier aux pénuries d'électricité et à promouvoir les énergies renouvelables. Des efforts sont fournis dans le domaine des transports sous l'égide des CER afin d'améliorer la logistique et l'organisation des échanges, en particulier dans les pays sans littoral. Un mécanisme de mise en œuvre du PIDA, baptisé Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique, a été créé, et en juin 2014, la BAD a annoncé le lancement d'Africa50, une plateforme destinée à stimuler l'investissement dans les infrastructures. L'investissement initial proposé s'élève à 500 millions de dollars pour

le financement de projets et à 100 millions pour le développement de projets. L'investissement public-privé dans les infrastructures, centré presque exclusivement sur les secteurs des télécoms et de l'énergie, s'est élevé en 2012 à 12,8 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 13% en termes réels par rapport à 2011, mais plafonne toujours à moins de 7% du total pour l'ensemble des PED. Les manquements dans la préparation des projets, une étape indispensable à la participation du secteur privé, restent très problématiques. Au niveau régional, le commerce transfrontalier d'électricité a commencé au sud et à l'ouest du continent, et des initiatives similaires ont vu le jour dans d'autres secteurs. La BAD élargit désormais les activités de renforcement des capacités à la planification et la mise en œuvre des projets régionaux et les CER sont de plus en plus présentes sur le terrain de la planification des infrastructures, comme en témoigne le Plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC. Il demeure difficile d'évaluer l'avancement des programmes régionaux mais des travaux sont en cours en vue de l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le PIDA.

**Partenaires au développement :** L'APD pour les infrastructures n'a cessé d'augmenter et a même été multipliée par cinq en dix ans, passant de deux milliards de dollars en 2002 à 8,1 milliards en 2010, puis à 10,16 milliards en 2012. Près de 40% des fonds ont été alloués au transport et au stockage, 30% à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et 25% à l'énergie. Grâce à l'élan insufflé par le PIDA, les versements effectués par les membres du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), qui ne sont pas tous comptabilisés comme APD, ont rebondi pour atteindre 12,8 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 47% par rapport à 2011. Les engagements pris concernent principalement les secteurs de l'énergie (42%), du transport (30%) et de l'eau (25%). Le G20 a quant à lui tenu nombre des engagements pris dans le cadre du Plan d'action pluriannuel et a notamment créé un Groupe d'experts de haut niveau (GHN) sur l'investissement dans les infrastructures, ainsi qu'un Plan d'action des banques multilatérales de développement (BMD). Toutefois, les progrès restent lents dans d'autres domaines tels que la levée des obstacles à l'investissement rencontrés par les pays à faible revenu, la transparence des activités d'achat, de construction et de financement ou l'intégration de garanties financières.

## Les résultats

Malgré la hausse des investissements, les progrès ont été limités (à l'exception du secteur des TIC et, dans certains pays, de celui du transport routier). Le manque d'infrastructures demeure un frein important à la croissance et au progrès social. Les pays africains sont en retard par rapport aux autres PED concernant plusieurs indicateurs d'infrastructures de base, avec un écart particulièrement marqué pour la densité de routes revêtues et la capacité à produire et à distribuer l'électricité. Tous secteurs confondus, l'accès est encore plus faible dans les zones rurales.

Le manque d'infrastructures reste une contrainte majeure pour la croissance et le progrès social. Les avancées significatives dans le secteur des télécommunications et de l'énergie doivent être étendues aux autres secteurs par la mise en œuvre du PIDA et une implication accrue du secteur privé.



© John Robinson/Africa Media Online

**Énergie** : 57% des Africains n'ont pas accès à l'électricité et ce pourcentage atteint 72% dans les zones rurales. Il existe cependant des disparités régionales. En 2013, l'accès à l'électricité était pratiquement universel en Afrique du Nord et en Afrique du Sud alors que seule 35% de la population d'Afrique subsaharienne avaient accès à l'électricité, le taux le plus faible au monde. En raison de la petite taille et de l'inefficacité des réseaux électriques, ainsi que de l'utilisation de centrales thermiques fonctionnant au pétrole, le coût de production de l'électricité est exceptionnellement élevé en Afrique (3,5 fois plus élevé qu'en Asie du Sud). 30 pays ont connu des crises énergétiques ces dernières années. Pour parvenir à l'accès universel, l'Afrique doit accroître sa capacité installée de 7 000 MW par an. Or, cette dernière n'a augmenté que de 1 000 MW par an. Les investissements dans les énergies renouvelables modernes ont été limités. **Transport** : Le total des montants investis dans le domaine des transports a augmenté de plus de 50% entre 2011 et 2012. Néanmoins, avec un taux d'accès aux routes revêtues de 19%, l'Afrique (hors Afrique du Nord) est très en retard sur les autres régions. Seul un tiers des habitants des zones rurales se trouve à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, contre deux tiers dans les autres régions en développement. Les populations ne disposent que de 34 véhicules automobiles pour 1 000 habitants et les coûts du transport sont beaucoup plus élevés que dans les autres régions en développement, majorés par les fortes marges que pratiquent les transporteurs routiers et par le manque de liaisons intermodales. **Eau et assainissement** : La moitié du continent africain doit faire face à des problèmes de stress hydrique ou de pénurie d'eau. En Afrique subsaharienne, la part de la population ayant accès à une eau de meilleure qualité est passée de 49% à 63% entre 1990 et 2011. À titre de comparaison, ce pour-

centage est passé de 87% à 92% en Afrique du Nord, sur la même période. S'agissant de l'assainissement, les progrès ont été encore plus lents : seule 30% de la population avait accès à des installations d'assainissement améliorées en 2011, ce qui ne représente qu'une augmentation infime par rapport aux 26% recensés en 1990 (90% en Afrique du Nord contre 72% en 1990). En raison de l'absence d'infrastructures de stockage de l'eau et d'irrigation, les ressources du continent sont considérablement sous-utilisées. De même, seulement 7% du potentiel hydroélectrique de l'Afrique subsaharienne est exploité. **TIC** : La téléphonie mobile connaît un grand succès et s'est adaptée aux besoins locaux. Le taux d'abonnement, qui était de 18% en 2006, est passé à 63,5% en 2013. Il reste malgré tout inférieur aux taux observés dans certaines autres régions, ainsi qu'à la moyenne mondiale de 96,2%. Le pourcentage d'internautes dans la population générale serait passé de 3,3% en 2006 à 16,3% en 2013.

## Les priorités pour l'avenir

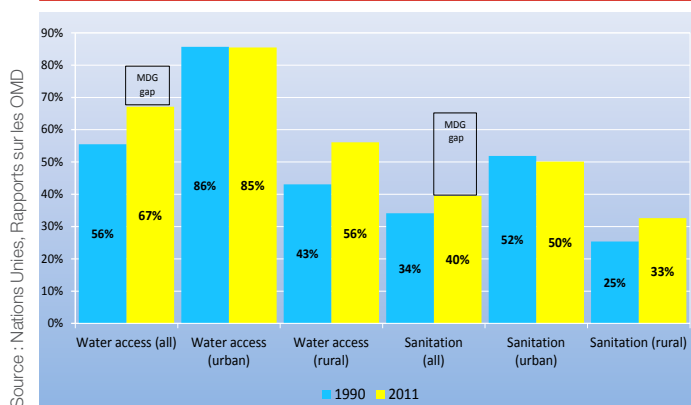
### Afrique

- Progresser rapidement dans la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA, mettre en œuvre l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique et continuer de soutenir l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures et l'Agenda de Dakar pour l'action ;
- Poursuivre les efforts accomplis pour améliorer l'efficacité des infrastructures en place, réduire les coûts et encourager la participation du secteur privé en renforçant les PPP là où cela est nécessaire et en encourageant l'investissement local et le développement de l'esprit d'entreprise ;
- Accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et l'harmonisation des cadres réglementaires.

### Partenaires au développement

- Maintenir des niveaux de soutien financier accrus en mettant plus fortement l'accent sur les grands projets régionaux et les projets d'infrastructures immatérielles ;
- Mettre en œuvre les recommandations du GHN du G20, le Plan d'action des banques multilatérales de développement et les principales priorités énoncées dans les Perspectives de développement de Saint-Petersbourg en s'appuyant sur le PIDA ;
- Utiliser l'aide pour stimuler l'investissement privé et les solutions de financement innovantes en soutenant les efforts d'amélioration du climat de l'investissement dans les infrastructures et en développant des instruments autres que l'APD, comme les garanties et les fonds d'investissement.

### Accès à l'eau et à l'assainissement



# LE SECTEUR PRIVÉ

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements ont fait une série de déclarations de politique générale et d'intention dans lesquelles ils ont souligné le rôle du secteur privé dans le développement et la nécessité d'améliorer les conditions offertes aux entreprises et de renforcer le dialogue public-privé, mais peu d'objectifs précis ont été fixés. Le développement du secteur privé a été reconnu comme une priorité dans le document fondateur du NEPAD de 2001 et cette priorité a été réaffirmée dans la Déclaration du Forum du secteur privé en Afrique adoptée par l'UA en 2010. Des engagements successifs ont été pris en vue de créer des conditions favorables à la poursuite du développement du secteur privé et d'encourager les partenariats public-privé (PPP), notamment dans les infrastructures énergétiques et de transport. Les gouvernements se sont félicités de l'appel à la création d'un réseau d'affaires continental sur le financement des infrastructures contenu dans l'Agenda de Dakar dédié aux Actions (voir fiche 4).

**Partenaires au développement :** Les partenaires ont pris des engagements visant à : a) soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour éliminer les obstacles à l'investissement et réduire les coûts liés à l'exercice d'activités économiques ; b) atténuer les risques pour les investisseurs ; c) renforcer les synergies entre l'APD et d'autres sources de financement, et promouvoir les PPP ; et d) encourager un investissement responsable. Le G20 a fait de l'investissement privé et de la création d'emploi un axe essentiel de son Plan d'action pluriannuel. Le G20 a également demandé des études sur l'optimisation de la valeur ajoutée apportée par l'investissement privé, la promotion de l'investissement responsable et le soutien aux PME. Il s'est par ailleurs engagé en 2012 à soutenir les initiatives qui visent à encourager l'innovation venue du secteur privé dans le domaine de la sécurité alimentaire. Lors de différents sommets tenus entre 2011 et 2013, le G8 a invité les entreprises à améliorer leur responsabilité d'entreprise et leur responsabilité sociale. Il a reconnu l'investissement privé comme l'une des clés de l'amélioration de la sécurité alimentaire et s'est engagé à rendre plus strictes les normes mondiales de transparence dans le secteur de l'extraction.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** l'UA a adopté des instruments tels que la stratégie et le plan d'action de l'UA pour le développement du secteur privé, le Programme minimum d'intégration (PMI), l'Initiative ID3A, le PIDA et le PDDAA, qui mettent tous l'accent sur le rôle du secteur privé. Les dirigeants ont fait preuve d'une capacité durable à maintenir des politiques macroéconomiques prudentes qui ont permis au continent de traverser la crise économique mondiale. L'Afrique, qui

affichait un retard important, poursuit l'amélioration de son cadre réglementaire en 2012-2013 à un rythme de nouveau soutenu après un ralentissement temporaire l'année précédente. D'après l'édition 2014 du rapport « Doing Business » de la Banque mondiale, 31 des 47 gouvernements africains (hors Afrique du Nord) ont engagé au moins une réforme de leur réglementation contre 28 l'année précédente. Neuf des 20 économies qui rattrapent actuellement leur retard sur les pratiques de référence internationales sont des pays africains, et l'Afrique (hors Afrique du Nord) a, ces cinq dernières années, réduit l'écart trois fois plus vite que tous les pays à revenu élevé de l'OCDE réunis. En outre, quatre des 10 pays qui ont mené le plus de réformes en 2012-2013 sont situés en Afrique. Les réformes ont particulièrement visé à faciliter la création d'entreprise et à améliorer les échanges transfrontaliers. Plusieurs pays ont révisé leur code du travail afin de faciliter l'emploi. L'Afrique reste toutefois en retard par rapport à certaines réformes, notamment pour ce qui concerne les licences et la protection des investisseurs. Les principales difficultés sont le manque d'accès aux financements, la corruption et l'inadéquation des infrastructures. La BAD a soutenu des réformes encourageant les investissements stratégiques dans des projets du secteur privé et des PPP. Elle a également investi davantage dans des initiatives en faveur du secteur privé : 1,6 milliard de dollars en 2013 contre 1,3 milliard en 2012. On peut citer, parmi les autres initiatives pertinentes, le Fonds Africa50 de la BAD pour financer l'élaboration de projets d'infrastructure (voir fiche 4) et la plateforme mixte public-privé GrowAfrica, qui vise à stimuler l'investissement dans la croissance et la transformation du secteur agricole. Les investissements en faveur de l'agro-industrie au titre de cette initiative ont plus que doublé, pour atteindre 7,2 milliards de dollars en 2013.

**Partenaires au développement :** à la suite du Plan d'action pluriannuel, le G20 a entrepris d'élaborer des recommandations politiques et un ensemble d'indicateurs destiné à mesurer la valeur économique ajoutée et la création d'emploi. Les efforts se sont poursuivis pour promouvoir un investissement responsable à travers la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Un Supplément sur l'or a été adopté en 2012, dans le cadre d'une recommandation révisée sur le devoir de diligence. Plusieurs partenaires ont aussi progressé vers une plus grande transparence dans les échanges de ressources naturelles avec l'Afrique en instaurant des dispositions obligatoires de notification par pays. D'autres initiatives telles que l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique et le Cadre d'action pour l'investissement vont dans le même sens. L'APD destinée à soutenir les entreprises et les services bancaires et financiers s'est maintenue autour d'un milliard de dollars entre 2009 et 2012. Les investissements de la Société financière internationale (SFI) en Afrique (hors Afrique du Nord) ont cependant atteint le montant record de 5,3 milliards de dollars pour l'exercice 2013 et ont permis de lever 1,8 milliard provenant d'autres investisseurs. Ces fonds ont servi à appuyer les projets de



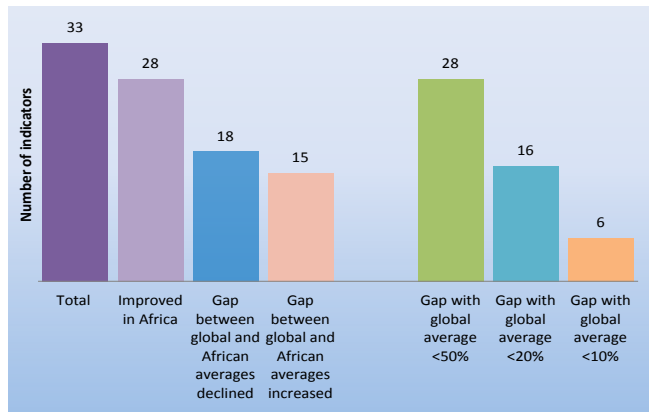
Les réformes continuent de progresser, mais les disparités globales avec les autres régions persistent. L'Afrique pourrait largement bénéficier d'une harmonisation des bonnes pratiques entre les sous-régions et d'une amélioration de l'accès aux financements, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME).



© Kumi Agyi/Independent Contributors/Africa Media Online

### Doing Business Report: La performance de l'Afrique 2005-2012

Source: Banque mondiale, Doing Business Report, 2013



54 000 PME à travers des prêts, d'encourager 13,7 millions de clients de la microfinance et d'améliorer la santé et l'éducation de 360 000 personnes.

## Les résultats

Bien que le développement du secteur privé soit toujours entravé par les limites de la transformation structurelle et la faiblesse du niveau d'industrialisation, les réformes accomplies ont sensiblement facilité la pratique des affaires en Afrique. Entre 2005 et 2013, le continent a progressé sur 28 des 33 sous-indicateurs établis par la Banque mondiale qui visent à mesurer la facilité d'entreprendre. L'écart avec la moyenne mondiale s'est resserré pour 18 de ces sous-indicateurs. Pour certains sous-indicateurs, comme les délais moyens d'obtention d'un permis de construire, le paiement des impôts et l'exécution des contrats, l'Afrique subsaharienne a atteint des niveaux de performance comparables à ceux de la plupart des autres régions. Toutefois, pour 15 des sous-indicateurs, l'Afrique est toujours devancée par d'autres régions, et l'écart global avec la moyenne mondiale se maintient : il était de 31,5 % en 2013 contre 31,4 % en 2012 et 30 % en 2005. Ce décalage entre l'Afrique et les autres régions est également visible dans l'indice de compétitivité mondiale. Seuls dix pays africains figuraient parmi les 100 premiers du classement « Doing Business » de la Banque mondiale en 2013, dont seulement quatre parmi les 50 premiers et aucun parmi les 15 premiers. Les marchés financiers se sont développés mais leur taille modeste et le manque de liquidités restent un problème, tout comme le faible niveau de protection des investisseurs. Le financement des entreprises s'est amélioré mais l'industrie bancaire reste très concentrée, les coûts de financement demeurent élevés et le manque d'accès au crédit est un obstacle majeur à l'activité économique, en particulier pour les PME qui représentent 90 % de l'ensemble des entreprises opérant en Afrique (hors Afrique

du Nord). Même s'il reste fort à faire dans l'ensemble, on observe d'amples disparités entre sous-régions, entre pays dans une même sous-région et à l'intérieur des pays au regard de divers indicateurs. Un effort d'harmonisation des meilleures pratiques recensées à l'intérieur des sous-régions améliorerait considérablement le climat des affaires tout en contribuant à l'intégration régionale. Si l'amélioration du climat des affaires dans certains pays a permis à l'Afrique d'attirer davantage d'investissements ces dix dernières années (voir fiche 16), sa part de l'IDE mondial, très faible, traduit ses difficultés. Malgré la croissance encourageante enregistrée récemment, les niveaux de formation brute de capital fixe sont restés faibles : 14,2 % du PIB en 2012, contre 24,6 % dans les PED de la région Asie de l'Est et Pacifique. L'amélioration des cadres réglementaires dans les autres régions et sa faible représentation dans le classement « Doing Business » ont amoindri sa compétitivité, à l'exception de quelques pays. Pour renforcer la productivité du continent, combler l'écart de productivité et stimuler l'emploi, il est impératif d'accélérer l'amélioration du climat des affaires.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- S'entendre sur les meilleures pratiques à adopter pour stimuler l'investissement privé et accélérer l'amélioration du climat des affaires ;
- Améliorer l'accès au financement, en particulier pour les PME ;
- Promouvoir la participation du secteur privé et des partenariats dans les secteurs stratégiques et productifs comme l'énergie, les transports et l'agro-industrie, en particulier par la mise en œuvre effective de PPP ;
- Accroître les efforts de mobilisation des ressources intérieures pour financer les infrastructures, l'énergie et le capital humain nécessaires à l'accélération de l'industrialisation et à l'augmentation de la productivité ;
- Améliorer les politiques d'intégration régionale pour créer les conditions propices à l'essor des échanges intra-africains.

### Partenaires au développement :

- Faire progresser les travaux visant à mesurer la valeur ajoutée et la création d'emplois générée par l'investissement privé, en particulier l'ensemble d'indicateurs du G20 ;
- Accroître le soutien apporté au renforcement des capacités élémentaires afin de remédier aux contraintes qui brident le développement humain, financier et technologique ;
- Soutenir les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement, en particulier pour les PME, ainsi que l'intégration générale des marchés financiers en Afrique ;
- Promouvoir l'incorporation de l'activité économique comme l'un des principaux moteurs de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de l'agenda post-2015.



# DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements se sont engagés à Rio en 1992 à intégrer les impératifs de durabilité dans le développement. Ils se sont également engagés à réaliser l'OMD 7, qui concerne la durabilité environnementale. En 2012, l'UA a appelé à l'élaboration d'une feuille de route sur la mise en œuvre effective des décisions adoptées à Rio+20. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est ensuite engagée à mettre en place des programmes phares régionaux, ainsi qu'à instaurer des mécanismes de coordination de l'aide destinée aux programmes d'économie verte. Les dirigeants ont par la suite réaffirmé leur volonté d'aborder ces questions dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015.

Les **partenaires au développement** se sont engagés à soutenir les efforts des pays africains pour promouvoir la gestion durable des forêts et lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages. En 2010, le CAD-OCDE a adopté une déclaration d'orientation sur l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques associés dans la coopération au développement, dans laquelle sont énoncées 30 mesures clés visant à stopper l'érosion de la biodiversité et des écosystèmes associés. En 2012, les partenaires se sont engagés à doubler leurs investissements à l'appui de la Convention sur la diversité biologique (CBD) d'ici à 2015, en particulier dans les PMA et les petits États insulaires, ainsi qu'à mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses 20 objectifs associés.

**Efforts conjoints :** Les pays d'Afrique et les partenaires ont ratifié des accords, parmi lesquels les trois Conventions de Rio : la CDB, la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) (voir fiche 7). À Rio+20, les dirigeants sont convenus de : a) reconnaître l'économie verte comme instrument du développement durable et mettre en place les mesures qui s'imposent pour soutenir les pays ; b) promouvoir les synergies entre les différents accords multilatéraux sur l'environnement existants ; c) mettre au point des objectifs de développement durable visant à promouvoir la prospérité, faire reculer la pauvreté et mettre en avant l'équité sociale et la protection de l'environnement ; d) promouvoir le progrès dans les domaines essentiels au développement durable de l'Afrique.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Les gouvernements ont élaboré des stratégies nationales prenant en compte les dimensions économique, sociale, environnementale et institutionnelle du développement durable. Si certaines initiatives sont passées au stade

d'actions, la mise en œuvre laisse toutefois à désirer et leur efficacité est limitée par l'inadéquation des ressources institutionnelles et le manque de poids politique et de ressources budgétaires des ministères de l'environnement. **i) CDB :** 53 pays ont mis au point des stratégies et plans d'action pour la biodiversité. En février 2014, cinq d'entre eux avaient révisé leur plan et six autres étaient en train de le faire. Depuis 2005, la plupart des pays se sont dotés de nouvelles lois sur la biodiversité et les deux tiers élaborent ou mettent en œuvre des programmes forestiers nationaux : 39 pays ont lancé des plans de gestion qui couvrent au total 17% des forêts du continent ; 40 pays se sont dotés d'une politique de gestion forestière et 43 ont adopté des réglementations spécifiques. Des programmes et partenariats visant à promouvoir la gestion durable des forêts ont également été établis au niveau régional. Cinq pays africains ont mis en place des programmes relevant du mécanisme REDD, grâce auxquels ils promeuvent la gestion durable des forêts tout en contribuant à atténuer les effets du changement climatique en attribuant une valeur économique au carbone stocké dans les arbres. **ii) CNULD :** La plupart des pays ont défini des programmes de lutte contre la désertification et certains ont commencé à les appliquer. Cinq programmes d'action infrarégionaux et leurs organisations coordonnatrices ont été officialisés. Un programme d'action régional a été mis au point avec le concours de la BAD, et les initiatives régionales sont de plus en plus conformes aux orientations de la CNULD. L'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel a reçu 1,1 milliard de dollars pour financer les 12 projets nationaux et le projet régional qui ont été approuvés. **iii) Accord de Rio+20 sur l'économie verte :** Certains pays mettent en œuvre des politiques et des stratégies visant à encourager l'économie verte, tandis que d'autres ont choisi d'intégrer à leur programme de développement les principes de la croissance verte inclusive.

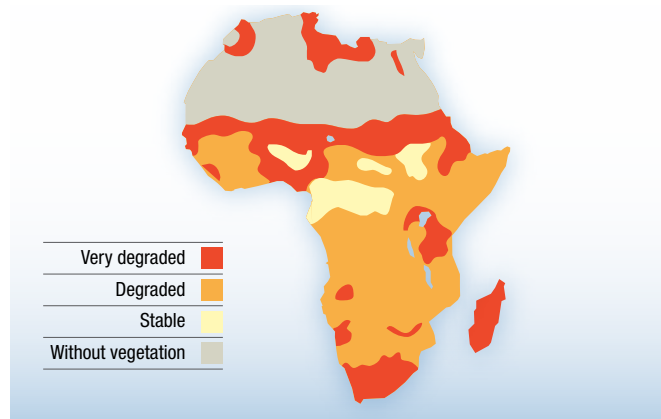
**Partenaires au développement :** le total de l'APD axée sur la protection globale de l'environnement en Afrique est passé de 0,46 milliard de dollars en 2006 à 0,97 milliard en 2012. Plus généralement, le montant total de l'APD affectée à l'environnement en Afrique est passé de 6,3 milliards de dollars en 2006 à 8,8 milliards en 2012, soit de 13% à 21% du montant total de l'APD. Depuis 1991, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a soutenu plus de 872 projets en Afrique, pour un montant de 2,3 milliards de dollars. En 2012, les projets en cours d'exécution étaient au nombre de 151 pour un montant de 849 millions de dollars, soit 23% du total des aides du FEM pour l'année. Certaines initiatives ont attiré des montants considérables. L'Initiative TerrAfrica, un partenariat NEPAD/BAD lancé en 2005 a permis de réunir 1,2 milliard de dollars pour développer la gestion durable des ressources en terres et en eau dans 24 pays. Quinze pays africains bénéficient d'une assistance technique pour mettre en œuvre le mécanisme REDD+. Le Fonds pour les forêts du bassin du Congo a approuvé le financement de 41 projets dans cinq pays, dont plusieurs visent à mieux préparer l'application de REDD+.

Les progrès accomplis sur la voie de la durabilité environnementale en Afrique sont nuancés. Il faut en faire davantage pour accélérer la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux et renforcer la dimension environnementale de l'aide au développement.



© Banque mondiale/Curt Carremark

## Dégradation des terres en Afrique



Source: Philippe Rekacewicz, UNEP/GRID - Arendal;

## Les résultats

Le manque de vigueur dans la mise en œuvre des politiques a freiné la progression, ce qui n'est pas sans conséquence pour les perspectives de développement durable et de réduction de la pauvreté. Tous les pays d'Afrique sauf six (dont trois situés en Afrique du Nord) figurent dans la moitié inférieure du classement des indices de performance environnementale qui classe 178 pays en fonction de 25 indicateurs permettant d'évaluer les performances de chacun au regard des objectifs stratégiques en matière d'environnement. De façon générale, l'Afrique a affiché des résultats légèrement inférieurs à la moyenne mondiale durant la période 2000-2012, bien que cette moyenne ait été dépassée dans dix des pays considérés. **(i) Biodiversité** : Les données disponibles restent inégales. Des progrès notables ont été faits depuis 1990 en termes de pourcentage d'aires terrestres et marines protégées (respectivement passés de 11% à 15,4% et de 1,5% à 7,5% en 2012). 25 pays africains ont atteint l'objectif des 10% au moins d'aires terrestres et marines protégées. Ils n'étaient que 20 en 1990. Les forêts affectées à la conservation de la biodiversité représentent 14% de la superficie forestière totale de l'Afrique, et leur étendue augmente de 0,7% par an. Mais c'est en Afrique que le risque d'extinction des plantes médicinales est le plus élevé (plus de 50%), d'où un risque pour la santé et les moyens de subsistance. La diversité des espèces va aussi en diminuant. La cible 7B (réduire la perte de biodiversité) des OMD n'était pas atteinte en Afrique à la fin de l'année 2013. **(ii) Déforestation** : au cours de la dernière décennie, les plans de gestion forestière ont concerné quatre millions d'hectares de plus chaque année. Toutefois, seul 1% des domaines forestiers africains (65 000 km) a atteint les objectifs

de gestion responsable grâce à la certification du *Forest Stewardship Council*. Bien que 17% des forêts de la planète se trouvent en Afrique, celles-ci ne représentaient, au début 2014, que 3,8% du total mondial des superficies certifiées. Les forêts d'Afrique disparaissent rapidement : les pertes nettes de superficie boisée se sont élevées à environ 3,4 millions d'hectares par an entre 2005 et 2010. La proportion boisée du territoire est passée de 31,2% en 1990 à 27,4% en 2001. La cible 7A(1) des OMD (accroître la proportion de superficies boisées) ne sera pas atteinte en Afrique. **(iii) Désertification** : Deux tiers du continent africain sont occupés par des déserts ou terres arides, concentrés dans le Sahel, la Corne de l'Afrique et le Kalahari. L'érosion des sols due au surpâturage, à des pratiques agricoles non durables et à l'exploitation illégale du bois, encore aggravée par le changement climatique, joue un rôle majeur dans la dégradation globale des sols, qui touche près des deux tiers de la population. **(iv) Économie/croissance verte** : Certains pays ont commencé à recenser les bonnes pratiques observées et les leçons apprises.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Accélérer la mise en œuvre des plans existants relatifs à la biodiversité, aux forêts, à la désertification et à la croissance verte inclusive ;
- Intégrer les principes de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources aux programmes nationaux de développement ;
- Mettre en œuvre, de manière effective, les programmes phares régionaux inspirés des décisions prises à Rio+20 et mettre au point des indicateurs et d'autres outils destinés à évaluer la progression sur la voie d'une croissance plus verte.

### Partenaires au développement

- Réaffirmer la priorité accordée aux objectifs d'environnement dans les politiques et programmes d'aide au développement en élargissant les objectifs de réduction de la pauvreté pour y inclure la durabilité environnementale ;
- Intensifier le soutien à la mise en œuvre de politiques de croissance verte en Afrique, et élaborer des indicateurs et d'autres instruments d'évaluation pour suivre les progrès réalisés sur la voie d'une croissance plus verte ;
- Encourager le soutien aux programmes axés sur la durabilité environnementale qui prennent de l'ampleur au niveau régional, tels que l'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel et les programmes phares régionaux pour la mise en œuvre des décisions adoptées à Rio+20.

### Conjointement

- Soutenir l'intégration des objectifs de développement durable adoptés à Rio+20 dans un programme de développement post-2015 qui prenne en compte toutes les dimensions de la durabilité environnementale et les priorités de l'Afrique.

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les dirigeants ont pris plusieurs décisions et résolutions exhortant les États africains et les organismes régionaux à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de développement adoptées aux niveaux national et régional afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes existants pour faire face au changement climatique et de lancer un partenariat africain pour l'économie verte. Au Sommet de Malabo en juin 2014, ils ont adopté le Programme de travail de haut niveau sur l'action des changements climatiques en Afrique et se sont engagés à soutenir les petits États insulaires africains en développement pour améliorer les mécanismes de renforcement de la résilience partout dans le monde. Les États parties à la CCNUCC se sont engagés en 2013 à lancer ou à accélérer les préparatifs pour tenir les engagements pris à l'échelle nationale. Les États devraient communiquer leurs annonces de contribution en mars 2015.

**Partenaires au développement :** Dans le cadre du Protocole de Kyoto, 36 pays développés et économies en transition s'étaient donné pour objectif de réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5,2% en moyenne par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la première période d'engagement prenant fin en 2012. Ils sont ensuite convenus de s'engager sur une deuxième période, de 2013 à 2020.

**Efforts conjoints :** À Durban (2011), les pays développés et les PED sont convenus d'élaborer, avant la fin de l'année 2015, un nouvel instrument juridique ou un objectif concerté applicable d'ici 2020 visant à limiter le réchauffement de la planète à 2°C. Le Cadre de l'adaptation de Cancún a été créé en 2010 pour permettre aux PMA de répondre à leurs besoins à moyen et long terme en matière d'adaptation. À Varsovie (2013), les parties ont établi un nouveau mécanisme international qui vise à mieux protéger les populations les plus vulnérables des pertes et des dommages causés par les phénomènes climatiques extrêmes ainsi que par les phénomènes progressifs comme l'élévation du niveau des mers.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) précise les orientations politiques pour les négociations sur le climat. Avec la Déclaration de Nairobi, en 2013, les dirigeants ont adopté une position commune appelant à revoir à la hausse les ambitions de réduction des émissions pour l'après-2020. Ils ont également souligné la nécessité d'intégrer le secteur agricole au processus mondial de négociations sur le climat et de financement de la lutte contre les effets du

changement climatique, et demandé la création immédiate d'un mécanisme visant à évaluer et à exploiter le potentiel de captage du carbone dans le secteur agricole. À l'échelle continentale, le programme Climat et développement en Afrique (ClimDev Afrique), une initiative conjointe de la CEA, la CUA et la BAD, a permis d'améliorer le processus décisionnel en prenant appui sur les capacités d'analyse et sur la gestion des connaissances, et de soutenir les infrastructures de gestion des données climatiques et la communication des informations. L'Agence du NEPAD a créé un comité directeur chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes régionaux de lutte contre les effets du changement climatique. Dans les 26 pays membres de la COMESA, la CAE et la SADC, le Programme d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique appuie l'élaboration de stratégies relatives au changement climatique qui s'attachent en particulier à accroître l'investissement en faveur d'une agriculture climatiquement rationnelle et à élargir les initiatives d'adaptation dans les domaines agricole et forestier. Les chefs d'État et de gouvernement réunis à Malabo ont adopté le Programme de travail sur l'Action des changements climatiques pour aider l'UA, ses États membres et les CER à faire face au changement climatique et faire de l'adaptation une priorité dans l'ensemble des initiatives relatives au changement climatique en Afrique. Les États membres ont été priés d'achever au plus vite l'élaboration de leurs Plans nationaux d'adaptation et de mettre en place les structures et systèmes qui permettront à l'Afrique de tirer le meilleur parti des mécanismes mondiaux d'appui aux mesures d'atténuation et d'adaptation.

**Partenaires au développement :** Les pays développés et les économies en transition ont globalement réduit leurs émissions de 9,3% entre 1990 et 2011. Si l'on en croit les dernières projections de l'AIE, la demande énergétique, responsable de plus de deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, a continué d'augmenter ces dernières années et les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie devraient augmenter de 20% entre 2011 et 2035. Plus d'un an après l'accord de Doha sur une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, seuls 11 pays auront ratifié l'accord en 2015, alors que 133 ratifications supplémentaires sont nécessaires pour que l'accord puisse entrer en vigueur.

## Les résultats

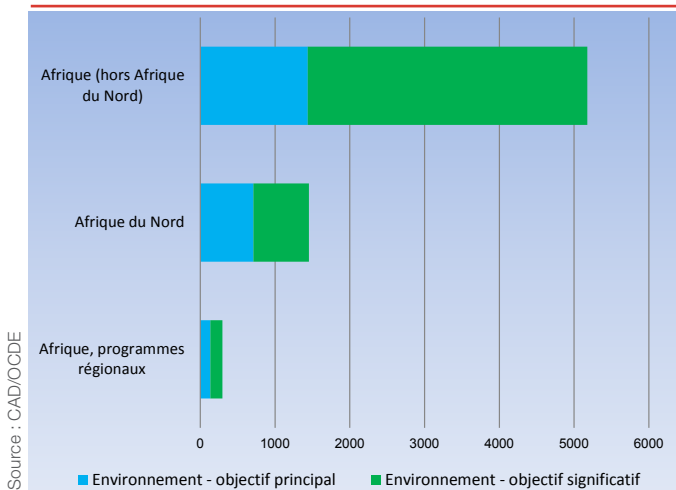
De récentes projections confirment que l'Afrique sera touchée de manière disproportionnée par le changement climatique du fait de sa trop grande dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale et de sa faible capacité d'adaptation. Dans son cinquième rapport sur l'évolution du climat, le Groupe d'experts intergou-

Les projections relatives aux effets du changement climatique en Afrique sont de plus en plus alarmantes. Il est urgent de revoir les engagements et les ambitions à la hausse, et d'accroître les efforts d'atténuation déployés au niveau mondial, qui sont toujours limités.



vernemental prévoit que de vastes régions de l'Afrique se réchaufferont de plus de 2°C d'ici les dernières décennies du XXI<sup>ème</sup> siècle en suivant un scénario de réchauffement moyen. Dans un scénario moins optimiste, ce réchauffement pourrait arriver dès 2050 sur l'essentiel du continent et atteindre +3 à +6°C d'ici la fin du siècle. L'agriculture devra faire face à d'importantes difficultés : la perte de rendement est estimée à 22 % en 2050 sur toute l'Afrique et les années de mauvaise récolte sont appelées à se multiplier. En réponse à ces menaces, 31 PMA africains ont élaboré, et sont en train de mettre en place, des programmes nationaux d'adaptation au changement climatique essentiellement axés sur les besoins les plus pressants en la matière. La plupart des pays ont favorablement accueilli les mesures d'atténuation adaptées au contexte national. Douze pays sont en train d'élaborer des plans d'action en faveur de la technologie afin de réduire ou de supprimer les obstacles au transfert de technologies. Neuf pays ont instauré des mesures visant à se doter des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un mécanisme REDD+. La moitié des États africains ont entrepris d'évaluer leur potentiel national en matière de développement des énergies renouvelables et certains se sont fixé des objectifs chiffrés pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Le programme ClimDev Afrique a par ailleurs donné lieu à plusieurs initiatives de renforcement des capacités dans des pays d'Afrique où des données climatiques et hydrologiques

**APD reliée à l'environnement vers l'Afrique (engagements bilatéraux du CAD, moyenne 2011-2012, millions de dollars) en prix constants 2012**



enregistrées par le passé ont été retrouvées. Une évaluation des besoins a été menée dans tous les petits États insulaires afin de mesurer l'ampleur des difficultés posées par le changement climatique pour chacun d'eux et, ainsi, de soutenir leurs efforts de renforcement de la résistance aux effets de ce changement dans le cadre de leurs programmes de développement. Le Fonds spécial pour ClimDev-Afrique, un fonds compétitif et axé sur la demande qui constitue l'une des trois composantes de ClimDev Afrique, est désormais opérationnel et dix projets d'investissement ont obtenu un financement au cours du troisième trimestre 2014.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Promouvoir l'enrichissement des connaissances sur le climat et le développement des services dans ce domaine et en faciliter l'accès aux usagers en investissant dans la collecte et la diffusion des données relatives au climat ;
- Intégrer le changement climatique aux politiques et aux stratégies de développement ;
- Partager plus activement les expériences et les bonnes pratiques d'adaptation entre les pays et les sous-régions (en coordination avec les CER) et réaffirmer le soutien apporté aux petits États insulaires ;
- Améliorer les politiques et les réglementations pour attirer les financements en faveur du développement vert.

### Partenaires au développement

- Identifier des appuis concrets aux efforts déployés par les pays africains pour réduire leur vulnérabilité, renforcer leur résilience, développer des initiatives de développement vert et soutenir les pratiques de gestion durable des forêts ;
- Soutenir l'amélioration des connaissances relatives au changement climatique et mettre en place des mécanismes efficaces de diffusion de ces connaissances en investissant dans la création de réseaux d'observation et de plateformes de collecte de données ;
- Identifier les pistes potentielles de réduction des émissions dans le secteur agricole et élaborer les approches et outils nécessaires à leur mesure, à leur recensement et à leur valorisation au sein des mécanismes mondiaux de financement de la lutte contre le changement climatique.

### Conjointement

- Veiller à ce que soit adoptée, avant la fin de 2015, une décision concertée juridiquement contraignante visant à réduire considérablement les émissions de GES après 2020 et exigeant des efforts particuliers de la part des pays industrialisés.

# ÉDUCATION

## Les principaux engagements

**Afrique :** Dans une série de textes fondateurs, l'UA a souligné le rôle de premier plan de l'éducation dans le développement socio-économique global. Les gouvernements africains ont souscrit au programme d'action du mouvement de l'Éducation pour tous (ÉPT) et se sont engagés à élaborer des plans chiffrés pour atteindre ses objectifs, en prenant appui sur l'Initiative de mise en œuvre accélérée (Fast Track Initiative) – rebaptisée Partenariat mondial pour l'éducation (PMÉ) en 2011. La Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) comble les lacunes identifiées dans le premier plan pour l'éducation, réitérées dans la Position africaine commune sur le programme de développement post-2105, en soulignant la nécessité d'aller plus loin que l'objectif d'amélioration de la scolarisation dans l'enseignement primaire, pour appréhender l'éducation dans une optique plus globale qui couvre aussi bien l'égalité entre les sexes ou la formation des enseignants que l'enseignement supérieur et professionnel.

**Partenaires au développement :** Les partenaires se sont engagés à soutenir la réalisation des OMD relatifs à l'accès universel à l'enseignement primaire et l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation (voir fiche 11), ainsi que celle des objectifs inscrits dans le Cadre d'action pour l'ÉPT. Les sommets du G8 ont réitéré les engagements en faveur de l'ÉPT et les membres ont promis de remédier au déficit de financement. Lors du 4<sup>ème</sup> Forum de haut niveau de Busan, les partenaires se sont engagés à coordonner le financement et à s'aligner sur les plans nationaux. Ils se sont en outre engagés à constituer une équipe spéciale internationale sur le thème « Les enseignants pour l'ÉPT », afin de lutter contre la pénurie d'enseignants qualifiés dans les pays à faible revenu. Les sommets récents ont donné l'occasion de rappeler les liens fondamentaux qui existent entre le niveau d'instruction, le marché du travail et le développement, en soulignant l'importance de la qualité des résultats en matière d'éducation, de l'équité dans l'accès à l'instruction et de l'alignement des politiques d'éducation sur les besoins du marché du travail.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement ont augmenté, passant de 22,3 milliards de dollars en 2000 à 70,1 milliards (prix courants) en 2011 - soit une hausse de 60% en termes réels. Compte tenu de la croissance économique, ces dépenses publiques ont augmenté, en proportion du PIB, de 3,8% en 1999 à 4,7% en 2011. De même, la part des dépenses consacrées à l'éducation dans les dépenses publiques est passée de 15,7% à 18% sur la même période. Les dépenses par habitant sont cependant restées nettement inférieures à celles des autres régions: le coût unitaire par élève scolarisé dans l'enseignement primaire en Afrique s'élève à 131 dollars, contre 1 147 dollars en moyenne dans le monde et 1 971 en Asie orientale (en parité de pouvoir d'achat constante en 2010), ce qui témoigne vraisemblablement d'un manque

d'attention pour la qualité de l'éducation. En outre, le partage des coûts entre les pouvoirs publics et les ménages est chose commune et fait peser une lourde charge sur les ménages les plus pauvres en termes d'accès et d'achèvement des cycles d'enseignement primaire. En 2011, l'UA a lancé l'Université Panafricaine, dans la droite ligne de l'engagement pris de renforcer l'enseignement supérieur. Quelque 26 pays africains ont vu leurs plans nationaux d'éducation validés par l'Initiative de mise en œuvre accélérée.

**Partenaires au développement :** L'APD pour l'éducation en Afrique a augmenté de 20% en termes réels depuis 2005, pour atteindre 3,75 milliards de dollars en 2012 (à prix constants de 2012), ce qui représente une hausse de 128 millions par rapport à l'année précédente mais reste en deçà du pic de 4,37 milliards atteint en 2010. L'Afrique a représenté 32% de l'APD pour l'éducation, une légère baisse par rapport au taux de 34% en 2005. L'éducation n'a pas suivi le rythme des hausses consacrées aux autres secteurs en Afrique, puisqu'elle a représenté 9,4% de l'aide allouée à des secteurs spécifiques en 2012, en recul par rapport au taux de 14,2% en 2005. L'APD en faveur de l'enseignement de base et secondaire a augmenté de 54 millions de dollars en termes réels entre 2011 et 2012, représentant près d'un quart de l'ensemble de l'aide consacrée à l'éducation sur le continent, ce qui est conforme aux proportions mondiales. La part de l'APD en Afrique consacrée à l'enseignement secondaire et post-secondaire a représenté respectivement 15% (564 millions de dollars) et 32% (1,2 milliard). Les niveaux d'aide actuels ne sont pas conformes à l'engagement pris par les donateurs de faire en sorte qu'aucun pays résolu à atteindre les objectifs du mouvement de l'ÉPT à l'horizon 2015 ne voie ses efforts contrariés par un manque de ressources.

## Les résultats

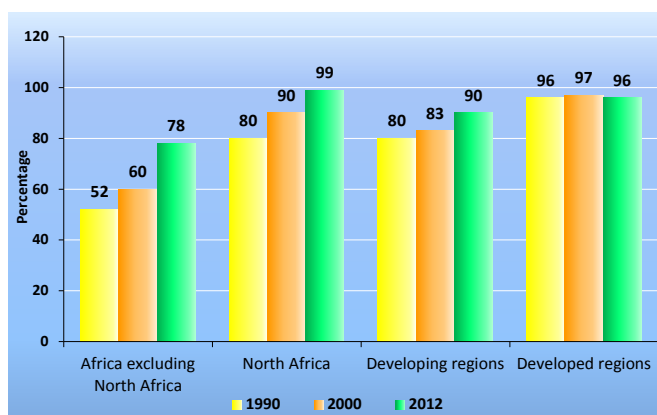
Le taux net de scolarisation en Afrique occidentale, centrale, orientale et australe a augmenté globalement de 26 points entre 1990 et 2011, pour atteindre 78%, ce qui a réduit de moitié le nombre d'enfants non scolarisés et permis à la plupart des pays d'atteindre les objectifs de scolarisation primaire. Sur cette période, le taux net de scolarisation a augmenté de 19 points en Afrique du Nord et atteint 99% contre 10% pour l'ensemble des PED. Les taux d'achèvement des études ont également progressé en Afrique, à un rythme toutefois inférieur à celui de la scolarisation. La moitié des 46 pays africains pour lesquels des données sont disponibles ont enregistré une hausse d'au moins 15 points des taux d'achèvement des études entre 2000 et 2011 et plus d'un quart ont doublé leurs taux sur cette période. À l'exclusion de l'Afrique du Nord, le continent a progressé globalement de dix points, contre seulement quatre points dans les autres PED. L'écart entre l'Afrique, notamment les régions subsahariennes, et les autres régions en développement demeure toutefois important. La parité dans l'enseignement primaire s'est améliorée. Entre 1990 et 2011, l'Afrique du Nord a progressé vers la parité, passant de 82 à 94

La scolarisation progresse de manière satisfaisante mais les taux d'achèvement des études ne suivent pas. Les objectifs à l'horizon 2015 ne pourront donc pas être atteints. Davantage d'efforts s'imposent pour améliorer la qualité, promouvoir l'enseignement post-primaire afin de répondre aux besoins du marché du travail et réduire les disparités entre les sexes et les inégalités.



© Eric Miller/  
Independent Contributors/Africa  
Media Online

### Taux net ajusté de scolarisation (1990 to 2012)



Source: ONU (2014), Rapport 2014 sur les OMD

filles pour 100 garçons, le reste de l'Afrique passant de 83 à 93 filles. Sur les 49 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, 18 ont atteint la parité et 28 ont un indice compris entre 0,8 et 0,97. La parité dans le taux d'achèvement des études est cependant inférieure à celle de la scolarisation. Les progrès dans l'enseignement secondaire et supérieur sont modestes. Si les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire ont progressé, ils restent inférieurs de moitié à la moyenne mondiale. En revanche, les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur ont quasiment stagné au cours de la dernière décennie, passant de 5 à 6% sur la période 2000-2012. Cette faible progression s'explique par le fait que la plupart des établissements publics post-primaires sont payants, ce qui en prive les ménages les plus pauvres, et par la mauvaise qualité de l'enseignement primaire. Malgré des améliorations notables dans certains domaines, des obstacles considérables subsistent. La qualité de l'éducation n'est pas suffisante pour assurer l'acquisition des connaissances fondamentales en lecture et en calcul par les élèves du primaire ni pour préparer les jeunes à leur entrée sur le marché du travail. Sur les 20 pays dont le taux de scolarisation est le plus bas, 13 se trouvent en Afrique subsaharienne. Les taux de recrutement d'enseignants qualifiés demeurent en-deçà des exigences de l'accès universel à l'enseignement primaire, et l'on dénombre en moyenne 45 élèves pour un enseignant dans l'enseignement primaire. En zone rurale, les ratios sont encore moins satisfaisants. Selon les tendances actuelles, les objectifs relatifs à la scolarisation pourront être atteints si les efforts sont poursuivis. Cependant, si les taux d'achèvement des études sont médiocres, l'Afrique dans son ensemble ne parviendra pas à atteindre l'objectif visant à assurer l'éducation primaire pour tous en 2015.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Consolider et intensifier les progrès dans l'enseignement primaire, notamment en augmentant les dotations budgétaires afin de permettre aux populations vulnérables, en particulier aux catégories à faible revenu, aux habitants des zones rurales, aux filles, aux enfants de réfugiés et aux adultes analphabètes, d'y accéder dans des conditions d'équité ;
- Faire de la qualité de l'enseignement primaire une priorité, afin d'améliorer l'accès à l'enseignement post-primaire et de renforcer l'employabilité des jeunes qui sortent de l'école primaire ;
- Accroître l'investissement dans l'enseignement post-primaire afin de répondre aux exigences de l'enseignement sur le plan tant quantitatif que qualitatif, et faire en sorte que les enseignements dispensés et les compétences acquises répondent aux besoins du marché du travail.

### Partenaires au développement

- Accroître l'aide financière pour qu'elle réponde aux besoins de l'Afrique, en accordant plus d'attention aux priorités définies par les pays africains ;
- Appuyer les efforts déployés par les pays africains pour renforcer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux notamment par la formation d'enseignants qualifiés pour l'enseignement primaire et post-primaire ;
- Soutenir une réforme de l'ÉPT de vaste portée pour en améliorer les résultats et repenser les structures de gouvernance pour qu'elles prennent en compte les PED et leurs intérêts.



## SANTÉ

## Les principaux engagements

**Afrique** : Les gouvernements africains ont pris des engagements ambitieux et précis en vue d'accroître l'investissement dans la santé. À Abuja en 2001, ils se sont engagés à allouer au moins 15% des dépenses publiques à la santé. Ils ont convenu d'instaurer l'accès universel aux soins de santé, notamment aux services d'hygiène sexuelle et de santé génésique, d'accélérer les actions visant à permettre à tous, à l'horizon 2010, de bénéficier de services de prévention du sida et de la contamination par le VIH, ainsi que de services de traitement, de soins et de soutien face à cette maladie, et d'intensifier la lutte contre la tuberculose et le paludisme. Après réexamen, ces engagements ont été reconduits jusqu'en 2015. Des engagements, plans et objectifs ont été proposés concernant les soins de santé primaires, la santé maternelle, infantile et juvénile, les maladies non transmissibles (MNT) et la rougeole. Certains pays se sont également associés à des initiatives mondiales comme la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant du Secrétaire général de l'ONU en 2010, la Déclaration politique sur le VIH/sida en 2011 et la Réunion de haut niveau de l'ONU sur la prévention et la maîtrise des MNT en 2011. Les ministres de la Santé ont décidé de mettre sur pied un mécanisme de reddition de comptes afin d'évaluer la traduction concrète de leurs engagements en matière de santé. Ils ont aussi proposé de développer à grande échelle les interventions efficaces reconnues comme la planification familiale volontaire, la prévention et la gestion des complications de grossesse, la valorisation de l'accouchement sans risque, l'accès aux services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et la mise à disposition de vaccins et de traitements du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose, de la diarrhée, de la pneumonie et d'autres maladies négligées. Les **partenaires au développement** se sont efforcés de soutenir les efforts de l'Afrique dans le domaine de la santé. Les sommets du G8 ont donné la priorité à la santé, ce qui s'est traduit par la promesse d'apporter 60 milliards de dollars additionnels sur la période 2006-2011 pour lutter contre les maladies infectieuses et renforcer les systèmes de santé. Les premiers engagements accordaient une place privilégiée à l'action contre le VIH/sida et aux maladies infectieuses, en particulier à travers des fonds verticaux pour la santé et des dispositifs de financement innovants. Les engagements plus récents mettent davantage l'accent sur les systèmes de santé, la formation des travailleurs et les maladies tropicales négligées. Les partenaires ont en outre convenus de fournir des médicaments et des traitements à des prix abordables et ont promis de mobiliser cinq milliards de dollars pour combattre la mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans entre 2010 et 2015. Les dirigeants ont approuvé le Plan d'action mondial contre le paludisme en 2008 et se sont engagés à consacrer près de trois milliards de dollars pour que la mortalité due à cette maladie soit proche de zéro en 2015. La Déclaration politique sur le VIH/sida de l'Assemblée générale de l'ONU de 2011 définit des cibles précises à atteindre concernant la transmission du VIH/sida, les décès liés à cette maladie et l'accès aux traitements à l'horizon 2015. Les États membres se sont également engagés à mobiliser au moins 22 à 24 milliards de dollars par an pour lutter contre le VIH à l'horizon 2015.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique** : Les dépenses publiques de santé ont considérablement augmenté, passant de 13,6 milliards de dollars à 50,7 milliards entre 2000 et 2011 (prix courants) soit une progression de 92% en termes réels. Elles ont aussi augmenté en pourcentage du PIB de 2,3% à 2,7%, et les dépenses par habitant sont passées de 16,8 à 49,7 dollars au cours de cette période. Ce phénomène est en partie dû à l'augmentation des dotations issues des budgets nationaux, la part moyenne consacrée à la santé étant passée de 8,2% à 8,4% ; ainsi, 26 pays ont augmenté la part des crédits budgétaires destinés à ce secteur. Cependant ces augmentations sont inférieures à l'objectif de 15% souscrit à Abuja : seuls quatre pays sur les 45 pour lesquels des données sont disponibles ont atteint cet objectif en 2011, trois de plus qu'au moment où cet engagement avait été souscrit. La quasi-totalité des pays africains se sont dotés de plans d'action ou de stratégies pour la santé et ont mis en place ou renforcé des organes nationaux de coordination de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

**Partenaires au développement** : L'APD bilatérale et les décaissements multilatéraux des donateurs du CAD en faveur de la santé en Afrique, y compris l'hygiène sexuelle et la santé génésique, ont atteint 10,7 milliards de dollars en 2012 – soit une croissance moyenne de 15% par an au cours des dix dernières années. En 2012, plus de 55% de l'APD pour la santé est venue en soutien à des politiques de planification familiale et de santé génésique, dont la lutte contre le VIH/sida (4,7 milliards de dollars). L'aide aux services de santé de base s'est élevée à 4,8 milliards ; l'aide à la maîtrise du paludisme, à 1,4 milliard. L'aide à la santé génésique a doublé en 2012 par rapport à 2011, rompant ainsi avec trois années de stagnation. À contrario, l'appui aux systèmes de santé et à la recherche est resté identique au cours des dix dernières années - autour de 0,8 milliard de dollars par an, en déclin relatif au regard des autres domaines de la santé. Néanmoins, les contributions multilatérales des donateurs du CAD à travers d'autres mécanismes de financement innovants comme la Facilité internationale de financement pour la vaccination ont progressé pour représenter 227 millions de dollars en 2012 contre 162 millions en 2011. En outre, entre 2002 et 2012, le Fonds Mondial a décaissé plus de 12 milliards de dollars en Afrique pour la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida.

## Les résultats

Au vu d'un éventail d'indicateurs, des progrès considérables ont été accomplis par rapport à une situation initiale peu satisfaisante mais d'importantes difficultés subsistent. **Taux de mortalité** : Le taux de mortalité des enfants de

Les progrès sont certes substantiels mais la situation initiale étant peu satisfaisante, de nombreux pays n'atteindront pas les objectifs internationaux. Il en faut davantage pour renforcer les systèmes de santé et accroître les investissements dans les infrastructures afin d'étendre l'accès aux soins avec le soutien de la communauté internationale.



© Christiane Williams/South  
Photographs/Africa Media Online

moins de cinq ans, qui était de 179 pour 1 000 naissances vivantes en 1990, est tombé à 92 en 2013 – une baisse de 49%. Néanmoins, compte tenu des progrès substantiels dans les autres régions, en 2013, l'Afrique comptabilisait 48% des décès d'enfants à travers le monde contre 30% en 1990. L'Afrique du Nord a atteint sa cible des OMD en 2013 en abaissant son taux de mortalité de 72 à 24 décès pour 1 000 naissances vivantes depuis 1990. Sur cette même période, la mortalité infantile a reculé dans de moindres proportions, passant de 107 à 61 décès pour 1 000 naissances vivantes (baisse de 43%) à l'exception de l'Afrique du Nord, où elle est passée de 55 à 20 (64%). La mortalité maternelle a poursuivi son déclin sur le continent, passant entre 1990 et 2013 de 870 à 460 décès pour 100 000 naissances vivantes soit une baisse de 42%. Ce phénomène est imputable, parmi d'autres facteurs, à la Campagne de l'UA pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique (CARMMA). Toutefois, c'est en Afrique que surviennent encore plus de la moitié des décès maternels dans le monde. **VIH/sida** : Les taux d'infection ont chuté de 25% en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) depuis 2001 et la transmission de la mère à l'enfant a reculé de 24% entre 2009 et 2011, en raison de la seule efficacité des traitements antiviraux. Entre 2001 et 2012, l'Afrique Australe et l'Afrique Centrale, où l'incidence du VIH est la plus élevée, ont enregistré une chute vertigineuse de 48% et 54% respectivement. La population ayant accès aux traitements a augmenté : en 2011, 56% des personnes nécessitant une thérapie antirétrovirale y avaient accès. De ce fait, les décès dus au sida ne cessent de reculer pour s'établir à 1,2 millions en 2012 contre 1,8 millions en 2005. Malgré ces avancées, plus de 70% des 35 millions de personnes vivant avec le VIH en 2012 se trouvaient en Afrique. **Tuberculose** : La préva-

lence de la tuberculose n'a fléchi que de 11% entre 1990 et 2011, les progrès étant freinés par la prévalence élevée du VIH qui aggrave les taux d'infection.

**Paludisme** : Les approches pluridimensionnelles avec l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide – plus de 700 millions d'unités distribuées au sud du Sahara entre 2004 et 2013 – et les pulvérisations à effet rémanent ont réduit la prévalence et l'incidence du paludisme sur le continent. Ainsi l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord) a-t-elle vu chuter l'incidence du paludisme de 31% et le taux de mortalité de cette maladie de 49% entre 2000 et 2012. Toutefois, 80% des 200 millions de cas encore recensés chaque année le sont au sud du Sahara.

## Les priorités pour l'avenir

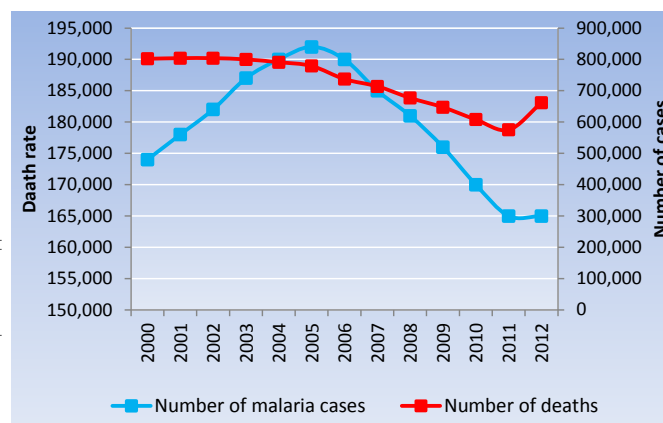
### Afrique

- Renforcer les systèmes de santé afin de réduire la charge des maladies en accroissant les ressources et en améliorant les systèmes et politiques de santé et leur gestion ;
- Soutenir les réformes dans le domaine de la santé et rationaliser les dépenses publiques en la matière pour réagir efficacement aux menaces et à l'apparition de maladies et les contrôler ;
- Augmenter les investissements dans les infrastructures et services sanitaires pour un meilleur accès aux soins des communautés et populations vulnérables.

### Partenaires au développement :

- Soutenir la santé et le bien-être des femmes et des enfants à travers un accès universel à des services de santé de base accessibles et de qualité comme les soins maternels, des systèmes sanitaires renforcés, l'amélioration de la nutrition et de l'accès à la vaccination ;
- Garantir au Fonds Mondial un soutien constant ;
- Soutenir les capacités à combattre la menace de maladies infectieuses telles que l'Ébola et travailler en étroite collaboration avec l'OMS afin de développer un Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

### Estimation des cas de paludisme et du taux de décès dû à cette maladie en Afrique (hors Afrique du Nord) entre 2000 et 2012



Source: Adapté CEA Rapport 2014 sur les OMD

# SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les dirigeants se sont engagés à atteindre la cible des OMD consistant à réduire de moitié la proportion de la population souffrant de la faim entre 1990 et 2015. L'UA a proclamé 2014 « Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique » et a adopté la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et des ressources augmentées (voir fiche 3). Ce faisant, les dirigeants s'engagent à mettre un terme à la faim et de réduire de 10% les retards de croissance dus à la malnutrition et de 5% l'insuffisance pondérale en Afrique d'ici 2025. À cette fin, ils ont pris l'engagement de soutenir le développement de l'agriculture et d'améliorer la sécurité alimentaire pour :

- (i) éviter les pénuries et garantir la disponibilité de l'alimentation, en renforçant les systèmes d'information et d'alerte rapide, en améliorant la gestion des risques et en soutenant les initiatives prises aux niveaux national et régional pour constituer des réserves alimentaires d'urgence ;
- (ii) améliorer l'accès à la nourriture pour les pays et groupes exposés à l'insécurité alimentaire, en investissant dans la mise en place de filets de protection et en facilitant les flux commerciaux intrarégionaux (voir fiche 2) et
- (iii) en réduisant de moitié les pertes post-récolte d'ici 2025.

Les **partenaires au développement** ont souscrit au même engagement au titre des OMD, en prenant les résolutions suivantes : (i) soutien financier aux initiatives axées sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (ii) mise en place de mesures d'intervention renforçant la sécurité alimentaire, notamment pour maîtriser la volatilité des prix, limiter les risques et assurer la cohérence d'ensemble ; et (iii) répondre aux crises humanitaires. Lors des sommets du G8 et G20, plusieurs engagements ont contribué à faire de la sécurité alimentaire une priorité parmi lesquels : (i) l'Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire (IASA) adoptée en 2009 ; (ii) le pilier « sécurité alimentaire » du Plan d'action pluriannuel du G20 et le Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires (2011) qui, outre un système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) de portée mondiale, prévoit des instruments pour atténuer les risques et parer aux conséquences de la volatilité des prix, tend à améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés financiers agricoles et à supprimer les restrictions à l'exportation et les taxes applicables aux produits alimentaires achetés à des fins humanitaires par le PAM ; (iii) la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, lancée par le G8 en 2012 ; et (iv) les Perspectives de développement adoptées par le G20 à Saint-Petersbourg.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Au niveau national, certains pays ont à leur disposition des stocks de sécurité ou des réserves céréalières stratégiques, des filets de protection fondés sur l'aide alimentaire, les transferts en espèces ou l'emploi, ainsi que des systèmes d'alerte précoce. Au niveau régional, la CEDEAO a conçu un projet pilote en vue d'un système de réserves alimentaires humanitaires d'urgence complétant les réserves alimentaires nationales existantes. Toutefois, les réserves demeurent insuffisantes faute de capacités de stockage, de financements conséquents et d'une réelle supervision des stocks nationaux dans de nombreux pays. Ces réserves s'amenuisent depuis 2010, passant de 17,2% en 2010-2012 à 16,5% en 2012-2013. L'UA a élaboré un projet de stratégie pour remédier aux crises alimentaires et nutritionnelles, en faisant du PDDAA le moteur de la sécurité alimentaire à long terme. Elle a défini une feuille de route pour la prise en compte de la gestion des risques dans les plans d'investissement établis aux niveaux national et régional dans le cadre du PDDAA. Avec l'appui du PAM, elle a mis sur pied une nouvelle institution spécialisée, la Capacité africaine de gestion des risques, qui doit aider à mutualiser les ressources pour anticiper les risques météorologiques, accélérer les mesures d'intervention et transférer aux marchés financiers la responsabilité de la gestion des risques. À ce jour, six pays ont souscrit à cette Capacité et ont entrepris des évaluations de risques. L'UA met actuellement en place une autorité chargée de la sécurité sanitaire des aliments et un système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux afin de réagir en cas d'apparition de maladie d'origine alimentaire.

**Partenaires au développement : (i) Soutien financier :** rien n'indique que le soutien financier destiné à la sécurité alimentaire ait fortement augmenté par suite de l'IASA. Sur l'ensemble des contributions annoncées, soit plus de 22,2 milliards de dollars, 15,4 milliards correspondaient à des dépenses déjà prévues. En mars 2014, le montant versé représentait environ 87% du total (près de 19 milliards) ; **(ii) Mesures d'intervention :** les initiatives particulières prévues par le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires ont été mises en route, notamment le système AMIS - qui vise à améliorer la transparence de l'information sur les marchés et à devancer les effets liés aux risques de marché, et les plateformes pour l'agriculture tropicale et pour la gestion des risques agricoles. Toutefois, des dispositions restent à prendre face à des problèmes de sécurité alimentaire plus vastes tels que le soutien accordé aux biocarburants qui détourne l'agriculture de sa vocation alimentaire au profit de la fourniture d'énergie, non sans accentuer la volatilité des prix ; **(iii)** En mai 2014, dix pays africains avaient souscrit à la Nouvelle Alliance du G8 ; **(iv) Dispositions humanitaires :** Les partenaires ont contribué à hauteur de 87% à l'appel de fonds pour la sécurité alimentaire d'un montant de 569 millions de dollars. Ils ont aussi satisfait à 54% des besoins liés à la crise alimentaire du Sahel en 2013, estimés à 309 millions de dollars. En septembre 2014, le Plan d'intervention stratégique régionale pour résoudre la crise alimentaire au Sahel, coordonné par l'ONU et appliqué à neuf pays, était financé à hauteur de 37%.

Les progrès dus au recul modeste des taux de sous-alimentation ont été effacés par la croissance démographique et accusent du retard en comparaison d'autres régions. Davantage d'efforts sont nécessaires pour améliorer la disponibilité et l'accès à la nourriture, la sécurité alimentaire sur le long-terme et la cohérence dans le traitement des causes structurelles de l'insécurité alimentaire.



## Les résultats

Les progrès réalisés restent faibles et bien que 11 pays africains aient atteint cet objectif en juin 2013 l'ensemble du continent n'atteindra pas la cible 1 des OMD à l'horizon 2015. Entre 1990-1992 et 2011-2013, la proportion de personnes sous-alimentées a diminué pour s'établir à une personne sur cinq environ (de 27,3% à 21,2%), à une allure plus modérée que dans d'autres régions. La croissance démographique a effacé ce léger recul : en termes absolus, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté sur la période 2011-2013, passant de 178 à 226 millions. La part de l'Afrique dans l'ensemble des habitants sous-alimentés de la planète est actuellement de 26,9%, contre 17,5% en 1990-1992. L'Indice 2013 de la faim dans le monde (Global Hunger Index) de l'IFPRI réunit trois indicateurs : la proportion de la population sous-alimentée, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans et le taux de mortalité dans cette tranche d'âge. Il brosse un tableau comparable : diminution lente (23%) entre 1990 et 2013 en Afrique subsaharienne, nettement en retard par rapport à d'autres régions comme l'Asie de l'Est et du Sud-Est. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans a chuté de cinq points sur la période, passant de 22,7% à 17,7%, tandis que la baisse de la prévalence du retard de croissance chez les enfants de la même tranche d'âge a perdu six points de pourcentage pour s'établir à 35,6% en 2013 contre 41,6% en 1990. La variabilité grandissante du climat accentue également l'insécurité alimentaire. Les régions soumises aux chocs conjugués de la sécheresse, des prix élevés et de l'insécurité physique sont particulièrement vulnérables aux crises. Le Sahel demeure particulièrement touché par ce phénomène : le nombre de personnes frappées par l'insécurité alimentaire y a presque doublé entre 2013 et 2014, passant de 11,3 à 20,2 mil-

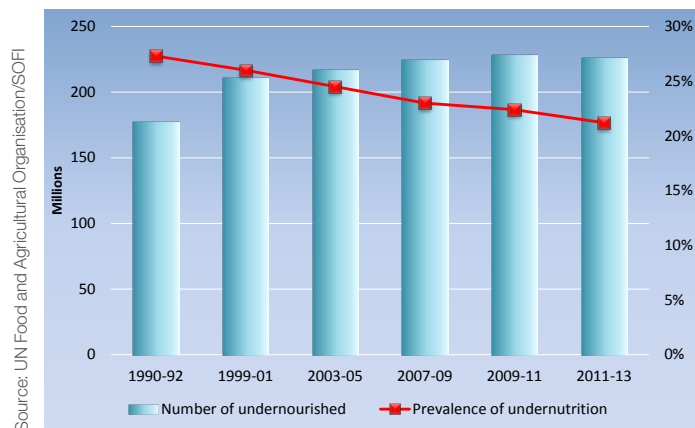
lions. Après la période de volatilité des prix consécutive au choc de 2007-2008, l'indice des prix alimentaires mondial et l'indice régional des prix à la consommation pour l'Afrique se sont stabilisés fin 2011. Les prix ont même légèrement baissé : en juillet 2014, l'indice FAO des prix des produits alimentaires était six points en-dessous de son niveau de juin 2013, à 2,8%. De façon générale, les prix bas bénéficient à l'Afrique, importatrice nette de produits alimentaires et réduisent les coûts pour chaque consommateur. Et si les producteurs affichant des ventes nettes y perdent, les agriculteurs africains sont en majorité des acheteurs nets de produits alimentaires, si bien qu'ils ont plus à gagner qu'à perdre à la baisse des prix – du moins à court terme.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Veiller à la disponibilité de l'alimentation en améliorant la coordination régionale des systèmes d'alerte précoce, en mettant au point des mécanismes de gestion des risques plus satisfaisants et en reconstituant les stocks aux niveaux national et régional – les réserves alimentaires d'urgence dans le cadre de la CEDEAO, notamment ;
- Assurer l'accès en prévoyant des filets de protection à plus grande échelle et en facilitant les flux commerciaux de nourriture des régions excédentaires vers les régions déficitaires ;
- Instaurer la sécurité alimentaire à long terme en mettant en œuvre le PDDAA, en incitant à une croissance plus inclusive qui soutienne en priorité les petits exploitants, en intégrant la variabilité accrue du climat dans les stratégies nationales et régionales relatives à la sécurité alimentaire et, enfin, en adoptant des solutions techniques et politiques à plus grande échelle.

### Nombre (en millions) et prévalence (%) de la sous-alimentation



### Partenaires au développement

- Honorer pleinement les engagements pris dans le cadre de l'ISA, du Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires, et de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- Prendre des mesures plus générales notamment en supprimant les subventions à la production et les barrières commerciales qui faussent les échanges, le soutien aux biocarburants et les restrictions à l'exportation pour les achats alimentaires d'urgence du PAM, tout en inscrivant leurs activités dans les programmes régionaux et nationaux pour le développement, la sécurité alimentaire et la résilience ;
- Apporter un soutien suffisant et efficace pour répondre immédiatement aux besoins humanitaires urgents.

## Fiche thématique 11

## ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les cadres régionaux et mondiaux ont renforcé l'engagement de l'Afrique dans l'accélération de l'instauration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les sphères sociales, économiques et politiques. La Position commune africaine sur le programme de développement post-2015 et le Document final de la Conférence Rio+20 insistent tous deux sur l'égalité des sexes comme objectif fondamental sous-tendant d'autres buts. Celle-ci est également au cœur de l'Agenda 2063, qui constitue le cadre de transformation à long terme du continent. La 20<sup>ème</sup> révision en 2015 de la Plate-forme d'action de Pékin de 1995 évaluera les progrès de l'Afrique concernant ses engagements pris dans le cadre d'une série de déclarations, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les Plates-formes d'action de Pékin et de Dakar, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (2003) et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004). Les dirigeants se sont engagés à promouvoir le développement et la santé maternelle, infantile et juvénile en Afrique à l'horizon 2015, à travers notamment la Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMMA) lancée par 29 pays. Ils ont en outre pris la résolution de mettre fin aux pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, en adhérant à des conventions internationales, telles que la résolution de l'ONU interdisant les mutilations génitales féminines.

**Partenaires au développement :** Outre leur soutien aux conventions internationales précitées sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les partenaires ont adopté plusieurs cadres d'action afin de concrétiser les engagements pris, comme la Déclaration de Paris (2005) et son Programme d'action d'Accra (2008) avec une priorité concrète accordée à l'égalité des sexes ; le 4<sup>ème</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan (2011) qui a reconnu la nécessité d'accélérer les efforts pour assurer la parité et l'autonomisation des femmes au moyen de programmes de développement ancrés sur les priorités nationales ; et l'adoption du marqueur égalité hommes-femmes de l'OCDE qui surveille la part des aides ciblant l'égalité des sexes comme objectif principal ou important.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Les 54 États africains ont tous déclaré avoir pris des mesures concrètes pour accélérer les stratégies de suivi des Plateformes d'action de Pékin et de Dakar. Concernant la violence contre les femmes et les filles, 51 pays ont ratifié la CEDAW. De nombreux pays ont intégré des dispositions non discriminatoires dans leurs constitutions respectives et autres instruments législatifs, et ont entrepris des réformes en matière de relations matrimoniales, familiales et patrimoniales (notamment en ce qui concerne les héritages). 32 pays ont ratifié le Protocole à la Charte africaine et le même nombre a fait état

de progrès dans l'application de la Déclaration solennelle. Cependant, les progrès réalisés dans l'intégration des normes et principes promouvant les droits des femmes, l'intégration des questions de genre et la consolidation des politiques sensibles au genre diffèrent d'un pays à l'autre. 24 des 28 pays africains où se pratique la mutilation génitale féminine l'ont interdite et certains ont pris des mesures pour proposer des services psychologiques et médicaux aux victimes.

**Partenaires au développement :** De 2010 à 2012, les membres du CAD-OCDE ont versé une moyenne de 8,5 milliards de dollars par an au titre de l'aide bilatérale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique. Le montant total tout comme sa répartition ont été plutôt constants au cours de cette période. Environ la moitié a profité aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau, et un quart à l'autonomisation économique (dont la moitié de cette somme allouée à l'agriculture et au développement rural). Environ 7% ont été octroyés à la participation et au leadership des femmes et 3% à la paix et à la sécurité. Ces chiffres comprennent l'ensemble de l'APD allouable par secteur dont le soutien envers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constitue l'objectif principal ou du moins un objectif important.

## Les résultats

Entre 2006 et 2013, l'Afrique a réduit les disparités générales entre hommes et femmes de 66%, dépassant ainsi certaines autres régions du globe. Des progrès notables ont été faits vers la parité dans les secteurs sociaux (particulièrement l'éducation), mais des problèmes d'inégalité subsistent dans la vie économique et les femmes se heurtent encore à des formes d'inégalité multiples et persistantes, dans la mesure où les normes ou valeurs sociales n'évoluent pas au même rythme que les textes de loi. **Éducation :** Dans l'ensemble, entre 2006 et 2013, l'Afrique a réduit de 83% ses disparités entre filles et garçons en matière de scolarisation. S'agissant des cibles des OMD concernant la scolarisation dans l'enseignement primaire et la parité entre filles et garçons dans l'éducation, la majorité des pays africains sont sur la bonne voie : 16 d'entre eux avaient atteint l'objectif de parité en 2010 et deux l'avaient dépassé (voir fiche 8). En 2012, huit pays sur les 13 ayant communiqué des données pour l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) avaient un score de parité supérieur à 0,8 concernant la scolarisation totale en maternelle, primaire, secondaire et dans le supérieur (un score de 1,0 indiquant une parité totale). Cependant, les résultats scolaires des filles restent faibles et leur taux d'abandon élevé à tous les niveaux de scolarité, en particulier dans les zones rurales. **Santé :** De nombreux efforts ont été faits en termes de prévention et de traitement, mais les femmes et les filles restent touchées de façon disproportionnée par des problèmes de santé. Elles sont par exemple beaucoup plus atteintes par



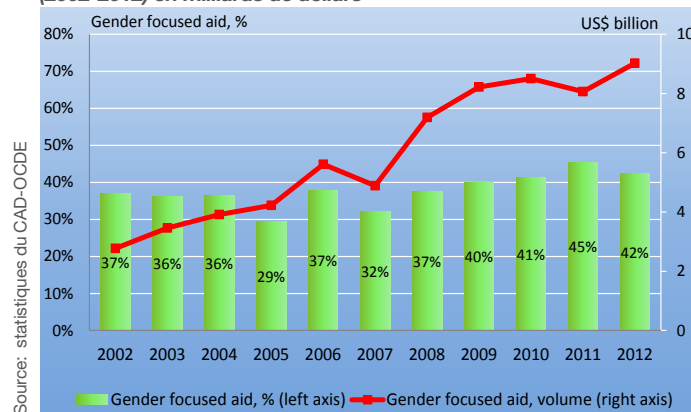
L'égalité des sexes est clairement reconnue à l'échelle internationale et régionale, avec des politiques mises au point par la plupart des pays d'Afrique. Des progrès importants ont été accomplis dans les sphères sociales et politiques, mais ils doivent encore s'amplifier en matière de participation économique et de généralisation des politiques.



© Thomas Omond/Africa Media Online

le VIH/sida. Le taux de mortalité maternelle a diminué de 47% entre 1990 et 2013, mais le continent représentait 56% de l'ensemble des décès maternels dans le monde en 2010 (voir fiche 9). Néanmoins, la majorité des 13 pays ayant communiqué des données relatives à l'IDISA ont atteint ou sont en passe d'atteindre la parité dans leur indice composite de santé qui combine santé infantile, VIH/sida et autres indicateurs de santé. **Participation à la vie économique** : Les progrès accomplis dans le domaine économique sont insuffisants : la part des emplois salariés en dehors du secteur agricole est faible dans toutes les régions (entre un tiers et 20%) et les revenus tirés des activités minières et artisanales à petite échelle sont extrêmement faibles. L'IDISA indique aussi l'absence de parité des salaires hommes-femmes parmi les pays ayant communiqué leurs données en 2012. Les femmes représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole en Afrique et 80% dans le secteur informel (hors Afrique du Nord), mais n'ont ni un accès ni un contrôle suffisants sur les actifs de production tels que les terres, les intrants, les technologies et les finances. **Représentation politique** : 24 pays africains ont entre dix et 20% de leurs sièges parlementaires occupés par des femmes. Neuf dépassent les 30%, principalement en raison de l'existence de quotas dans la constitution et de lois progressistes, et un certain nombre de pays ont doublé leur chiffre de 1990. Un pays africain arrive en tête de la liste mondiale. L'Afrique a élu une femme à la présidence de la CUA, et une à la tête d'un État (contre deux en 2013). On constate également une plus forte représentation des femmes à des postes décisionnels dans un certain nombre de pays. Cependant, le nombre de femmes parlementaires a récemment fléchi dans certains pays. En outre, l'indice IDISA relatif au pouvoir politique, qui s'intéresse à la participation des citoyens au secteur public et à la société civile, n'est que de 0,27 pour les pays ayant communiqué des données en 2012.

#### Aide allouée par secteur à l'appui de l'égalité hommes-femmes (2002-2012) en milliards de dollars



## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Accélérer les actions visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, notamment dans le secteur formel, et soutenir les agricultrices tout au long de la chaîne de valeur agricole en leur facilitant l'accès à la terre, aux intrants et aux services agricoles, ainsi que leur contrôle ;
- Accélérer l'application de la CARMMA, harmoniser tous les programmes en faveur de la santé et du bien-être des femmes et des filles, notamment les programmes d'accès aux traitements antirétroviraux, et mettre en œuvre des projets audacieux et bien financés pour mettre fin à la violence contre les femmes ;
- Accélérer les efforts pour faire respecter les dispositions constitutionnelles et légales sur toutes les formes de discrimination contre les femmes.

### Partenaires au développement

Remplir les engagements pris à Busan, à savoir :

- Accroître le soutien à l'autonomisation économique des femmes au sein de programmes sectoriels de production tels que l'agriculture, l'exploitation minière, la construction, le commerce et le tourisme ;
- Soutenir les efforts visant à institutionnaliser la collecte et l'utilisation des statistiques reflétant les questions de genre et visant à informer les politiques ;
- Intégrer les objectifs relatifs au genre dans les mécanismes de responsabilité ;
- Institutionnaliser l'intégration des questions de genre dans toutes les aides à l'Afrique et soutenir des programmes ad hoc en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.



# GOUVERNANCE POLITIQUE

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les dirigeants africains ont renforcé leur engagement à améliorer la gouvernance politique et l'action collective à travers les institutions continentales et régionales, afin d'améliorer les processus démocratiques et les droits de l'homme. Ainsi, l'UA a adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis des changements de gouvernement opérés par des moyens non constitutionnels. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) constitue un cadre de surveillance et d'encouragement de l'application des principes de bonne gouvernance. Dans ce contexte, une Architecture panafricaine de gouvernance (APG) a été créée en 2011 afin d'accroître la capacité de l'UA à promouvoir et évaluer l'évolution de la gouvernance. Les dirigeants se sont également engagés à accélérer la ratification et l'adoption des instruments pertinents de l'UA, particulièrement ceux qui prônent et encouragent la gouvernance démocratique. L'APG renforce les chartes et protocoles en vue d'améliorer la gouvernance politique, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises, de même que les mesures prises pour protéger les droits de l'homme, notamment la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique. Signée par 45 des 54 membres de l'UA et ratifiée par 23 pays, la Charte est considérée comme étant l'engagement de consolidation de la gouvernance démocratique le plus complet. Son mandat met l'accent sur la mise en place de commissions électorales indépendantes, de codes de conduite et de normes à destination des institutions démocratiques, l'instauration de l'état de droit, l'application des principes d'une bonne gouvernance politique, économique et sociale, et sur la création d'une obligation de réagir aux actes anticonstitutionnels qui sont commis sur le territoire des États membres. L'UA a également élaboré un cadre à l'appui du suivi de l'application de la Charte.

Les **partenaires au développement** se sont engagés à apporter leur soutien au MAEP et aux mécanismes qui s'y rattachent, tout en adaptant leur assistance pour répondre aux priorités de la gouvernance en Afrique. La Stratégie commune UE-Afrique sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme a permis d'amplifier l'importance de l'APG. Sous les auspices de l'ONU, les partenaires ont souscrit plusieurs engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme. En réponse aux événements dans la région, les partenaires ont renforcé leur soutien en faveur d'élections transparentes et inclusives. En vertu du Partenariat de Deauville de 2011, les partenaires se sont engagés à soutenir les pays ayant amorcé un processus de transition vers une société libre, démocratique et tolérante en Afrique du Nord.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Depuis 2000, des progrès considérables ont été réalisés à l'échelle du continent en faveur de la promotion de la démocratie et de la stabilité politique ; toutefois, ces progrès varient selon les pays et certains font toujours face à des défis importants. Selon l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine, 18 pays ont enregistré leur meilleure performance en 2013, avec des améliorations dans 11 des 14 sous-indicateurs par rapport aux chiffres de 2000. Les meilleures performances ont été enregistrées pour l'indicateur « développement humain », suivi par l'indicateur « développement économique durable », alors que les résultats sont en recul pour les sous-indicateurs « état de droit », « sécurité personnelle » et « droits ». Certains pays ont par ailleurs enregistré des cas de corruption judiciaire, d'intimidation politique et d'attaques envers les médias. Les résultats de l'indicateur « participation et droits de l'homme » se sont légèrement améliorés pour 35 pays et sont en baisse pour 17 autres. Ces tendances ont été confirmées par le Rapport sur la gouvernance en Afrique (AGR III) qui mesure l'inclusion et la participation au sein des systèmes électoraux : les indicateurs de gouvernance du continent n'ont gagné qu'un seul point de pourcentage par rapport au précédent AGR II. Le niveau de régularité des élections a augmenté, bien que cela ait entraîné une polarisation de l'électorat dans certains pays, voire le déclenchement de conflits. Cependant, les élections continuent d'être l'expression la plus tangible des bénéfices et de l'engagement en faveur de la démocratie et la gouvernance. Entre janvier 2013 et juin 2014, 26 pays ont organisé des élections présidentielles ou parlementaires libres et équitables, avec une diminution des violences liées aux élections. L'UA et les organisations régionales ont soutenu ces processus par des missions d'observation et en apportant une assistance technique à la gestion des élections. Elles ont également facilité le transfert pacifique du pouvoir après les élections, et ont suspendu l'adhésion à l'UA en réponse à des changements anticonstitutionnels de gouvernement, le cas échéant. Depuis sa création en 2003, le déploiement du MAEP se poursuit : 34 pays y participent désormais et 17 ont fait l'objet d'un examen par les pairs sur l'état de leur gouvernance. Le MAEP continue de promouvoir le renforcement de la gouvernance et de la démocratie dans ces pays qui sont aujourd'hui à différents stades de mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux. Des changements sont également intervenus au sein des institutions judiciaires du continent avec la création de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et sous l'effet des actions menées au niveau du Parlement panafricain.

Les **partenaires au développement** ont apporté leur soutien à l'AGA, au MAEP et ses plans d'action, à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ainsi qu'à la Charte africaine des droits de l'homme et des

Les institutions continentales et régionales ont réalisé des progrès soutenus en matière de promotion de la gouvernance et de la démocratie, mais les performances nationales demeurent inégales. Davantage d'efforts sont nécessaires pour améliorer la qualité des élections et renforcer les institutions de reddition de comptes.



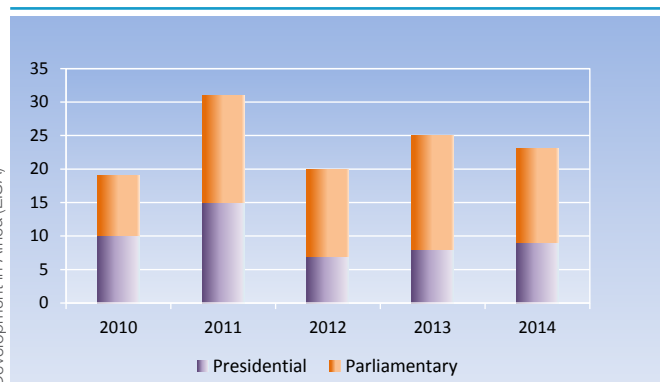
© UNDP

peuples. Ils ont également apporté un soutien aux processus du MAEP à travers un Fonds d'affectation spéciale du PNUD, et ont aidé les pays à procéder à des autoévaluations ou à concevoir des plans d'action nationaux. Les apports financiers en faveur des processus électoraux sont modestes, avec 200 millions de dollars en 2012, le montant le plus bas de ces cinq dernières années, mais qui représente près de quatre fois le montant d'il y a dix ans. Bien que le montant alloué en faveur du soutien à la participation démocratique et à la société civile ait également diminué en 2012 pour atteindre 516 millions de dollars, il est resté néanmoins stable. Les partenaires ont également soutenu les processus de transition en Afrique du Nord avec l'établissement du Partenariat de Deauville, par le biais (i) de processus politiques pour soutenir la transition démocratique et favoriser les réformes de gouvernance et (ii) d'un cadre de stabilité économique pour une croissance durable et inclusive.

## Les résultats

Au cours des cinq dernières années, le continent a connu une amélioration de la gouvernance politique et des transitions démocratiques pacifiques. La plupart des pays sont devenus des démocraties électorales et ont réussi à réduire la violence liée aux élections. Trois pays ont réalisé des transferts pacifiques du pouvoir présidentiel entre 2013 et début 2014, tandis que les changements anti-constitutionnels ont été minimes. En 2014, un pays est revenu à l'ordre constitutionnel suite à la destitution d'un président élu en réponse à la demande populaire. Cet épisode a donné lieu à un référendum sur une nouvelle constitution et à une nouvelle élection présidentielle. Néanmoins, et malgré ces avancées, des défis majeurs subsistent : tandis que certains pays d'Afrique du Nord sont en phase de reconstruction de leurs institutions démocratiques et d'approbation de nouvelles constitutions suite au Printemps arabe, d'autres ont connu des

### Nombre et types d'élections



Source: Electoral Institute for Sustainable Development in Africa (EISA)

renversements électoraux et démocratiques avec des insurrections en Afrique de l'Ouest et du Centre qui menacent les processus démocratiques. Davantage d'efforts sont nécessaires pour améliorer la qualité des élections qui reste inégale à travers le continent. Les systèmes unipartites émergent en Afrique et ont, dans certains cas, donné lieu à des conflits liés aux élections. Dans d'autres cas, des élections pacifiques ont été entachées par des allégations de corruption électorale et d'intimidation des opposants. Ces flambées de violence reflètent non seulement les faiblesses de la gouvernance des élections, des règles de la concurrence politique et des mécanismes d'interprétation et d'arbitrage des litiges électoraux, mais également les difficultés sous-jacentes à gérer la diversité et à promouvoir l'inclusion et la participation sociales à travers les processus électoraux. La gouvernance politique pose des défis plus généraux comme le renforcement des institutions de reddition de comptes, l'élargissement de la sphère politique pour favoriser la participation des citoyens à la prise de décisions et le renforcement de l'état de droit. L'APG prévoit bon nombre de cadres normatifs nécessaires dans tous ces domaines contenus dans le Plan stratégique de l'UA 2014-2017. Ce dernier considère par ailleurs la bonne gouvernance et la stabilité politique comme des piliers du développement durable. L'APG trouve également un écho dans l'agenda 2063 même si l'UA continue de se heurter à des difficultés et des contraintes dans ses efforts pour veiller à son respect et à sa mise en œuvre.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Accélérer la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et maintenir notamment la politique rigoureuse de tolérance zéro vis-à-vis des prises de pouvoir contraires à la constitution;
- Finaliser la mise en œuvre de l'AGA;
- Accélérer et améliorer la collaboration du MAEP avec l'UA et les institutions économiques régionales, afin d'assurer la mise en œuvre des plans d'action aux niveaux nationaux;
- S'engager à améliorer la gouvernance démocratique, de manière individuelle et collective, à travers des mécanismes déjà établis tels que le MAEP.

### Partenaires au développement

- Fournir un soutien politique inconditionnel aux efforts continentaux et régionaux visant à améliorer tous les aspects de la gouvernance politique;
- Approfondir la coopération avec l'UA en matière d'observation des élections et, selon les demandes, fournir un soutien pratique et financier pour la mise en œuvre du MAEP et des élections;
- Mettre en œuvre le Partenariat de Deauville pour aider à consolider les transitions en Afrique du Nord;
- S'aligner sur les domaines prioritaires pour l'Afrique.

# GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

## Les principaux engagements

**Afrique** : Les gouvernements ont pris des engagements en matière de gestion de la politique macroéconomique, de gestion des finances publiques (notamment en termes de transparence) et de lutte contre la corruption. 23 pays sont signataires de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), et des gouvernements se sont accordés pour un plan d'action destiné à mettre en œuvre la Vision minière pour l'Afrique en faveur d'une exploitation transparente et équitable des ressources minérales. La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) couvre la corruption et le blanchiment de capitaux, et contient des dispositions concernant le recouvrement d'actifs et la corruption dans le secteur privé. Au niveau infrarégional, le Protocole de la SADC, entré en vigueur en 2005, est le premier traité infrarégional de lutte contre la corruption en Afrique. La CEDEAO a adopté le Protocole de lutte contre la corruption en 2001, mais celui-ci n'est pas encore entré en vigueur. En 2011, les ministres des Finances ont adopté une résolution sur les flux financiers illicites en Afrique. Enfin, le MAEP permet de suivre les progrès réalisés en matière de gouvernance tant économique que politique (voir fiche 12).

Les **partenaires au développement** ont souscrit des engagements pour soutenir les efforts déployés par l'Afrique dans ces domaines et pour faire face à des problèmes connexes dans leurs pays respectifs. L'Initiative OCDE/BAD pour l'intégrité des affaires et la lutte contre la corruption en Afrique a été adoptée en janvier 2011 avec des objectifs de lutte contre la corruption d'agents publics nationaux et étrangers dans les transactions commerciales et de renforcement de la transparence du secteur privé, ainsi que des objectifs de promotion de l'intégrité dans les opérations commerciales. Le G20 a adopté le premier Plan d'action anti-corruption en 2010, un Plan révisé pour 2013-2014 ayant été adopté en 2012. Leurs engagements consistent notamment à : i) combattre la corruption en mettant notamment en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) ; ii) lutter contre la corruption transnationale, notamment par un engagement actif au regard de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ; iii) poursuivre les personnes s'adonnant à la corruption active et passive ; iv) combattre le blanchiment de capitaux ; v) refuser l'entrée sur le territoire et toute protection aux agents publics corrompus ; vi) soutenir la récupération des actifs volés ; vi) promouvoir la transparence, notamment dans le secteur des industries extractives ; et vii) mettre en place des règles de protection des donneurs d'alerte. Un successeur du Plan d'action 2013-2014 est actuellement en discussion. Le G8 a adopté en 2012 un Plan d'action pour la restitution des avoirs qui s'inscrit dans le cadre général du Partenariat de Deauville et en 2013, des accords ont été conclus concernant l'évasion fiscale et le partage de données, pour aider les PED à percevoir les taxes des sociétés multinationales opérant sur leur territoire. Les partenaires ont en outre pris pour engagements connexes pour promouvoir un comportement responsable des entreprises (voir fiche 5), une plus grande transparence fiscale (voir fiche 15), et une plus grande transparence de l'aide (voir fiche 17).

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique** : De nombreux pays ont réalisé des avancées majeures dans l'élaboration d'une gestion macroéconomique plus rigoureuse. Ils ont engagé des réformes de gestion des finances publiques, notamment en garantissant une approche plus participative à la préparation du budget à travers des consultations auprès d'un ensemble de parties prenantes ; en restructurant les administrations fiscales ; en rationalisant les processus de passation des marchés et en renforçant les institutions de reddition de comptes. Toutefois, les progrès ont été freinés par un important manque de transparence et de redevabilité, un déficit des capacités et une inefficacité institutionnelle. Les pays d'Afrique ont adopté en juillet 2011 une Position commune sur l'efficacité du développement en ce qui concerne les ressources naturelles, qui réunit les parlements, les CER et la société civile. 17 pays africains ont été déclarés en conformité avec les normes de l'ITIE et six se sont portés candidats. 18 satisfont aux exigences minimales du Système de certification du processus de Kimberley. Des initiatives régionales ont été mises en place pour lutter contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles. 35 pays ont ratifié l'AUCPCC et 46 ont ratifié la CNUCC. Des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption sont toujours opérationnels sur le continent. Le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption a mis en place un Programme quinquennal de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016), en collaboration avec la CEA. Ce programme met l'accent sur des travaux de recherche sur les politiques, des activités d'échanges de connaissances, de formation et de renforcement des capacités, le dialogue politique, et des actions de sensibilisation à la lutte contre la corruption. L'Association africaine des autorités de lutte contre la corruption a été constituée en 2011 dans l'objectif de renforcer la coopération en matière de détection, de suivi et de récupération des avoirs et d'enquête sur les affaires de corruption. Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, créé en février 2012, a organisé une série de réunions consultatives en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord, qui ont donné lieu à la présentation du « Rapport d'étape sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique », lors de la Conférence des ministres africains de l'Économie et des Finances de l'UA/CEA, qui s'est tenue au mois de mars 2014 à Abuja. En 2013, le Commonwealth a créé le Centre de lutte contre la corruption en Afrique pour réduire la corruption dans les pays africains du Commonwealth.

**Partenaires au développement** : Le Groupe de travail anticorruption du G20 a publié deux rapports qui font état d'avancées inégales dans la mise en œuvre du Plan d'action anticorruption de Séoul. En 2012, à Los Cabos, les dirigeants du G20 ont souligné la nécessité de « remédier aux insuffisances en matière d'application et d'exécution des lois. Bien que certains pays aient adopté des lois visant à incriminer la corruption transnationale, et que beaucoup aient adopté des lois protégeant les donneurs d'alerte, d'autres n'ont pas encore ratifié la CNUCC. Selon les données de l'OCDE, 14 des 40 parties à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ont infligé des sanctions

Une meilleure administration fiscale devrait permettre d'accroître la mobilisation des ressources intérieures. Des engagements plus forts et davantage d'efforts sont nécessaires aux niveaux continental et international pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites.



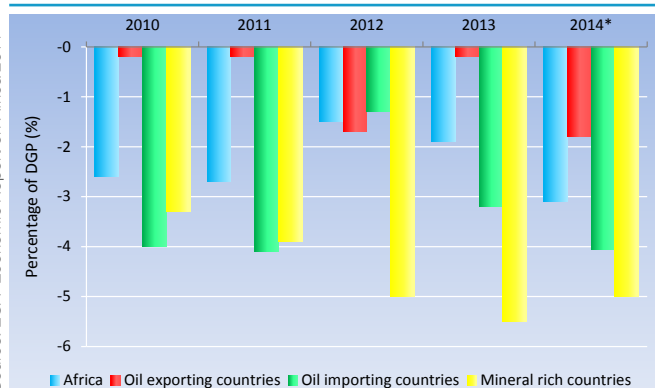
© Kuntile Ajiyi/Independent Contributors/Africa Media Online

à des personnes physiques ou morales pour des faits de corruption d'agents publics étrangers. Les résultats d'une étude conduite en 2012 par Transparency International (TI) indiquent une application énergique de la Convention pour sept des 39 signataires (le même chiffre qu'en 2009), modérée pour 12 signataires, faible pour dix et inexistant pour huit d'entre eux. Une récente étude de l'OCDE fait état de résultats mitigés parmi les pays de l'OCDE dans l'application des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux (qui sont essentiels pour endiguer les flux financiers illicites), et des carences considérables en matière de procédures de vérification et de disponibilité des informations sur les propriétaires effectifs. Nombre d'institutions financières continuent de servir de refuge aux flux illicites. Certains pays ont publié des guides relatifs à la récupération d'actifs, mais d'importants obstacles subsistent et la coopération internationale en la matière est lente et complexe. L'obligation de déclaration des paiements effectués par les entreprises opérant dans les secteurs du pétrole, du gaz et des minéraux a été introduite dans un grand pays et approuvée, en principe, dans un autre, en plus du secteur de l'exploitation forestière. Peu de partenaires au développement ont signé l'ITIE.

## Les résultats

Gestion de la politique macroéconomique : le renforcement de la gouvernance et de la gestion économiques a contribué à la croissance de nombreux pays. Toutefois, le déficit budgétaire de l'Afrique s'est creusé pour passer de 1,5% du PIB en 2012 à 1,9% en 2013. Cette augmentation est principalement due à la hausse des dépenses sociales et à une croissance modérée des recettes publiques dans les pays importateurs et des économies riches en ressources minérales. En outre, les efforts de consolidation budgétaire ont été inférieurs à ceux attendus, ce qui souligne la nécessité d'améliorer la gestion des finances

### Equilibres budgétaires, 2010-2014



publiques. Gestion des ressources publiques : Quelques améliorations ont été réalisées dans le cycle de gestion comme la préparation du budget. Une étude portant sur la gestion des finances publiques de 20 États africains pour lesquels on dispose de données historiques indique cependant que la moitié des pays n'affiche pas d'amélioration et qu'environ un quart d'entre eux affiche une dégradation dans la gestion de leurs systèmes. Transparence : L'Afrique (hors Afrique du Nord) avait un niveau de performance inférieur au niveau mondial dans le dernier « Open Budget Index » de 2012 (31 sur 100 pour une moyenne globale de 43). Les pays d'Afrique du Nord couverts avaient un score moyen de 19. Corruption: les progrès de la lutte contre la corruption restent lents. Selon l'indice de perception de la corruption de TI pour 2013, les pays d'Afrique subsaharienne enregistrent toujours les plus hauts niveaux de corruption dans le secteur public. Récupération d'actifs volés : Quelques pays africains ont récupéré des avoirs volés, mais les difficultés que soulève la coopération entre pays rendent parfois le processus complexe et coûteux.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Améliorer la transparence des dispositifs de gestion des finances publiques;
- Mettre en place et promouvoir des institutions de gouvernance possédant de fortes compétences;
- Accélérer la mobilisation des ressources nationales en mettant notamment l'accent sur l'amélioration de l'administration fiscale; et
- Intensifier la lutte contre les flux financiers illicites en renforçant les institutions de la gouvernance économique, en se concentrant notamment sur l'administration fiscale, sur les négociations de contrats et sur les fuites financières liées au commerce.

### Partenaires au développement :

- Promouvoir un renforcement de la transparence des paiements effectués par les entreprises au profit d'États africains, dans tous les secteurs ;
- Intensifier les efforts pour aider les États africains à récupérer les actifs volés, notamment grâce au Plan d'action du G8 pour la restitution des avoirs;
- Intensifier les efforts pour endiguer les flux illicites, notamment en soutenant le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites.

# PAIX ET SÉCURITÉ

## Les principaux engagements

**Afrique** : Les États africains ont souligné l'impératif que représente l'intensification de leur coopération en matière de sécurité et ont institutionnalisé, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), des mécanismes novateurs pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits aux niveaux régional et continental. Ils ont créé un Conseil de paix et de sécurité (CPS), une Force de réserve africaine de 15 000 hommes, un Fonds spécial pour la paix, un Groupe de sages et un Système d'alerte rapide à l'échelle du continent. Des engagements récents ont rappelé la nécessité de privilégier les « solutions africaines aux problèmes africains », renforçant la promesse de consolider les progrès accomplis, de renforcer les capacités institutionnelles, d'obtenir des financements souples mais prévisibles, et de développer les relations avec les Nations Unies et d'autres partenaires. L'Afrique a en outre adopté un certain nombre de positions communes, notamment sur la prolifération, la circulation et le trafic d'armes légères et de petit calibre, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

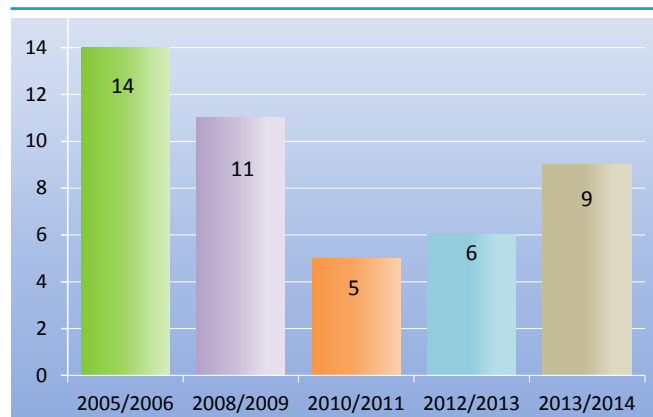
Les **Partenaires au développement** ont souscrit des engagements de trois ordres. Ils se sont engagés à étayer les efforts déployés par l'Afrique, notamment en formant et en équipant les forces de maintien de la paix, en renforçant les capacités institutionnelles et en améliorant leurs mécanismes de financement et de décaissement. Ils se sont engagés à promouvoir l'architecture mondiale de paix et de sécurité par le biais du système onusien. Ils ont également promis de s'attaquer aux vecteurs de conflit et d'insécurité, notamment au terrorisme, au trafic d'armes légères et de petit calibre, et au commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants. Les partenaires ont réitéré leur engagement à répondre aux besoins de l'Afrique de manière efficace et bien coordonnée. Le renouvellement en 2013 des Accords conjoints de financement offre à la CUA et à ses partenaires un cadre de coopération amélioré.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique** : Au cours de la dernière décennie, le CPS a émergé comme le pilier central de l'AAPS et est devenu un centre de décisions pour la sécurité collective de l'Afrique. Ce faisant, l'AAPS a reflété un changement de position de l'UA d'une tradition de non-ingérence dans les affaires intérieures vers une nouvelle approche fondée sur les sanctions et sur une diplomatie régionale plus affirmée pour maintenir la paix et garantir la sécurité. Elle a renforcé la

coordination et la coopération avec les CER et les mécanismes régionaux dédiés à la résolution des crises et conflits. En 2013, elle était activement impliquée dans neuf cas de conflit en cours, renaissants ou nouveaux. L'étendue de ses actions a pu aller de déclarations politiques, interventions, interdictions de voyager et gels de fonds, à des actions militaires. L'UA a mené un certain nombre d'opérations de paix, de l'appui des élections à une mission hybride avec l'ONU, et des opérations complètes de maintien de la paix. Les CER ont également été très actives dans ce domaine. Le CPS a en outre examiné un certain nombre de questions politiques, telles que la reconstruction et le développement d'après-conflit et ou encore la situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. La coopération entre l'UA et l'ONU a été renforcée dans des domaines allant de la prévention, gestion et résolution de conflits, à la gestion de la reconstruction et du développement d'après-conflit. Dans l'ensemble, la participation des soldats de la paix africains à l'ONU, à l'UA et aux missions régionales en Afrique a été multipliée par quatre au cours de la dernière décennie. Leur nombre, incluant toutes les troupes, les observateurs militaires, les policiers et le personnel civil, a atteint plus de 86 000. Toutefois, il reste des défis importants dans la mise en œuvre de l'AAPS. Le fardeau financier et militaire est supporté par quelques États seulement. Les capacités à mettre sur pied une réaction militaire rapide via la Force de réserve africaine ou via des unités régionales restent limitées. Ceci signifie que, dans nombre de conflits, une réaction africaine rapide et efficace fait défaut. La Facilité de Paix pour l'Afrique (FPA) mise sur pied en 2004 offre un forum multilatéral d'échange d'informations sur les programmes d'assistance et de coopération en matière de sécurité. Elle s'est réunie à Addis Abeba afin de mieux coordonner l'engagement des partenaires dans les opérations de maintien de la paix en Afrique aux côtés de la CUA et des CER. L'année 2013 a engrangé des améliorations nettes et nombreuses en matière de

*Nombre de pays africains engagés dans des conflits*





*D'importants progrès ont été réalisés par l'Afrique dans la réduction des conflits au cours de la dernière décennie. Cependant, de nouveaux conflits en 2013 démontrent la nécessité pour l'Afrique de mener la poursuite de ces efforts avec le soutien de la communauté internationale.*



© Francesca Pavanni

construction de la paix et de résolution des conflits, notamment (i) la signature d'un processus de paix entre un gouvernement et une coalition rebelle - avec le soutien d'une CER, (ii) le déploiement d'une force opérationnelle régionale dans un pays, (iii) le renfort par la CEEAC des troupes de la MICOPAX passées de 700 à 2 000 hommes, et (iv) un accord-cadre pour la paix et la sécurité, conclu pour résoudre un conflit en cours entre un pays et les États voisins. Les **partenaires au développement** ont soutenu les efforts africains pour résoudre les conflits de quatre manières principales : par le biais d'une aide financière et d'un soutien au renforcement des capacités ; grâce à l'équipement, à la formation et à l'assistance logistique aux opérations de maintien de la paix ; grâce à l'appui politique aux initiatives de paix en Afrique et aux efforts de maintien de la paix et, à l'occasion, par une intervention militaire directe, adoptée dans le cadre des Nations Unies et avec l'objectif de transférer les responsabilités aux forces de sécurité dirigées par des Africains dès que celles-ci seraient opérationnelles. Les partenaires fournissent la majeure partie du financement pour les opérations de l'UA et des CER dans un cadre plus large de soutien et de coopération sous l'égide de l'ONU, avec un budget global 2014/2015 de maintien de la paix de 7,06 milliards de dollars (dont 4,78 milliards étaient en suspens en juillet 2014). Sur ce total, 5,49 milliards sont prévus au budget pour les opérations en Afrique, qui représentent dix des 16 opérations actuelles de maintien de la paix de l'ONU. L'APD totale dédiée aux conflits, à la paix et à la sécurité en Afrique a atteint 868 millions de dollars en 2012, dont près de la moitié axée sur la paix, la prévention des conflits et les mesures de résolution. La mise en place de la FPA a créé une base financière plus solide pour les efforts à venir. Des sommes importantes ont également fait l'objet d'engagements suite à des appels ad hoc dans des cas spécifiques, et un certain nombre de partenaires ont renouvelé leur engagement financier et signé des protocoles d'accord au moment du renouvellement par l'UA des Accords conjoints de financement. Malgré tout, la mobilisation des fonds nécessaires en temps voulu reste un défi et les contraintes juridiques sur l'utilisation de certains fonds ont pu avoir un impact défavorable sur le développement de capacités militaires aux niveaux régional et continental. Le Conseil de Sécurité de l'ONU continue d'explorer les modalités de financement des futures opérations de maintien de la paix de l'UA.

## Les résultats

À ce jour, neuf pays d'Afrique sont en conflit, ce qui représente une baisse significative par rapport à la situation d'il y a neuf ans mais une hausse sur les deux dernières années. Bien que l'Afrique représente encore 29% des réfugiés et 32% des personnes déplacées dans leur propre pays (chiffres de la fin 2013), il n'est plus vrai que la majorité des guerres sont menées sur le sol

africain. Un certain nombre de réussites ont été observées dans la construction de la stabilité d'après-conflit. Du fait des efforts entrepris dans la reconstruction d'après-conflit, notamment les travaux sur la transition politique et le renforcement des institutions, des élections ont été organisées dans six pays d'après-conflit en 2012. L'Afrique est confrontée actuellement à des menaces sur sa paix, sa sécurité et sa stabilité à partir de quatre sources principales. Il s'agit tout d'abord de l'effet domino des conflits en Afrique du Nord, notamment de la prolifération des armes et des groupes armés criminels et terroristes dans le Sahel et les régions du Nord. Cela est dû ensuite aux conflits et violences intra-étatiques pour le pouvoir, y compris ceux liés aux élections. Troisièmement, des différends frontaliers menacent les relations entre pays voisins. Quatrièmement, les sécheresses et la famine ont des effets déstabilisants et des conséquences humanitaires importantes dans la région.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Améliorer les partenariats existants au niveau à la fois stratégique et opérationnel ;
- Poursuivre l'évaluation de la coopération entre l'UA et les partenaires au développement ;
- Assurer la flexibilité et la capacité des partenaires comme de la CUA à s'adapter à des contextes en mutation permanente sur le terrain ;
- Combattre les facteurs de conflit à travers la mise en œuvre d'accords portant sur les ressources qui alimentent les conflits et la diffusion d'armes légères et de petit calibre ;
- Être attentifs aux violations des droits de l'homme et à l'injustice sociale susceptibles de déclencher des troubles sociaux et de déstabiliser les institutions.

### Partenaires au développement

- Améliorer le partenariat existant en utilisant de manière efficace la plateforme multilatérale de la FPA ;
- Poursuivre leur appui politique aux initiatives continentales, régionales et sous-régionales en faveur de la paix et de la sécurité, tout en encourageant la prise d'initiatives et la définition de priorités par les Africains ;
- Intensifier les efforts pour lutter contre le commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants et accroître la sécurité maritime pour mieux lutter contre la piraterie.

# RESSOURCES PUBLIQUES INTÉRIEURES À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT

## Les principaux engagements

**Afrique :** Depuis la création du NEPAD, les gouvernements africains ne cessent de rappeler l'importance primordiale de l'épargne intérieure et de l'amélioration du recouvrement des recettes publiques, en appelant les pays à poursuivre les objectifs énoncés dans le Consensus de Monterrey et, plus récemment, en réaffirmant les engagements inscrits dans la Position africaine commune sur le programme de développement post-2015. Ils se sont à maintes reprises engagés à lever davantage de ressources intérieures et à lutter contre les flux financiers illicites, des engagements réaffirmés récemment à la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement en avril 2014.

**Partenaires au développement :** Aider les PED dans leur effort de mobilisation des ressources financières internationales et intérieures, et notamment de l'épargne nationale, était l'un des principaux engagements énoncés à Monterrey et il a été réitéré lors de la Conférence de Doha en 2008. Dans la section relative à la mobilisation des ressources intérieures du Plan d'action pluriannuel du G20, les partenaires s'engagent à i) favoriser la mise en place de systèmes fiscaux plus efficaces ; ii) soutenir les initiatives visant à prévenir l'érosion des bases d'imposition dans les PED ; iii) élaborer et harmoniser les instruments d'étalonnage des administrations fiscales. Dans le cadre des Perspectives de développement de Saint-Pétersbourg, le G20 s'est également engagé à recenser les obstacles auxquels se heurtent les PED dans la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements, à renforcer le soutien apporté aux autorités fiscales des PED et à analyser les travaux pertinents sur l'érosion des bases d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) afin de cerner les difficultés propres aux pays à faible revenu et d'étudier les moyens d'y remédier. Le G7 a récemment réaffirmé son soutien aux efforts déployés par les PED pour renforcer leur base d'imposition en luttant contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** De nombreux pays ont amélioré l'efficacité de la mobilisation des recettes en élargissant leur base d'imposition et en adoptant des TVA. Le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), qui compte 36 pays membres, a créé un groupe de travail sur le BEPS, chargé d'élaborer un programme de travail en la matière. Un nombre croissant de pays ont légiféré sur les prix de transfert afin de faciliter le contrôle des échanges transfrontaliers entre parties liées mais ils

se heurtent à des manques de compétences considérables. Quelque 23 pays africains riches en ressources participent à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui vise à ce que les paiements effectués par les entreprises et les recettes touchées par les gouvernements soient rendus publics dans leur intégralité. 17 de ces pays remplissent désormais les critères de l'ITIE et six sont en passe d'y parvenir.

**Partenaires au développement :** Les efforts déployés au niveau international se sont nettement intensifiés : (i) En 2013, le G20 a demandé à l'OCDE de faire un rapport sur les sources principales d'érosion des bases d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) dans les PED et d'établir un nouveau plan d'action pour aborder ces questions. Suite à de vastes consultations avec les PED, l'OCDE a présenté en septembre 2014 un rapport sur l'impact du BEPS dans les pays à faible revenu, qui énonce comment le G20 peut prêter main forte aux pays faisant face à des problèmes de BEPS, et comment ceux-ci peuvent participer au projet BEPS G20/OCDE. Par la suite, le G20 a demandé à l'OCDE de développer des outils pour appuyer les PED à faire face à ces problèmes. (ii) L'OCDE, en coopération avec d'autres organisations, a intensifié son soutien aux PED afin qu'ils se dotent de régimes efficaces de prix de transfert et remédient aux autres problèmes touchant au BEPS. Plusieurs pays africains bénéficient en outre de programmes bilatéraux à plus long terme. (iii) En juillet 2014, l'OCDE a adopté une proposition pour une nouvelle norme mondiale sur l'échange automatique de renseignements. En septembre 2014, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a présenté une feuille de route pour encourager les PED à participer à la nouvelle norme. Cette dernière présente une approche progressive pour aider les PED à recenser leurs besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du nouveau modèle. Par la suite, le G20 a demandé au Forum de lancer des projets-pilote pour aider les PED à mettre en œuvre cette nouvelle norme. Le Forum compte désormais parmi ses membres 17 États africains et a entrepris des procédures d'examen par les pairs dans 12 d'entre eux. (iv) Le nombre d'accords d'échange de renseignements augmente régulièrement. Sept pays africains ont signé la Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, qui est l'instrument multilatéral le plus complet pour lutter contre la fraude fiscale transnationale et assurer le respect des obligations fiscales. (v) Les pays du G7 ont lancé, en juin 2014, l'initiative CONNEX qui vise à fournir aux PED l'appui d'experts pour les aider à mener les négociations de contrats commerciaux complexes dans le secteur minier.

## Les résultats

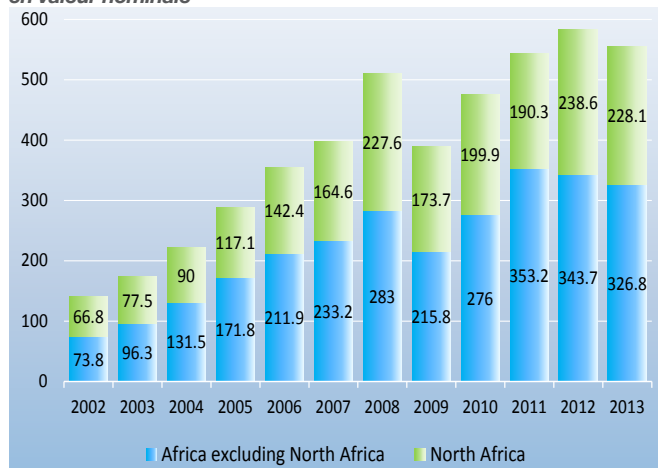
L'Afrique a beaucoup progressé en matière d'accroissement des recettes. Le montant total des recettes publiques, à l'exclusion des dons, a atteint 32,7 %

Les recettes suivent une trajectoire de croissance à long terme soutenue, en particulier dans les pays riches en ressources naturelles. Davantage d'efforts doivent être déployés pour donner aux administrations fiscales les moyens de lutter contre la fraude et l'évasion, promouvoir l'épargne intérieure et lutter contre les flux financiers illicites à l'échelle internationale.



First High-Level Meeting of the Global Partnership for Effective Development Cooperation, Mexico 2014 © OECD

**Mobilisation des recettes publiques intérieures (milliards de dollars) en valeur nominale**



du PIB en 2008. La crise économique mondiale a provoqué une forte contraction des recettes publiques en 2009, qui a principalement touché les exportateurs de pétrole. Les recettes publiques ont ensuite rebondi pour atteindre le montant sans précédent de 582 milliards de dollars en 2012, avant de perdre deux points de pourcentage en proportion du PIB pour passer à 26,7 % du PIB en 2013 en raison d'une baisse des prix des matières premières. La part des recettes dans le PIB a augmenté dans l'ensemble des groupes de pays, mais surtout dans les pays richement dotés en ressources : cinq pays représentaient à eux seuls 68 % du total des recettes collectées en Afrique en 2012. En conséquence, alors que les recettes publiques mobilisées par 20 pays d'Afrique en 2002 n'atteignaient pas 15% de leur PIB – ce qui est généralement considéré comme un minimum pour assurer la fourniture des services publics de base - moins de dix pays collectaient encore des recettes inférieures à 15% du PIB en 2013. Globalement toutefois, la mobilisation des recettes publiques en Afrique (hors Afrique du Nord) reste faible par rapport à d'autres régions. ii) Le taux d'épargne nationale brut est passé de 17,1% du PIB en moyenne pendant la période antérieure à 2002 à 24,6 % en 2006, mais il est depuis redescendu à 20% en moyenne depuis trois ans. La progression constatée est toutefois à mettre à l'actif des pays richement dotés en ressources. Les pays à faible revenu n'ont que très peu progressé, alors même que les déficits de financement croissants impliquent impérativement que davantage soit fait pour stimuler l'épargne nationale. iii) Les pays d'Afrique rencontrent toujours un certain nombre de difficultés dans la mobilisation de leurs recettes intérieures. D'après des évalua-

tions réalisées par le FMI, la moitié des pays pourraient, compte tenu de leur potentiel économique, mobiliser des recettes supplémentaires d'un montant équivalent à deux à quatre points de pourcentage de leur PIB. Cependant, les accords de libre-échange au sein de l'Afrique et entre l'Afrique et ses principaux partenaires ainsi que le recours à la concurrence fiscale pour attirer l'investissement étranger ont poussé de nombreux pays à rétrécir leur base d'imposition. En dépit des efforts déployés par de nombreux gouvernements pour réduire la charge fiscale totale pesant sur les entreprises conformément à la tendance observée partout dans le monde, les entreprises africaines sont encore celles qui subissent la plus forte pression fiscale, qu'il s'agisse des taux ou de la pesanteur de la réglementation. iv) Le niveau des recettes intérieures est toujours amoindri par les flux illicites de capitaux. Sont considérés comme illicites les transferts d'argent issu de la corruption, de pots-de-vin, de la fraude fiscale ou d'activités criminelles, ainsi que les transactions concernant certains biens de contrebande. Pour la période 2007-2011, on estime que les flux illicites en provenance d'Afrique ont représenté de 60 à 67 milliards de dollars par an. Ces flux illicites correspondent pour l'essentiel à des fausses factures, qui, selon les chiffres de la CEA, auraient à elles seules représenté 242 milliards de dollars entre 2000 et 2009.

## Les priorités pour l'avenir

- Intensifier les efforts engagés dans l'administration de l'impôt en i) remédiant à l'insuffisance des capacités ; ii) réformant les incitations fiscales inefficaces utilisées pour attirer les capitaux étrangers ; iii) s'attaquant à la fraude et l'évasion fiscales ; iv) garantissant un partage équitable des fruits de l'exploitation des ressources naturelles ;
- Renforcer la transparence et la responsabilité des administrations fiscales ;
- Encourager les efforts régionaux de lutte contre les flux illicites et réduire leur volume, encore important sur le continent, notamment en promouvant une plus grande transparence, en particulier dans les pays riches en ressources naturelles

### Partenaires au développement

- Intensifier la coopération avec l'Afrique pour la mise en place d'administrations fiscales plus efficaces, conformément aux meilleures pratiques ;
- Renforcer la coopération sur l'érosion de la base d'imposition, notamment grâce à l'amélioration de l'échange de renseignements, et à l'appui apporté à la mise en place de régimes de prix de transfert efficaces ;
- Lancer des initiatives destinées à renforcer la transparence du système financier international et à lutter contre l'absorption de flux financiers illicites.

Fiche thématique **16**

# INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER ET AUTRES APPORTS FINANCIERS PRIVÉS

## Les principaux engagements

**Afrique :** Dans la Déclaration portant création du NEPAD, les dirigeants africains sont convenus d'encourager et stimuler les apports de capitaux privés dans le cadre d'une approche à long terme destinée à remédier au déficit de ressources dont souffre l'Afrique. Ils sont également convenus de promouvoir l'approfondissement des marchés financiers, de renforcer l'harmonisation et l'intégration des marchés financiers internationaux et de prendre des mesures pour favoriser l'instauration de conditions plus favorables aux entreprises afin d'encourager l'investissement tant intérieur qu'étranger (voir fiche 5). Ces engagements ont été réaffirmés dans le cadre du pilier « Financement et partenariats » de la Position africaine commune sur le programme de développement post-2015.

**Partenaires au développement :** Depuis Monterrey, les partenaires ont réaffirmé leur soutien à un accroissement de l'investissement direct étranger - IDE (voir fiche 5). Dans la Déclaration de Doha, les États membres sont convenus de renforcer leurs efforts destinés à maximiser les liens entre investissements étrangers et production nationale. Dans son Plan d'action pluriannuel, le G20 s'est engagé à soutenir un investissement privé responsable et créateur de valeur dans les PED. En 2009, le G8 a fixé l'objectif de faire baisser les coûts de transaction des envois de fonds des travailleurs émigrés de 10 % à 5 % en cinq ans d'ici 2014, un objectif adopté par le G20 deux ans plus tard. En 2013, le G20 a annoncé qu'il allait envisager le recours à des mécanismes innovants reposant sur les résultats pour réduire davantage les coûts de transaction des envois de fonds aux PED.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** La quasi-totalité des pays africains ont adopté des mesures d'incitation pour attirer l'IDE. Ils ont signé plus de 1 300 traités bilatéraux en matière d'investissement et conclu d'autres accords d'investissement pour protéger les investisseurs étrangers. De nombreuses initiatives ont été mises en place à l'échelle infrarégionale afin d'améliorer les conditions de l'investissement, et notamment : le projet de la CAE portant sur l'intégration des systèmes de paiement et de règlement qui vise à augmenter les investissements nationaux et étrangers; le Projet de politique et de Code des investissements de la CEDEAO ; et les efforts déployés par la SADC pour promouvoir l'harmonisation des traités bilatéraux parmi ses membres en matière d'investissement. L'UA a créé l'Institut africain des envois de fonds qui a vocation à renforcer la capacité des pays à mobiliser les fonds envoyés par les travailleurs émigrés au service du développement. De nombreux pays ont fait des progrès en rendant illégaux les contrats d'exclusivité ce qui permet d'accroître la compétitivité et de réduire les coûts de transaction des envois de fonds de travail-

leurs émigrés.

**Partenaires au développement :** L'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique contribue à promouvoir l'attractivité du continent en matière d'investissement et à mettre en avant le point de vue de l'Afrique dans le dialogue international sur les politiques d'investissement. L'UE et l'UA financent une étude sur l'élaboration d'un Code des investissements panafricain posant les bases d'une simplification de la législation applicable aux investissements, en ayant recours aux bonnes pratiques en vigueur aux niveaux nationaux et régionaux. Sous la direction de la CNUCED, des organismes internationaux ont mis au point des indicateurs de mesure et d'optimisation de la valeur ajoutée économique. Le Groupe de travail sur les envois de fonds internationaux, une enceinte visant à accroître l'efficacité du marché des envois de fonds et à faciliter leur circulation, a lancé des initiatives portant sur le recueil de données sur les envois de fonds, les liens entre les migrations et le développement, les paiements et l'infrastructure des marchés, et l'accès au financement.

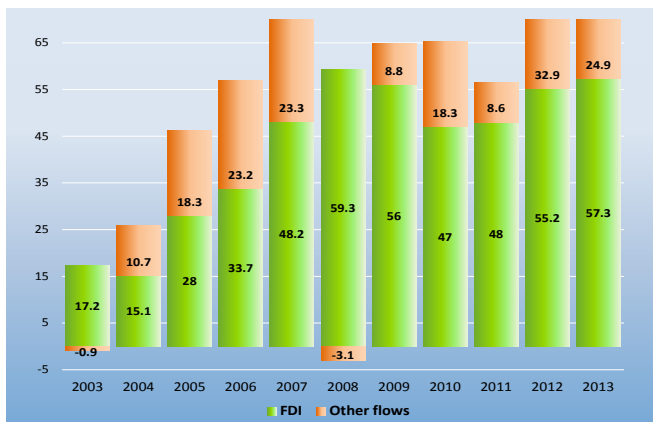
## Les résultats

Les entrées de capitaux privés en Afrique ont été multipliées par quatre au cours de la dernière décennie et ont atteint, selon les estimations, 4 % du PIB régional ces dernières années, l'IDE représentant la majeure partie de ces apports. En 2013, l'IDE représentait près de 70 % des entrées nettes de capitaux privés en Afrique, le continent ayant perçu (hors Afrique du Nord) quelque 45 milliards de dollars. Les flux massifs d'IDE enregistrés par l'Afrique du Nord en 2012-13 témoignent du regain d'intérêt porté par les investisseurs à la région suite à la crise politique qu'elle a traversée en 2010-2011. Les flux d'investissement intra-africains ont eux aussi connu une hausse constante, liée aux efforts d'approfondissement de l'intégration régionale. De nouveaux pays industrialisés au-delà du continent africain montent également en puissance. Selon la CNUCED, les secteurs de la consommation commencent à tirer la croissance de l'IDE en Afrique, notamment le textile, la construction, le secteur des services publics, les services aux entreprises et les télécommunications, alors que les secteurs fondés sur les ressources ont enregistré une chute brutale de leurs ressources. Les activités manufacturières et les services représentent aujourd'hui environ deux tiers de la valeur des projets d'IDE annoncés récemment en 2013. Les entreprises technologiques ont elles aussi commencé à investir dans l'innovation en Afrique. Bien que modestes en volume à l'échelle planétaire, les entrées d'IDE en Afrique ont un impact important sur les pays bénéficiaires. En 2013, 28 pays africains ont reçu plus de 500 millions de dollars au titre de l'IDE. Selon l'Indice de contribution de l'IDE de la CNUCED, l'Afrique est la région du monde où les entreprises multinationales contribuent le plus à l'économie en

Les apports privés continuent d'augmenter et se diversifient de plus en plus. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir la création de valeur et les investissements intra-régionaux, et renforcer la durabilité.



### APD vers l'Afrique (milliards de dollars) en valeur nominale



Sources: WB International Debt Statistics, January 2014; WB Global Economic Prospects, January 2014; UNCTAD, World Investment Report 2014; IMF World Economic Outlook database, April 2014.

termes de valeur ajoutée, de dépenses de R-D et de salaires. D'après les estimations de la BAD fondées sur un échantillon de 34 pays pour la période 2004-2008, l'impact de l'IDE sur l'épargne et l'investissement est cinq à sept fois supérieur à celui de l'APD. Toutefois, alors que la majorité des PED participent de plus en plus aux chaînes de valeur mondiales (CVM) – la part des PED dans les échanges mondiaux en valeur ajoutée est passée de 20 % en 1990 à plus de 40 % aujourd'hui – l'Afrique peine toujours à accéder aux CVM, une difficulté que l'on attribue en grande partie au développement insuffisant des chaînes de valeur régionales. Les investissements de portefeuille réalisés en Afrique (hors Afrique du Nord), qui avaient fléchi pendant la crise financière mondiale, ont été stimulés par la création d'un certain nombre de fonds de capital-investissement spécialisés dans les placements en Afrique. La crise de la zone euro leur a infligé un nouveau ralentissement en 2011, mais ils sont parvenus à se rétablir pour atteindre près de dix milliards de dollars en 2013. Les lieux d'investissements de portefeuille en Afrique se sont diversifiés, certains pays ayant reçu ces dernières années plus de 500 millions de dollars par an. Si cette situation témoigne d'un intérêt marqué pour les investissements de portefeuille en Afrique, ces derniers restent tributaires de revirements rapides des flux de capitaux ayant de graves répercussions sur les politiques budgétaires et monétaires des pays destinataires ainsi que sur leurs politiques de change. Les gouvernements des pays d'Afrique ont élargi leur base d'investisseurs en faisant appel aux marchés obligataires internationaux. À l'exception de l'Afrique du Sud,

présente depuis longtemps sur ce marché, 16 pays africains ont émis des euro-obligations souveraines au cours des trois dernières années. La plupart de ces obligations ont été sursouscrites, ce qui a permis à certains des pays de procéder à de nouvelles émissions. Les entrées nettes correspondant aux euro-obligations pour l'Afrique ont été estimées à dix milliards de dollars en 2013. Les envois de fonds des travailleurs émigrés sont devenus une source importante d'entrées de capitaux pour de nombreux pays africains. En 2013, les entrées de fonds vers l'Afrique ont été multipliées par quatre pour atteindre 62,9 milliards de dollars, dépassant largement l'APD. Après un recul en 2009 suite à la crise financière mondiale, elles ont augmenté en moyenne de 7% en 2010-2013, sous l'effet d'une hausse rapide des apports en direction de l'Afrique du Nord qui représente près de la moitié des envois vers l'Afrique. Selon les estimations, le montant effectif des envois de fonds vers les autres régions africaines serait nettement supérieur si l'on tenait compte des envois échappant aux canaux officiels. Pour 13 pays de la région, les envois représentaient officiellement plus de 4% du PIB en 2011. Toutefois, le coût des envois de fonds vers l'Afrique reste parmi les plus élevés des régions en développement et s'élevait à un peu moins de 12% au cours du premier trimestre 2014. L'Afrique a également enregistré la réduction la plus faible de ce coût (2 points de pourcentage depuis 2009).

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Améliorer les conditions nationales et régionales pour attirer et mieux absorber les contributions de l'IDE à la région, notamment pour ce qui est du renforcement de la valeur ajoutée ;
- Continuer de promouvoir l'IDE intra-régional afin d'approfondir l'intégration régionale ;
- Renforcer la gestion des flux de capitaux afin d'atténuer les risques de déstabilisation macroéconomique dus aux brusques envolées ou revirements de ces flux et promouvoir la coopération pour le développement (notamment l'assistance technique pour le renforcement des compétences).

### Partenaires au développement

- Appuyer les efforts déployés en Afrique pour renforcer sa capacité à gérer les éventuels effets de l'instabilité des flux de capitaux sur son économie, promouvoir et diversifier les apports de capitaux privés ;
- Encourager les efforts fournis par les entreprises étrangères privées pour accroître l'impact sur la durabilité de leur IDE en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois au niveau local ;
- Renforcer les actions visant à faciliter les envois de fonds et à en réduire les coûts de transaction.



# AIDE AU DÉVELOPPEMENT

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements africains se sont engagés à assurer un leadership effectif dans la conduite de leurs politiques et de leurs programmes de développement, à renforcer la gestion des finances publiques et à rendre compte des résultats de développement. Ces engagements ont été énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008), puis réaffirmés dans le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement de Busan (2011) et de sa première Réunion à haut niveau à Mexico en avril 2014. En outre, le Plan d'action africain pour l'efficacité du développement comporte de nombreuses mesures en faveur de la mobilisation des ressources intérieures, de la coopération Sud-Sud, du secteur privé et de la mise en œuvre continue des engagements de Busan à l'échelon national.

**Partenaires au développement :** En 2005, lors du sommet du G8 de Gleneagles et dans d'autres cadres, les partenaires ont pris une série d'engagements spécifiques visant à augmenter de 25 milliards de dollars les apports d'APD versés à l'Afrique à l'horizon 2010, ce qui, dans les faits, revenait à doubler en termes réels l'aide apportée à ce continent. L'UE s'est pour sa part engagée à continuer d'accroître ses apports d'aide à l'horizon 2015 en termes de pourcentage du PIB. Une deuxième catégorie d'engagements a trait à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, et plus particulièrement de l'alignement sur les politiques et systèmes nationaux, de l'harmonisation des pratiques, de la transparence et de la prévisibilité. Certains partenaires avaient pris d'autres engagements à titre volontaire dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Plusieurs engagements assortis d'échéances précises, souscrits à Busan, sur le déliement de l'aide, la transparence et la prévisibilité de l'aide nécessitaient que des mesures soient prises d'ici 2013, avec notamment des calendriers de mise en œuvre d'une norme commune pour améliorer la transparence de l'aide, la communication à l'ensemble des PED de données fiables sur les plans de dépenses prévisionnels à 3-5 ans ou de plans de mise en œuvre dans tous les PED, et un bilan des progrès accomplis à partir des dix indicateurs convenus en juin 2012.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** La majorité des gouvernements africains ont progressé au regard des engagements pris à Paris/Accra et à Busan notamment en s'appropriant davantage la conduite de leurs programmes de développement. Treize pays (sur les 29 pour lesquels des données sont disponibles) ont amélioré la qualité de leurs stratégies nationales de développement depuis 2005 et quelques-uns ont effectué des évaluations chiffrées des besoins à couvrir pour atteindre les OMD. Un grand nombre de

pays ont enclenché une accélération et un approfondissement des réformes de la gestion des finances publiques. Toutefois, les partenaires restent réticents à utiliser les systèmes nationaux. Selon le rapport de suivi 2014 du Partenariat mondial, la surveillance exercée par les parlements sur la formulation des stratégies nationales de développement s'améliore mais les efforts visant à faire participer la société civile et le secteur privé sont encore trop récents pour pouvoir être évalués. En outre, les PED complètent de plus en plus les ressources traditionnelles affectées à leur développement par la mobilisation de ressources intérieures, grâce à l'amélioration des systèmes d'imposition et une meilleure lutte contre les flux financiers illicites.

**Partenaires au développement :** Les engagements pris à Gleneagles n'étaient pas concrétisés en 2010 et ne l'étaient toujours pas en 2013. Les données préliminaires de l'OCDE concernant 2013 indiquent que l'Afrique n'a reçu qu'un surplus d'environ dix milliards de dollars (aux prix de 2004, soit 12 milliards de dollars aux prix de 2013) par rapport au niveau de 2004. Cette situation s'explique essentiellement par la médiocre performance de plusieurs partenaires qui destinent une part substantielle de leur aide à l'Afrique. Si l'on examine les tendances plus précisément en 2013, il apparaît que l'APD mondiale est passée à 134,8 milliards de dollars (aux prix de 2013), son niveau le plus élevé jamais atteint, correspondant à une hausse de 6,1% en termes réels par rapport à 2012. Cependant, d'après les données préliminaires de l'OCDE, l'aide bilatérale versée à l'Afrique a reculé de 5,6% en termes réels. En 2012, à l'exclusion d'une annulation de dette significative, l'aide bilatérale à l'Afrique a diminué de 0,9% en termes réels. Au total, 17 des 28 membres du CAD-OCDE ont augmenté leur APD en 2013 quand 11 l'ont diminuée. L'APD nette des membres du CAD-OCDE s'est maintenue à 0,3% du revenu national brut (RNB). Cinq pays ont atteint le ratio-cible APD/RNB de 0,7% établi de longue date par l'ONU. Les bailleurs de fonds ont créé plusieurs mécanismes de financement innovants, en particulier les Advanced Market Commitments (garanties d'achats futurs) pour soutenir le développement de vaccins et l'innovation dans l'agriculture, la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFm), la taxe UNITAID de solidarité sur les billets d'avion et les mécanismes du marché du carbone (voir la fiche 19). Néanmoins, jusqu'à présent, ces mécanismes n'ont pas permis de lever des sommes substantielles. En outre, les progrès mondiaux sur le front de l'efficacité de l'aide ont été mitigés. Les progrès en matière de transparence de l'aide s'accélérent et plus de 270 donateurs bilatéraux, institutions multilatérales, ONG nationales et internationales, fondations philanthropiques, organismes de financement du développement et organisations du secteur privé publient des données conformes aux normes de l'IITA. Trois ans après la création du Partenariat mondial, le rapport 2014 de suivi donne à penser que davantage d'efforts doivent être déployés pour concrétiser les engagements concernant le déliement, la transparence et la prévisibilité de l'aide et pour surmonter les obstacles politiques. Les avancées sur le plan de l'accélération des efforts de

Les apports d'APD à l'Afrique ont continué de reculer en 2013 malgré l'accroissement des volumes d'aide mondiaux. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que l'APD cible de nouveau les pays qui en ont le plus besoin, notamment en Afrique, et pour que les progrès de l'efficacité de l'aide s'accroissent.



ICRC Photo Library

déliement de l'aide sont disparates et lents (79% en 2012 contre 77% en 2010) ; seuls 14 donateurs sur 27 ont délié leur APD à hauteur de 90% ou plus. Cependant, si certains se sont engagés à aller plus loin, d'autres n'ont guère de marge pour poursuivre le déliement dans des secteurs où ils considèrent qu'il est politiquement difficile de le faire. Peu de progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des engagements de Busan sur la transparence et la redevabilité. Les acteurs du développement devront redoubler d'efforts pour publier en temps voulu, d'ici 2015, des informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement. La prévisibilité à moyen terme reste un véritable défi.

## Les résultats

Les tendances décrites ci-dessus aboutissent aux résultats suivants : l'APD à l'Afrique est passée de 47,7 milliards de dollars en 2012 à 45,5 milliards en 2013 (données préliminaires, aux prix de 2013). La part de l'Afrique dans l'APD mondiale, qui est restée globalement stable depuis 2007, s'est donc contractée entre 2012 et 2013. De plus, les plans de dépenses prévisionnels fournis par les partenaires pour l'aide-pays programmable – APP (laquelle représentait 56% de l'APD bilatérale en 2012) laissent présager la poursuite, à moyen terme, du recentrage vers des pays à revenu intermédiaire (dans beaucoup de ces pays,

une forte proportion de la population vit dans l'extrême pauvreté) ; il est probable que l'aide à ces pays prenne la forme de prêts assortis de conditions libérales. En revanche, on peut craindre une poursuite de l'inquiétante tendance à la baisse de l'APD prévue pour les pays à faible revenu, y compris en Afrique. On estime que l'APP consentie aux PMA et à d'autres pays à faible revenu va reculer de 5%. S'agissant de l'efficacité de l'aide, les observations suggèrent que l'amélioration des systèmes d'acheminement de l'aide a permis de renforcer les fonctions essentielles de l'État, bien que la contribution réelle aux résultats de développement soit difficile à établir. En ce qui concerne le déliement de l'aide, des questions se posent encore quant à la mesure dans laquelle l'APD non liée de droit l'est bien dans les faits, et des difficultés demeurent pour mettre en évidence les avantages tangibles qui en découlent pour le développement des pays, en dehors d'une meilleure utilisation des ressources. Les partenaires commençant à peine à communiquer les données relatives à l'aide de manière harmonisée, il est trop tôt pour commenter les résultats et déterminer l'incidence que la transparence autour des flux financiers peut avoir sur les PED.

## Les priorités pour l'avenir

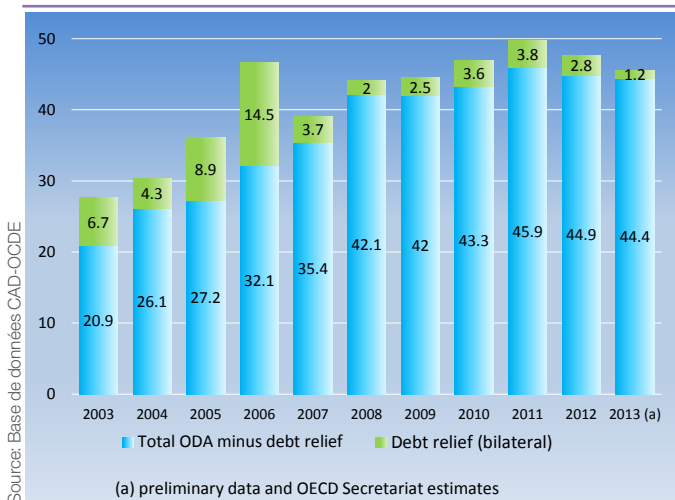
### Afrique:

- Mettre en œuvre le Plan d'action africain pour l'efficacité du développement, notamment en assurant un leadership effectif et en renforçant les capacités de coordination et d'harmonisation des activités des donateurs ;
- Développer des cadres nationaux pour le suivi des résultats en termes d'efficacité de l'aide, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des engagements pris à Busan ;
- Continuer de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

### Partenaires au développement

- Volume de l'aide : inverser la tendance au déclin de l'APD vers l'Afrique en maintenant au moins les niveaux de 2013, et saisir l'occasion qu'offrent les objectifs de développement post-2015 pour réorienter l'APD vers les pays qui en ont le plus besoin ;
- Efficacité, qualité et redevabilité : concrétiser les engagements souscrits à Busan, notamment en ce qui concerne l'appropriation par les pays, l'amélioration de la prévisibilité et de la transparence de l'aide, l'utilisation des systèmes nationaux et l'accélération des efforts visant à délier l'aide ;
- Durabilité : veiller à ce que l'APD vienne soutenir le programme de développement durable post-2015.

APD vers l'Afrique (milliards de dollars) en valeur nominale



# DETTE EXTÉRIEURE

## Les principaux engagements

**Afrique :** À Monterrey (2002), les pays africains se sont engagés à élaborer des stratégies nationales de vaste portée afin de suivre et de gérer les engagements extérieurs, ce qui fait partie des conditions préalables à réunir pour assurer la viabilité de la dette.

**Partenaires au développement :** Le Consensus de Monterrey a appelé les créanciers et les débiteurs à exercer leur responsabilité conjointe pour prévenir et régler les situations d'endettement non viables. Plus précisément, il a appelé à une mise en œuvre rapide, efficace et intégrale de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). En 2005, les pays du G8 se sont engagés à annuler 100% de l'encours de la dette contractée envers le FMI, l'Agence internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement par les pays admis à bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les participants à la Conférence de Doha de 2008 sur le financement du développement ont souligné la nécessité d'éviter la réapparition de niveaux d'endettement non soutenables et la Déclaration conjointe G8/Afrique de 2011 à Deauville a réitéré l'appel à garantir la soutenabilité de la dette en Afrique.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Dans la plupart des pays africains, les systèmes de gestion de la dette affichent de nets progrès. De nombreux pays ont entrepris de coordonner l'action des grands organismes publics concernant la gestion de la dette et les politiques macro-économiques. Si la majorité des pays s'est dotée d'une unité de gestion de la dette et d'un système d'enregistrement, les insuffisances au niveau des capacités d'analyse et de l'échange d'informations demeurent significatives. En outre, l'accès accru de l'Afrique à des entrées de capitaux privés plus vastes et plus diversifiées, notamment grâce à l'émission souveraine d'euro-obligations par 16 pays d'Afrique ces trois dernières années, ont conduit à la mise en place de systèmes de gestion de la dette plus complexes et plus délicats à gérer.

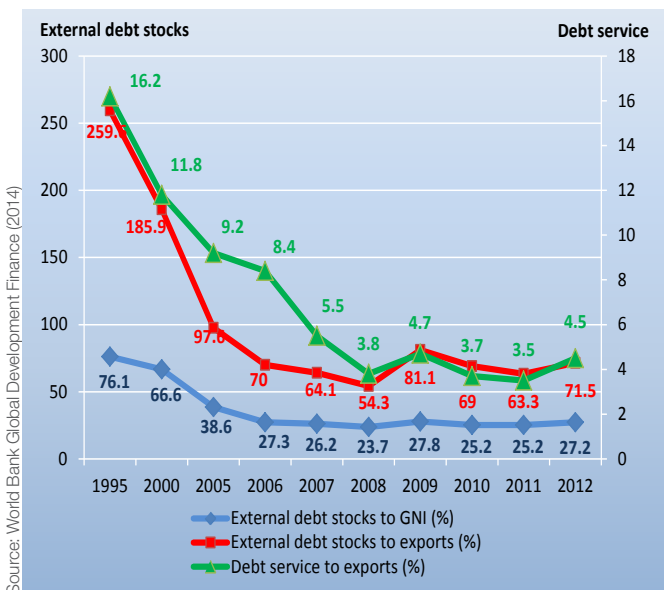
**Partenaires au développement :** Les Initiatives PPTE et IADM sont à l'origine de progrès considérables. Pour aider les pays PPTE à réduire leur dette extérieure contractée aux conditions du marché, le Fonds de désendettement de la Banque mondiale a permis à plusieurs pays de racheter leurs créances commerciales avec une forte décote. Le Fonds a récemment été prolongé jusqu'en 2017 et il sera en mesure d'aider les 20 pays PPTE restants à réduire considérablement leur dette commerciale, laquelle dépasse dix milliards de dollars selon les estimations. Au titre de l'approche d'Évian, les partenaires ont également pris des mesures pour régler les problèmes d'endettement des

pays africains ne pouvant pas bénéficier de l'Initiative PPTE, notamment en procédant à une annulation partielle des créances. Afin de ménager aux pays une nouvelle marge d'emprunt de façon à pouvoir financer l'investissement public dans les infrastructures, la Banque mondiale et le FMI ont remanié le Cadre de viabilité de la dette (CVD), cadre normalisé destiné à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu et les décisions des créanciers. La seconde phase de la Facilité de gestion de la dette, un programme consultatif de gestion de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI, a récemment été lancée. En 2011, l'OCDE et l'Afrique du Sud ont institué le Centre africain de gestion de la dette souveraine qui aide les gouvernements de la région à analyser l'endettement et le risque souverain et à suivre l'évolution des marchés obligataires.

## Les résultats

Sur les 33 pays africains réunissant les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative PPTE, 29 ont atteint le point d'achèvement et obtenu un allègement

### Fardeau du service de la dette pour les pays africains (hors Afrique du Nord)



*Le fardeau de la dette extérieure a nettement diminué grâce aux Initiatives PPTE et IADM, mais le stock de dettes dues à des créanciers privés a significativement augmenté. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la viabilité de la dette à long terme.*



© Shutterstock Photography / Africa Media Online

irrévocable de leur endettement ainsi que l'annulation intégrale de leur dette au titre de l'Initiative IADM. Un autre pays devrait atteindre ce point dans les 12 prochains mois. Trois pays en sont aux premières étapes du processus (point de « pré-décision ») et souhaitent bénéficier d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE. Un 34<sup>ème</sup> pays africain pourrait être admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre des Initiatives PPTE et IADM mais les critères d'admissibilité devraient être adaptés. L'effort total d'allègement de dette en faveur de l'ensemble des PPTE d'Afrique se montait à 105 milliards de dollars en termes nominaux à la fin de 2012, dont 67 milliards au titre de l'Initiative PPTE et 38 milliards au titre de l'Initiative IADM. Les organismes multilatéraux et les créanciers du Club de Paris supportent plus de 80% du coût total de l'Initiative PPTE. Plus de 5,5 milliards de dollars de dette commerciale extérieure ont également été annulés dans 15 pays PPTE africains soutenus par le Fonds de désendettement de la Banque mondiale. En aidant à diminuer ou à supprimer les créances commerciales non couvertes par l'Initiative PPTE, le Fonds réduit aussi la menace d'actions en justice à l'encontre des pays PPTE. Le risque d'actions initiées par ceux que l'on appelle les « fonds vautours », qui achètent des créances commerciales de pays PPTE à bas prix puis entament à leur encontre des poursuites judiciaires dans le but de récupérer la valeur faciale de la dette d'origine, a été réduit mais n'a pas été complètement éradiqué. Les Initiatives PPTE et IADM ont permis de réduire l'important fardeau de la dette de nombreux pays d'Afrique. En proportion du PIB, l'encours de la dette extérieure a reculé, passant de 67% en 2000 à 27% en 2012. De même, le ratio du service de la dette, mesuré par le rapport entre les paiements au titre du service de la dette et les exportations, est tombé de 11,8% en 2000 à 4,5% en 2012. Cependant, l'accumulation de dette extérieure en Afrique depuis 2006, alors que le processus PPTE était le plus actif, est très significative. Depuis 2006, le stock total de dette extérieure de l'Afrique a augmenté de 70%, pour atteindre 331 milliards de dollars en 2012, l'essentiel de cette accumulation de dettes étant due à des créanciers privés, notamment des détenteurs d'obligations ; or, ces dernières sont assorties d'échéances plus courtes et de taux d'intérêt plus élevés (voir fiche 16). La dette contractée auprès de créanciers privés, qui se montait à 148 milliards de dollars en 2012, représentait 75% de l'accumulation de dette extérieure à long terme entre 2006 et 2012. Cette situation a entraîné une dégradation de la soutenabilité de la dette parmi les 30 pays d'Afrique qui ont achevé le processus PPTE. Quinze d'entre eux sont exposés à un risque de surendettement modéré et quatre à un risque élevé. Les quatre pays qui n'ont pas encore réuni les conditions nécessaires pour bénéficier d'un allègement total de la dette sont confrontés à des problèmes de surendettement et devront produire un effort suivi sur le plan intérieur et continuer de bénéficier du soutien de la communauté internationale pendant la

période intérimaire. L'allègement de la dette dans le cadre des Initiatives PPTE et IADM a nettement atténué le fardeau de la dette dans les pays destinataires, et leur a permis d'accroître leurs dépenses de lutte contre la pauvreté. Toutefois, la viabilité à long terme de la dette en Afrique demeure problématique pour les pays pauvres très endettés ayant dépassé le point d'achèvement, essentiellement en raison des difficultés structurelles que rencontrent ces pays, notamment l'étroitesse de la base d'exportations, la faiblesse des institutions et de la gouvernance, la piètre mobilisation des ressources intérieures et les capacités inadéquates de gestion de la dette. L'Initiative PPTE étant quasiment achevée, la capacité croissante de nombreux pays d'Afrique à accéder aux marchés internationaux des capitaux et les inquiétudes grandissantes quant à la dégradation de la viabilité de la dette soulèvent une question plus fondamentale, à savoir comment assurer un mécanisme de renégociation de la dette équitable et ordonnée afin d'éviter de futures crises de la dette souveraine.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Pour les quatre pays n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE, poursuivre les efforts pour atteindre le point de décision et le point d'achèvement ;
- Améliorer l'actualité et la couverture des données relatives à la dette souveraine s'appuyant sur un système de notification par les pays débiteurs, afin d'obtenir une évaluation plus fiable de la viabilité de la dette ;
- Maintenir les efforts déployés pour améliorer la capacité de gestion de la dette et la viabilité via l'amélioration des pratiques de macro-gestion.

### Partenaires au développement

- Continuer de suivre de près la situation de l'endettement en Afrique et apporter un soutien en vue de renforcer les capacités de gestion de la dette dans les pays africains ;
- Poursuivre les efforts visant à faire en sorte que les pays éligibles à l'Initiative PPTE obtiennent de tous leurs créanciers l'annulation complète de leur dette et à décourager des poursuites en justice qui pourraient être engagées à l'encontre des pays PPTE par des créanciers qui ne souhaitent pas coopérer et par les fonds vautours ;
- Renforcer au maximum la concessionnalité des nouveaux financements et préférer les dons aux prêts afin d'éviter le retour de niveaux d'endettement insoutenables dans les pays à faible revenu.

# FINANCEMENT CLIMATIQUE

## Les principaux engagements

**Afrique** : L'Afrique n'a de cesse de demander aux pays développés de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires aux fonds pour le climat dans le cadre de la CCNUCC et d'accroître le financement alloué à l'adaptation aux effets du changement climatique. Elle a également demandé à toutes les institutions intervenant dans ce domaine, dont la BAD et d'autres banques régionales de développement et partenaires, d'aider les pays africains à accéder au financement disponible dans le cadre du Fonds vert pour le climat (FVC) et d'autres fonds internationaux pour le climat, et à simplifier les procédures administratives. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a également encouragé ses pays membres à allouer au moins 5% ou une part significative de leur budget national à l'environnement.

**Partenaires au développement** : Le Plan d'action de Bali adopté en 2007 a souligné la nécessité d'apporter aux PED des ressources financières adéquates et de les accroître. Lors de la COP15 sur les changements climatiques en 2009, les pays développés ont promis d'apporter des ressources nouvelles et supplémentaires de l'ordre de 30 milliards de dollars au titre de financements « à mise en œuvre rapide » sur la période 2010–2012, avec une affectation équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation. Les pays industrialisés se sont en outre engagés à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 d'une grande variété de sources, tant publiques que privées, afin de répondre aux besoins des PED. Lors de la COP16 en 2010, les pays sont convenus de mettre en place le FVC.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique** : Durant la période 2011-2013, la CEA et le Centre africain pour les politiques climatiques ont organisé trois conférences et formulé des recommandations concrètes, notamment sur les solutions envisageables en matière de financement climatique. Le Fonds spécial ClimDev-Afrique, hébergé par la BAD, est désormais opérationnel et soutiendra (i) les investissements visant à améliorer la diffusion de connaissances sur le climat et la fourniture de services, (ii) la formation des décideurs et des institutions élaborant les politiques publiques et (iii) la mise en place de bonnes pratiques pilotes. Le BAD s'est engagée s'est engagée à investir dix milliards au titre de son Plan d'Action pour le climat 2011-2015 et en avait déjà versé la moitié en 2013. La BAD a également lancé le Programme d'appui au financement carbone en Afrique pour promouvoir des activités relevant du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Dans le cadre du nouveau fonds pour les changements climatiques en Afrique, la BAD aide les pays africains à accroître ses volumes de financement climatique. Avec le soutien de la CCNUCC, la Banque ouest-africaine de développement a créé un bureau d'appui pour faciliter le lancement d'activités relevant du MDP en Afrique de l'Ouest.

**Partenaires au développement** : Au total, 18 fonds différents, bilatéraux et multilatéraux, sont au service d'activités liées au climat en Afrique. La majorité des ressources pour l'Afrique provenaient de trois fonds créés sous l'égide de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto : (1) le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) pour lequel ont été annoncées à ce jour des contributions de 879 millions de dollars devant aider les PMA à élaborer et mettre en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique; (2) le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), qui bénéficie d'engagements de 333 millions de dollars pour des projets dans les PED ; et (3) le Fonds pour l'adaptation, alimenté par un prélèvement de 2% sur les transactions au titre du MDP et les contributions de donateurs bilatéraux et dont les ressources totales sont estimées à 200 millions de dollars jusqu'en 2020. Par ailleurs, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a puisé dans les contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour financer des projets relatifs au climat. Un certain nombre de fonds spécialisés, tels que le Fonds pour les forêts du bassin du Congo, le Fonds pour la réalisation des OMD et le Programme ONU-REDD, qui cumulent 408 millions de dollars de promesses de dons, ont été créés pour réduire les émissions liées à la déforestation, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir l'utilisation de ressources renouvelables (voir fiches 6 et 7). Des mécanismes de financement d'une plus grande ampleur, principalement sous forme de prêts, ont vu le jour en dehors de la CCNUCC. Les Fonds d'investissement pour le climat (FIC) mis en œuvre par cinq BMD sont particulièrement intéressants, avec quatre guichets de financement distincts – le Fonds pour les technologies propres, le Programme d'investissement pour la forêt, le Programme pilote pour la résilience climatique et le Programme pilote pour la valorisation à grande échelle des énergies renouvelables. Leur objectif est d'aider les PED à se placer sur une trajectoire de croissance sobre en carbone et de résilience au changement climatique tout en relevant le défi de la déforestation. À ce jour, les FIC ont obtenu des annonces de contributions d'un montant de 7,8 milliards de dollars provenant de 14 pays.

**Financement à mise en œuvre rapide** : d'après le World Resources Institute, les pays développés ont annoncé fin 2013 avoir mobilisé, entre 2010 et 2012, 35 milliards de dollars pour aider les PED à faire face au changement climatique, dépassant l'objectif de 30 milliards. Si ces ressources devaient être partagées entre adaptation et atténuation, elles ont été majoritairement consacrées à ce deuxième objectif. Par ailleurs, si 80% du financement à mise en œuvre rapide était comptabilisé au titre de l'APD, la moitié prend la forme de prêts, de garanties et de modalités d'assurance, dont des crédits à l'exportation. Les travaux en cours relatifs à la préparation de la première évaluation biennale et vue d'ensemble des apports financiers de la CCNUCC sont fortement axés sur la mesure, la notification et la vérification du financement climatique. **Financement à long terme** : Le FVC a été créé en 2010 pour acheminer une part considérable du financement de la lutte contre le changement climatique. À l'issue d'un processus lent et mouvementé,



Le financement climatique en Afrique est loin de répondre aux besoins. Seule une petite proportion est consacrée à l'adaptation et les perspectives de financement sont incertaines. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer et pérenniser le financement à l'échelle mondiale et renforcer la capacité de l'Afrique à y accéder et à attirer des investissements.

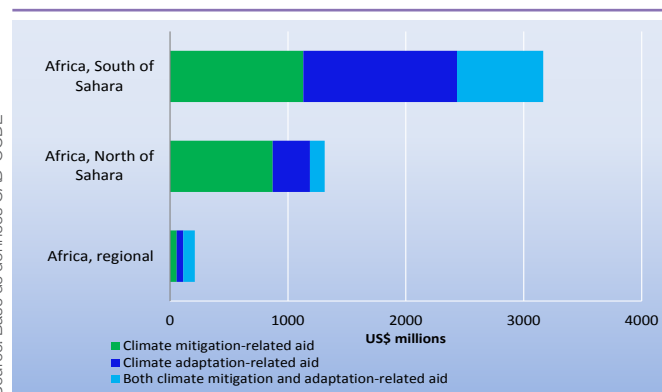


sa structure de gouvernance et ses règles de fonctionnement ont finalement été arrêtées, posant ainsi les bases du premier processus de mobilisation de ressources. Des inquiétudes demeurent quant à sa capitalisation, et ses membres ne sont parvenus à s'accorder sur la réponse à apporter à la demande formulée par les PED de fixer des objectifs de financement intermédiaires pour atteindre les annonces de contributions d'un montant de 100 milliards de dollars d'ici 2020. Les pays développés se sont toutefois engagés à maintenir tout au long de 2015 les niveaux moyens de financement fournis au cours de la période 2010-12, soit environ dix milliards de dollars par an.

## Les résultats

L'Afrique, pour laquelle le coût de l'adaptation s'élèvera, selon des estimations du PNUE, à 7-15 milliards de dollars par an jusqu'en 2020 et devrait croître rapidement après cette date, a obtenu des annonces de contributions cumulées d'un montant de 1,7 milliard de dollars et des versements de 463 millions de la part des 18 fonds actifs sur le climat en Afrique (hors Afrique du Nord). Fin 2013, le FPMA, le FSCC et le Fonds pour l'adaptation avaient versé un montant total de 130 millions de dollars à l'Afrique. Les versements cumulés des fonds de fiducie du FEM se sont élevés à 144 millions de dollars. Les déboursés du Fonds pour les forêts du bassin du Congo, du Fonds pour la réalisation des OMD et du Programme ONU-REDD ont pour leur part atteint 80 millions pour l'Afrique. Sur les 7,6 milliards alloués au niveau mondial par le Fonds d'investissement pour le climat, 2,5 milliards l'ont été versés à 15 pays d'Afrique (1,9 milliard passant par le Fonds pour les technologies propres et 0,6 milliard par le Fonds climatique

***L'APD reliée à l'adaptation au et à l'atténuation du changement climatique vers l'Afrique (engagements bilatéraux du CAD, moyenne 2011-2012) en prix constants 2012***



Source: Base de données CAD-OCDE

d'investissement stratégique). L'APD bilatérale totale en lien avec le climat allouée à l'Afrique s'est élevée en moyenne à 5,1 milliards de dollars par an entre 2010 et 2012, soit 3% de l'aide totale au continent, dont 52% avaient l'atténuation ou l'adaptation comme objectif principal. L'Afrique n'a guère eu accès au financement carbone, mais la situation s'améliore. Après une croissance plutôt lente, le marché africain du carbone montre des signes d'embellie clairs. En juillet 2014, 250 projets relevant du MDP avaient été validés pour 39 pays d'Afrique. L'Afrique du Sud représente plus du quart de la totalité de ces projets. Plus de cinq milliards de dollars ont été investis à ce jour dans des projets enregistrés au titre du MDP. Toutefois, les compensations carbone – réductions d'émission certifiées (REC) – liées à des projets MDP ne suivent pas le rythme prévu bien qu'ils aient fortement dynamisé les investissements axés sur la réduction des émissions de carbone dans plusieurs PED avec 6 000 projets MDP enregistrés et 215 milliards de dollars d'investissement. À la mi-2014, les projets africains ne représentaient que 5,2% de la réduction globale des émissions d'équivalent carbone attendue dans le cadre des projets MDP.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Renforcer les capacités afin de pouvoir mieux participer aux processus MDP et REDD+ ;
- Renforcer la capacité d'avoir accès aux fonds sur le climat et d'attirer leurs financements ;
- Créer un environnement stratégique favorable aux investissements du secteur privé dans les interventions portant sur la lutte contre le changement climatique.

### Partenaires au développement

- Contribuer à assurer un financement approprié et continu au cours de la période intermédiaire 2013-20 pour le FVC et allouer des ressources nouvelles et supplémentaires ;
- Aider l'Afrique à avoir accès au financement climatique et améliorer la transparence et la prévisibilité des financements ;
- Appuyer les réformes, telles que la simplification des procédures d'enregistrement des projets MDP et de délivrance des crédits d'émissions, pour que les mécanismes existants du marché du carbone soient plus utiles et plus accessibles à l'Afrique, et simplifier leurs conditions préalables, leurs règles et leurs procédures ;
- Accroître le soutien financier au développement et au transfert de technologies en Afrique ;
- Équilibrer le financement de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique en augmentant le financement de l'adaptation.



# PARTIE II

## Appendices

### **Tableaux et graphiques**

*Croissance du PIB réel*  
*Contribution à la croissance par sous-région*  
*PIB nominal par sous-région*  
*Part des cinq sous-régions dans le PIB total*  
*Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2013*  
*Financement du développement : tableau d'ensemble*  
*Flux de capitaux privés : tableau d'ensemble*  
*Aide au développement : tableau d'ensemble*  
*APD en faveur de l'Afrique par secteur*  
*Part de l'Afrique dans l'APD mondiale*  
*Flux financiers externes*  
*Répartition de la pauvreté par région*  
*Croissance démographique par classe d'âge*

### **Encadrés**

*Encadré 1. La Position africaine commune sur le programme de développement post-2015*  
*Encadré 2. Transformation structurelle par l'industrialisation*  
*Encadré 3. Relever les défis de l'emploi et du sous-emploi des jeunes en Afrique*  
*Encadré 4. Les perspectives du G20 sur le développement*  
*Encadré 5. Flux financiers illicites*

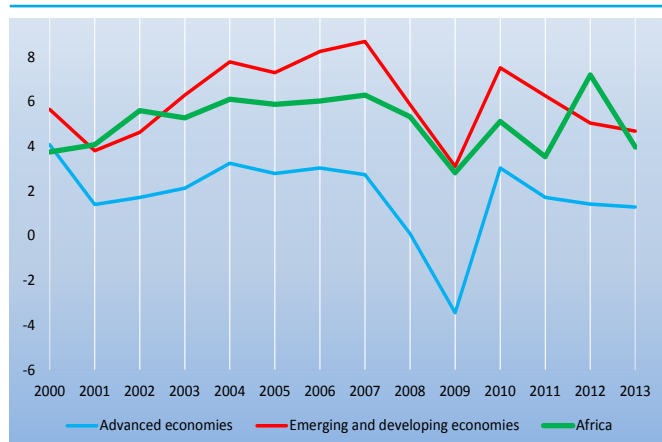
### **Références bibliographiques**

### **Sigles et acronymes**

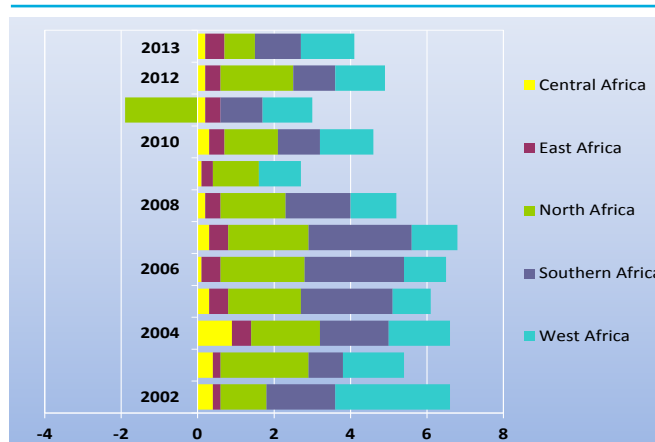
### **Remerciements**

# TABLEAUX & GRAPHIQUES

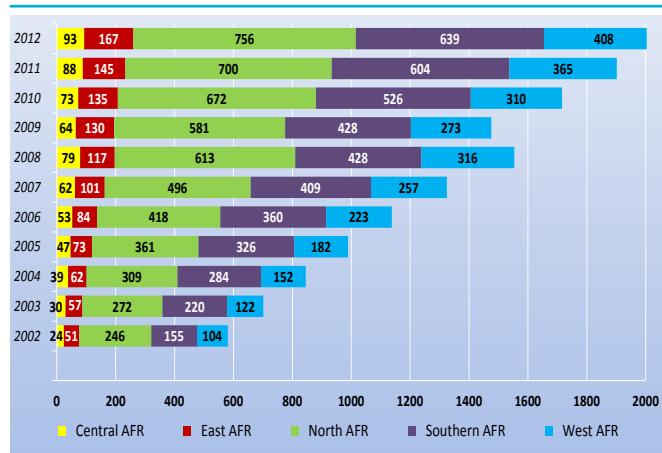
**Croissance du PIB réel (%)**



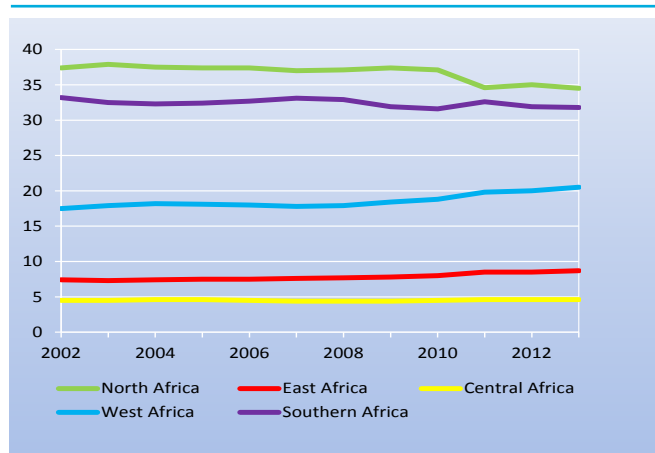
**Contribution à la croissance par sous-région (%)**



**PIB nominal par sous-région (milliards de dollars)**



**Part des cinq sous-régions dans le PIB total**



Croissance du PIB réel	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013e
Économies avancées	4.08	1.40	1.72	2.13	3.25	2.79	3.04	2.74	0.10	-3.44	3.04	1.72	1.42	1.29
Économies émergentes et en développement	5.66	3.81	4.63	6.30	7.78	7.30	8.25	8.70	5.87	3.11	7.52	6.27	5.05	4.69
Afrique	3.75	4.08	5.60	5.28	6.11	5.88	6.03	6.30	5.33	2.82	5.12	3.54	7.20	3.97

Sources: Perspectives économiques mondiales 2014; CEA Rapport économique sur l'Afrique 2014 et calculs en utilisant des données ONU-DESA 2014

## Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2014

Ce tableau donne des informations à deux niveaux. L'explication dans chaque case indique le taux de réalisation de chaque cible. Les couleurs montrent la tendance vers la réalisation de la cible, selon la légende ci-dessous :

- A déjà atteint la cible ou devrait l'attendre d'ici à 2015
- Progrès insuffisants pour atteindre la cible si les tendances actuelles perdurent
- Ni progrès ni détérioration

	Afrique du Nord	Afrique (Afrique du nord exclus)
 <b>OBJECTIF 1 : ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM</b>		
Réduire de moitié l'extrême pauvreté	pauvreté faible	pauvreté très forte
Emploi productif et décent	large pénurie	très large pénurie
Réduire la faim de moitié	faim faible	faim forte
 <b>OBJECTIF 2 : ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</b>		
Scolarité primaire universelle	scolarisation élevée	scolarisation modérée
 <b>OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</b>		
Inscription égale des fillettes à l'école primaire proche de la parité	proche de la parité	proche de la parité
Part du travail rémunéré des femmes	part faible	part moyenne
Représentation égale des femmes dans les parlements nationaux	représentation modérée	représentation modérée
 <b>OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS</b>		
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de deux tiers	mortalité faible	mortalité élevée
 <b>OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE</b>		
Réduire la mortalité maternelle de 75 % *	mortalité faible	mortalité très élevée
Accès à la médecine procréative accès	accès modéré	accès faible
 <b>OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES</b>		
Stopper le VIH/sida et inverser la tendance actuelle	incidence faible	incidence élevée
Stopper la tuberculose et inverser la tendance actuelle	mortalité faible	mortalité modérée
 <b>OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE</b>		
Améliorer la vie des habitants des taudis	proportion modérée d'habitants de taudis	proportion très élevée d'habitants de taudis
Réduire de moitié la population sans assainissement	couverture élevée	couverture très faible
Réduire de moitié la population sans eau potable améliorée	couverture élevée	couverture faible
 <b>OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>		
Utilisateurs d'Internet utilisation élevée utilisation modérée	utilisation élevée	utilisation modérée

Sources: Nations Unies, sur la base de données et estimations fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Union interparlementaire; Organisation internationale du Travail; Union internationale des télécommunications; ONUSIDA; UNESCO; ONU-Habitat; UNICEF; Division de la population des Nations Unies; Banque mondiale; Organisation mondiale de la Santé, d'après des statistiques disponibles en juin 2014



**Financement du développement : tableau d'ensemble (milliards de dollars, valeur nominale)****Afrique**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013e
Recettes intérieures	173.8	221.5	288.9	354.3	397.8	510.6	389.5	475.9	543.5	582.2	554.9
Apports privés	16.3	25.8	46.3	56.9	71.5	56.2	64.8	65.3	56.6	88.1	82.2
APD*	27.5	30.4	35.9	46.4	38.9	43.8	44.2	46.7	50.7	46.1	45.5
<b>Total</b>	<b>217.6</b>	<b>277.7</b>	<b>371.1</b>	<b>457.6</b>	<b>508.2</b>	<b>610.6</b>	<b>498.6</b>	<b>587.9</b>	<b>650.8</b>	<b>721.7</b>	<b>682.6</b>
<i>Memo item: Remittances</i>	(15.4)	(19.6)	(33.4)	(37.3)	(44.0)	(48.1)	(45.2)	(51.9)	(55.7)	(60.0)	(62.8)

**Afrique du Nord**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013e
Recettes intérieures	77.5	90.0	117.1	142.4	164.6	227.6	173.7	199.9	190.3	238.6	228.1
Apports privés	3.1	3.8	11.3	17.0	16.1	16.9	13.5	15.8	3.7	16.1	8.5
APD*	2.4	3.4	2.8	3.0	3.6	3.8	3.8	2.5	3.9	3.6	4.2
<b>Total</b>	<b>83.0</b>	<b>97.2</b>	<b>131.2</b>	<b>162.4</b>	<b>184.3</b>	<b>248.3</b>	<b>191.0</b>	<b>218.2</b>	<b>197.9</b>	<b>259.5</b>	<b>240.8</b>
<i>Memo item: Remittances</i>	(9.6)	(11.5)	(13.1)	(13.9)	(18.2)	(19.8)	(17.4)	(23.0)	(25.5)	(30.0)	(30.9)

**Afrique (hors Afrique du Nord)**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013e
Recettes intérieures	96.3	131.5	171.8	211.9	233.2	283.0	215.8	276.0	353.2	343.7	326.8
Apports privés	13.2	22.0	35.0	39.9	55.4	41.5	46.3	46.0	50.1	62.6	62.9
APD*	25.1	27.0	33.1	43.4	35.3	40.0	40.4	44.2	46.8	42.5	41.3
<b>Total</b>	<b>134.6</b>	<b>180.5</b>	<b>239.9</b>	<b>295.2</b>	<b>323.9</b>	<b>364.5</b>	<b>302.5</b>	<b>366.2</b>	<b>450.1</b>	<b>448.8</b>	<b>431.0</b>
<i>Memo item: Remittances</i>	(5.8)	(8.1)	(20.3)	(23.4)	(25.8)	(28.3)	(27.8)	(28.9)	(30.2)	(30.0)	(31.9)

\* Les chiffres d'APD pour 2013 sont des estimations préliminaires.

Sources: IMF World Economic Outlook database (April 2014); OECD-DAC International Development Statistics database; World Bank Migration and Development Brief (October 2013); International Debt Statistics (2014); Global Economic Prospects (January 2014).

**Flux de capitaux privés : tableau d'ensemble (milliards de dollars, valeur nominale)****Afrique**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013e
IDE	17.2	15.1	28	33.7	48.2	59.3	56	47	48	55.2	57.3
Autres flux de le dette	-0.9	10.7	18.3	23.2	23.3	-3.1	8.8	18.3	8.6	32.9	24.9
<b>Total</b>	<b>16.3</b>	<b>25.8</b>	<b>46.3</b>	<b>56.9</b>	<b>71.5</b>	<b>56.2</b>	<b>64.8</b>	<b>65.3</b>	<b>56.6</b>	<b>88.1</b>	<b>82.2</b>

**Afrique du Nord**

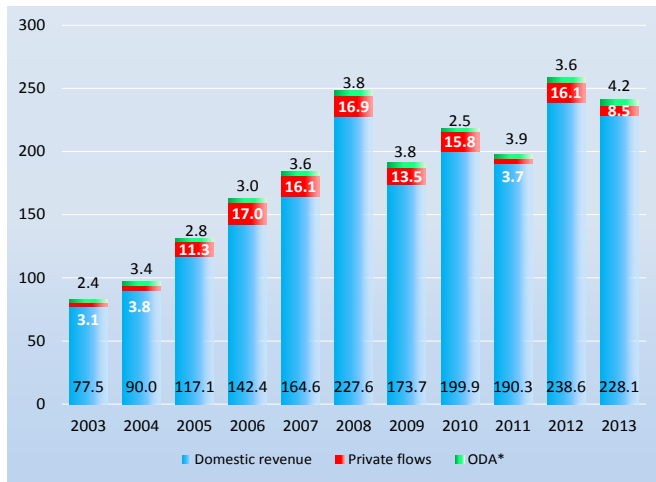
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013e
IDE	3.9	3.9	8.9	17.6	17.8	21.6	16.5	13.5	5.8	14.1	12.4
Autres flux de le dette	-0.8	-0.1	2.4	-0.6	-1.7	-0.3	0.2	4.5	-1.5	7.3	3.0
<b>Total</b>	<b>3.1</b>	<b>3.8</b>	<b>11.3</b>	<b>17</b>	<b>16.1</b>	<b>21.3</b>	<b>16.7</b>	<b>18</b>	<b>4.3</b>	<b>21.4</b>	<b>15.4</b>

**Afrique (hors Afrique du Nord)**

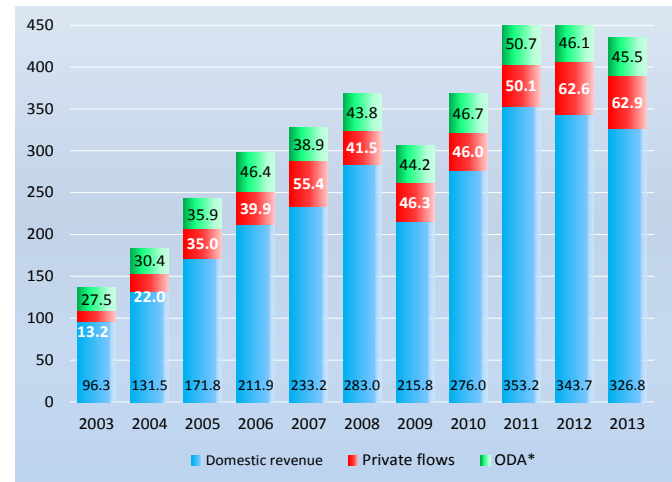
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013e
IDE	13.3	11.2	19.1	16.1	30.4	37.7	39.5	33.5	42.2	41.1	44.9
Autres flux de le dette	-0.1	10.8	15.9	23.8	25.0	-2.8	8.6	13.8	10.1	25.6	21.9
<b>Total</b>	<b>13.2</b>	<b>22.0</b>	<b>35.0</b>	<b>39.9</b>	<b>55.4</b>	<b>34.9</b>	<b>48.1</b>	<b>47.3</b>	<b>52.3</b>	<b>66.7</b>	<b>66.8</b>

Sources: WB International Debt Statistics, January 2014; WB Global Economic Prospects, January 2014; UNCTAD, World Investment Report 2014; IMF World Economic Outlook database, April 2014

### Crédits affectés au financement du développement en Afrique du Nord (milliards de dollars)



### Crédits affectés au financement du développement en Afrique (hors Afrique du Nord) (milliards de dollars)



Sources: IMF World Economic Outlook database (April 2013); OECD-DAC International Development Statistics database; World Bank Migration and Development Brief, (November 2012); International Debt Statistics (2013); World Bank Global Economic Prospects (2013).

### Aide au développement: tableau d'ensemble

Pays ou régions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013(a)
Afrique (hors Afrique du Nord)	27.5	30.4	35.9	46.4	38.9	43.8	44.2	46.7	50.7	46.1	45.5
Afrique du Nord	2.4	3.4	2.8	3.0	3.6	3.8	3.8	2.5	3.9	3.6	4.2(b)
Afrique, non alloué	0.7	0.8	0.8	0.9	1.4	1.5	1.9	1.5	1.9	1.9	
<b>Total Afrique</b>	<b>27.5</b>	<b>30.5</b>	<b>36</b>	<b>46.6</b>	<b>39.1</b>	<b>44</b>	<b>44.4</b>	<b>46.9</b>	<b>49.7</b>	<b>47.7</b>	<b>45.5</b>
allègement de la dette (bilatéral)	6.7	4.3	8.9	14.5	3.7	2	2.5	3.6	3.8	2.8	1.2(c)
<b>APD totale moins allègement de la dette</b>	<b>20.9</b>	<b>26.1</b>	<b>27.2</b>	<b>32.1</b>	<b>35.4</b>	<b>42.1</b>	<b>42</b>	<b>43.3</b>	<b>45.9</b>	<b>44.9</b>	<b>44.4</b>
Part de l'Afrique (%)	<b>40.1</b>	<b>38.4</b>	<b>33.4</b>	<b>44.3</b>	<b>37.6</b>	<b>36.1</b>	<b>37.2</b>	<b>36.8</b>	<b>37.2</b>	<b>38.3</b>	<b>33.8</b>
<i>Pour référence</i>											
APD mondiale (milliards de dollars)	69.6	80.1	108.3	105.4	104.9	122.8	120.6	129.1	134.7	126.9	134.8
ADP/RNB (%)	0.24	0.25	0.32	0.3	0.27	0.3	0.31	0.32	0.31	0.29	0.3

(a) Preliminary data and Secretariat estimates

(b) includes net ODA for North Africa and Africa unallocated

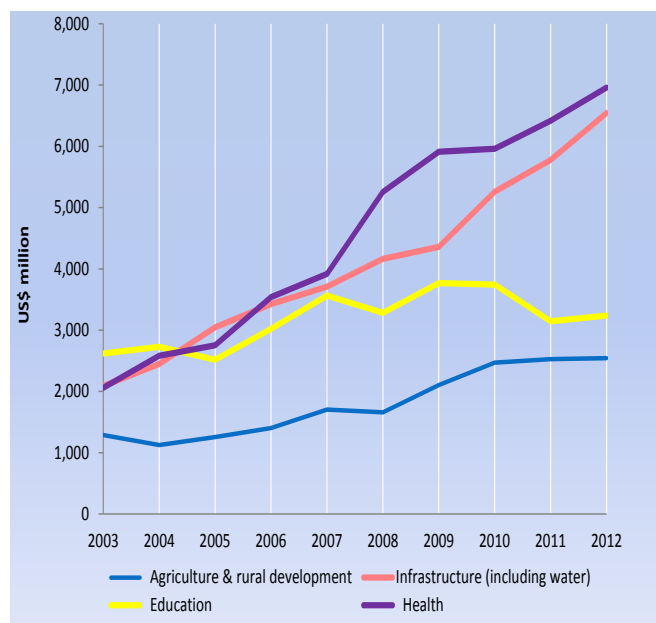
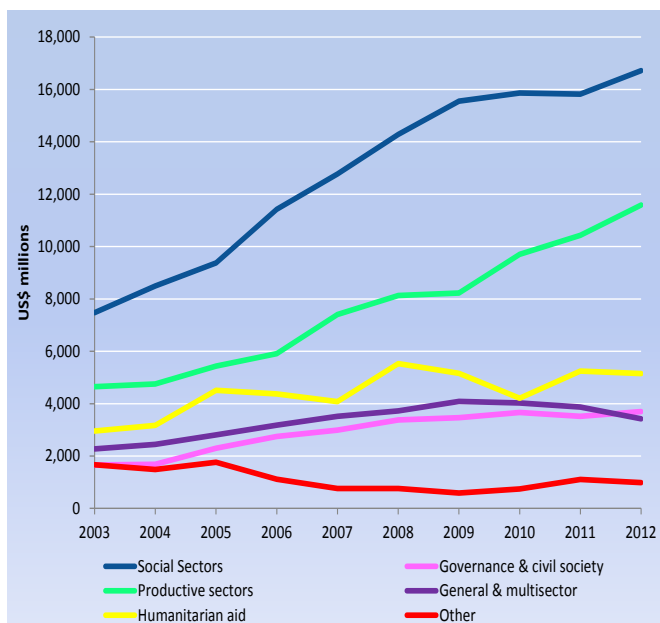
(c) Data for debt grants Africa (excluding North Africa) only.

Source: CAD-OCDE

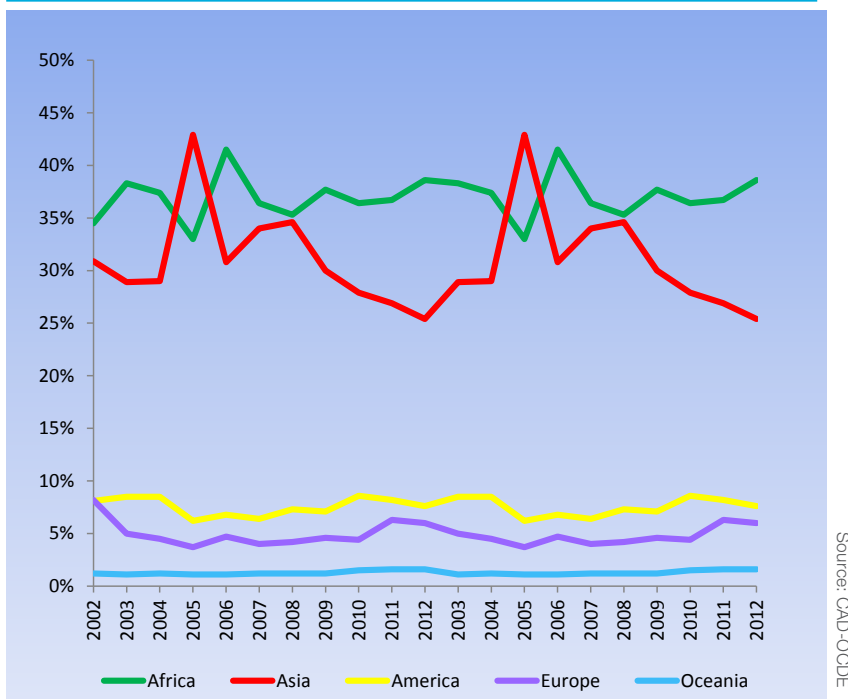
**APD en faveur de l'Afrique par secteur, décaissements bruts (millions de dollars)**

Décaissements bruts	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Activités économiques & de production	4,647	4,756	5,435	5,906	7,406	8,130	8,223	9,707	10,426	11,588
dont l'agriculture	1,290	1,127	1,257	1,402	1,705	1,658	2,102	2,472	2,528	2,544
dont l'infrastructure (sans eau)	1,457	1,520	2,017	2,234	2,570	2,892	2,897	3,665	3,980	4,627
Les secteurs sociaux	7,475	8,497	9,377	11,423	12,766	14,285	15,549	15,865	15,824	16,721
dont l'éducation	2,618	2,729	2,519	3,021	3,563	3,283	3,770	3,743	3,143	3,240
dont la santé/la santé reproductive	2,060	2,583	2,752	3,541	3,920	5,255	5,913	5,962	6,415	6,960
dont la gouvernance & la société civile	1,658	1,681	2,297	2,751	2,986	3,380	3,461	3,667	3,517	3,698
Multisectorielle et programme d'aide générale	2,274	2,443	2,808	3,178	3,518	3,722	4,089	4,029	3,871	3,423
Humanitaire	2,956	3,172	4,506	4,375	4,080	5,527	5,157	4,208	5,245	5,148
Autres	1,667	1,482	1,758	1,113	756	757	584	742	1,102	988
<b>TOTAL</b>	<b>28,052</b>	<b>27,738</b>	<b>35,594</b>	<b>43,904</b>	<b>33,287</b>	<b>35,455</b>	<b>36,824</b>	<b>38,468</b>	<b>42,678</b>	<b>41,058</b>

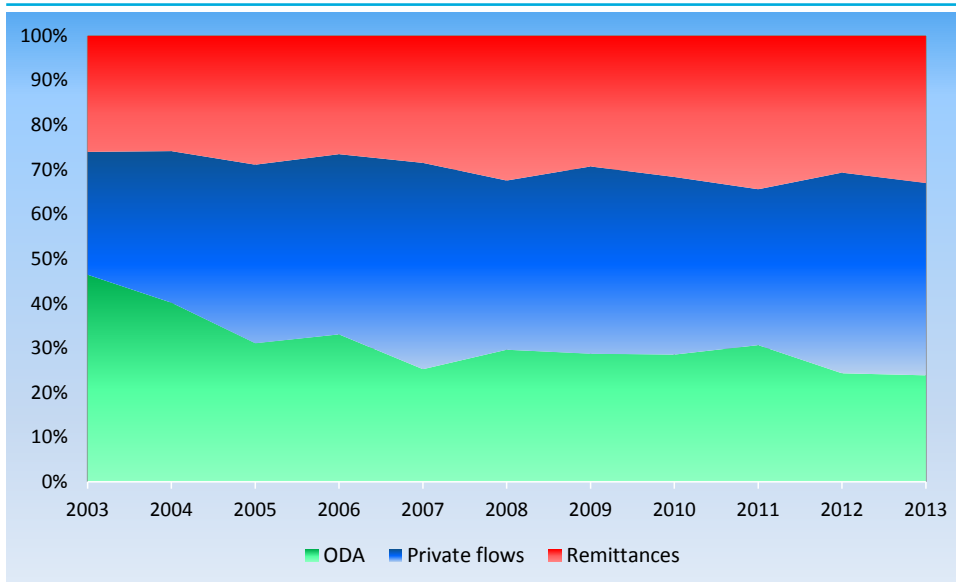
Les chiffres présentés correspondent aux montants bruts décaissés par les pays donateurs. Ils diffèrent des tableaux précédents car ceux-ci font référence aux montants nets décaissés (bruts moins remboursement, hors intérêts). Source: CAD-OCDE.

**APD en faveur de l'Afrique par secteur**


Part de l'Afrique dans l'APD mondiale

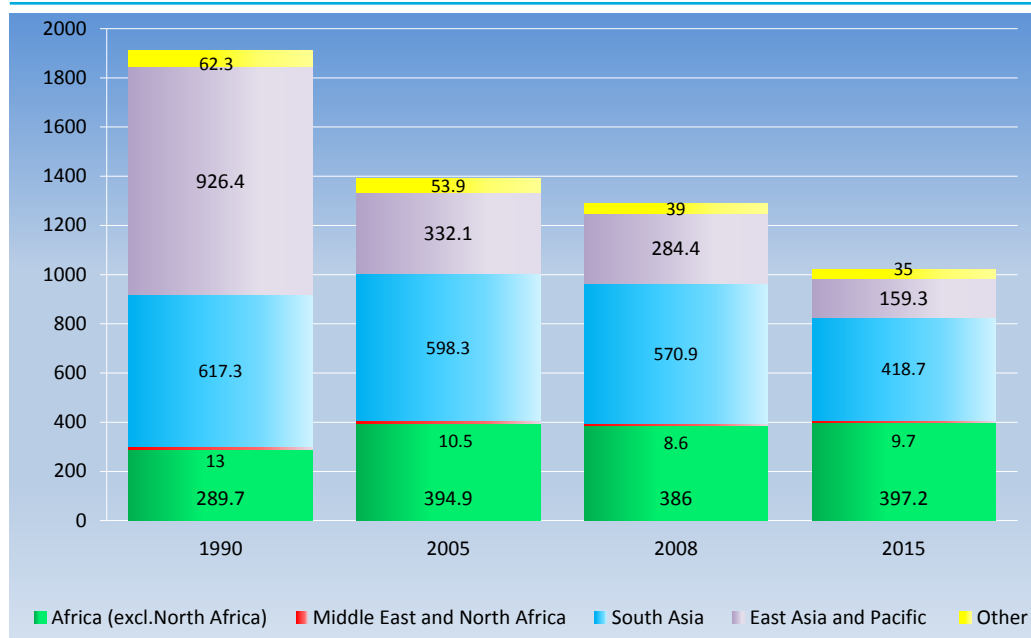


Flux financiers externes



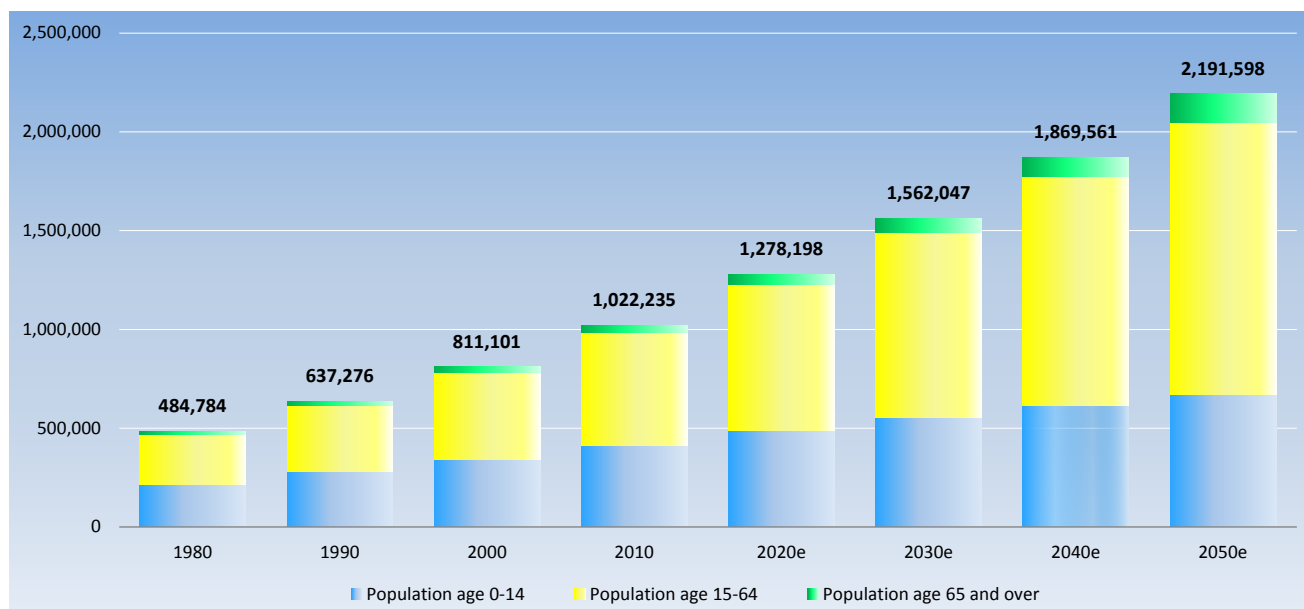
Source: CAD-OCDE

**Nombre de personnes par région vivant avec moins de 1.25 dollar par jour (millions)**



Source : Banque mondiale, 2013, Global Monitoring Report.

**Croissance démographique par classe d'âge (%)**



e - estimation

Source: Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales.



# ENCADRES

## 1. LA POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

La Position Africaine commune (PAC) sur le programme de développement post-2015 a été lancée en janvier 2014 par les Chefs d'État et de gouvernement Africains à Addis-Abeba. La PAC constituait l'aboutissement d'une approche consultative et participative impliquant les parties prenantes aux niveaux national, régional et continental et incluait les secteurs publics et privés, les parlementaires, les organisations de la société civile (notamment les associations de jeunes et de femmes), les communautés économiques régionales, les groupes de réflexion et les milieux universitaires. Elle fait reposer les priorités de l'Africa pour l'agenda du développement post-2015 sur six piliers : (1) transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (2) science, innovation et technologie ; (3) développement centré sur l'être humain ; (4) durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et gestion des catastrophes naturelles ; (5) paix et sécurité et (6) financements et partenariats.

Ces piliers reflètent à la fois les aspirations de l'Africa et son engagement à parachever le travail des OMD en donnant la priorité aux résultats qui transformeront le continent en un pôle de croissance mondial. Malgré un retard significatif par rapport à d'autres régions, l'Africa a accompli des progrès considérables au regard de nombreux indicateurs des OMD notamment en termes de scolarisation dans l'enseignement primaire, d'autonomisation des femmes et de recul de la propagation du sida. L'Africa affiche également une croissance économique annuelle soutenue, supérieure à 5% depuis 2000, certains pays faisant partie des économies à la croissance la plus rapide au monde. De nombreux obstacles subsistent toutefois comme la traduction de la croissance économique par la création d'emplois décents, l'éradication de la pauvreté, la prise en compte des inégalités, le renforcement de l'accès aux services sociaux de base, l'autonomisation des jeunes, la préservation de la paix et de la sécurité sur le continent et la lutte contre de nouveaux problèmes tels que le changement climatique.

La transformation économique structurelle et une croissance verte et inclusive sont une réponse à un grand nombre de ces problèmes et les dirigeants Africains ont appelé à un changement de paradigme et au passage de la gestion de la pauvreté à la transformation économique. L'objectif primordial de la PAC consiste donc à éradiquer la pauvreté par une croissance inclusive et centrée sur l'être humain, en renforçant les capacités productives des Africains pour gérer durablement leurs ressources naturelles dans un environnement de paix et de sécurité. Elle vise à traiter directement la dépendance constante de l'Africa aux produits de base et la croissance économique non inclusive qui n'a pas su résoudre la pauvreté ni créer des emplois décents et qui reste vulnérable aux chocs extérieurs.

La PAC reconnaît également la nécessité de créer des conditions nationales, continentales et mondiales pour atteindre ces objectifs et a identifié un ensemble de moteurs du développement, notamment la démocratie et la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité et la justice pour tous, des politiques macroéconomiques saines, la responsabilité mutuelle entre l'État et les citoyens, le développement du secteur privé, le renforcement des capacités statistiques nationales et des systèmes d'information géospatiale, des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces, la préservation, la protection et la promotion de la propriété intellectuelle traditionnelle et le renforcement des compétences humaines et institutionnelles.

L'objectif de la PAC consiste à garantir que l'Africa s'exprime à l'unisson et agisse conjointement afin d'optimiser son impact dans la définition d'un nouvel agenda de développement mondial. Certaines de ses priorités sont déjà prises en compte dans les rapports du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, qui constituent un élément essentiel du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'agenda de développement post-2015.

Il reste toutefois beaucoup à faire, notamment en matière de coordination des stratégies et des actions destinées à construire des alliances intercontinentales autour de la PAC, mission assignée au Comité de haut niveau sur l'agenda de développement post-2015. En 2013, la création du Comité de haut niveau, qui comprend dix chefs d'État et de gouvernement de chacune des cinq sous-régions, a fait passer la PAC d'un simple ensemble de priorités à un cadre de développement essentiel à l'échelle de l'Africa et s'inscrit dans le cadre de la vision à long terme du continent, l'Agenda 2063.

## 2. TRANSFORMATION STRUCTURELLE PAR L'INDUSTRIALISATION

L'Africa a enregistré une solide croissance au tournant du nouveau millénaire, de l'ordre de 5% par an en moyenne et de plus de 7% dans certains pays. Outre l'augmentation des prix des produits de base, les moteurs de cette croissance comprennent la hausse de la demande intérieure induite par le développement d'une nouvelle catégorie de consommateurs aux revenus élevés ainsi que l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux infrastructures et l'augmentation des flux de capitaux. L'amélioration de la gouvernance et la gestion macroéconomique ont également contribué à créer des conditions favorables à la croissance économique.

Le continent a connu une transformation structurelle, lente mais régulière, caractérisée par la diminution de la part de l'agriculture dans le PIB et par la contribution croissante des services et de l'industrie, auxquelles s'est ajoutée une légère reprise de la croissance de la productivité totale des facteurs dans les années 2000 (voir fiche 1). La part du secteur manufacturier dans le PIB a cependant baissé et l'industrialisation reste indispensable à la transformation structurelle des économies Africaines. L'abondance des ressources naturelles, la croissance d'une population jeune associée au développement de la classe moyenne, la hausse de la demande intérieure et les ressources inexploitées de l'intégration régionale sont autant de facteurs soutenant le potentiel d'industrialisation de l'Africa. Les autres facteurs comprennent la remarquable croissance des dernières années, l'amélioration de la gouvernance économique et la gestion macroéconomique.

Pour transformer ces atouts en une croissance inclusive et porteuse de changement, l'Africa a besoin d'une vision développementiste associé à une planification du développement à long terme. En favorisant une industrialisation axée sur les produits de base et en renforçant les liens en amont et en aval du secteur de l'extraction, les pays Africains peuvent utiliser leurs ressources comme tremplin à la diversification à long terme et à l'industrialisation. Pour que cette transformation soit réussie, il est également fondamental de gérer ce processus. L'industrialisation nécessite une action publique ciblée à travers un cadre de politique industrielle crédible, comprenant le développement d'institutions innovantes pour la gestion de la politique industrielle, de processus efficaces et de mécanismes flexibles.

### 3. RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI ET DU SOUS-EMPLOI DES JEUNES EN AFRIQUE

Le problème posé par le chômage et le sous-emploi des jeunes implique que l'Afrique ne se contente pas de garantir la durabilité de la croissance économique mais la transforme également en un développement durable et inclusif reposant sur (i) la diversification économique, plus particulièrement axée sur l'industrialisation qui crée des emplois, contribue à réduire les inégalités et les taux de pauvreté et renforce l'accès aux services de base et (ii) la facilitation du commerce qui ouvre de nouveaux marchés et améliore les économies d'échelle. Il est donc nécessaire que les efforts récurrents de l'Afrique pour atteindre une transformation économique et structurelle se traduisent par la création d'emplois pour les jeunes et par un développement inclusif.

Des efforts pour relever ce défi ont été faits aux niveaux national, régional et international. De manière générale, le Programme d'action des Nations Unies pour la jeunesse vise à aider les gouvernements à travers 15 domaines prioritaires particulièrement pertinents pour l'Afrique. Au niveau du continent, l'UA a adopté et fait entrer en vigueur la Charte Africaine de la jeunesse. Cette charte fournit un cadre de développement et de mise en œuvre de politiques et programmes concrets en faveur de la jeunesse notamment en ce qui concerne entre autres l'emploi, les moyens de subsistance durables, l'éducation, la santé, la participation des jeunes, la paix, la sécurité et l'application de la loi. Elle demande également aux gouvernements de garantir la participation des jeunes au parlement et dans les autres organes décisionnels. Les autres initiatives principales sont les suivantes : approbation d'un plan d'action visant à accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Charte Africaine de la jeunesse ; proclamation de la période 2009- 2018 comme Décennie de la jeunesse en Afrique ; mise en place de réseaux de jeunes, notamment l'Union de la jeunesse panAfricaine afin de servir de cadre à l'engagement. L'Agenda 2063 de l'UA, dont l'élaboration a impliqué des consultations avec la jeunesse, les femmes et les représentants des diasporas, considère la jeunesse comme un acteur crucial dans l'avenir de l'Afrique et promeut les droits des jeunes.

Au niveau national, il existe une forte conscience des défis et des opportunités que la jeunesse représente et la plupart des pays Africains s'efforcent de faire participer cette dernière aux processus de prise de décisions politiques. Plusieurs d'entre eux développent des politiques et affectent davantage de ressources à la prise en compte des problèmes des jeunes, un certain nombre de pays mettant en place des initiatives visant à pallier leur manque de compétences. Les jeunes eux-mêmes contribuent de plus en plus à donner une visibilité accrue aux problèmes de la jeunesse. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour promouvoir l'emploi des jeunes dans le cadre de la politique gouvernementale mais aussi des investissements et, comme il s'agit d'une question transversale, elle doit être traitée dans le cadre d'une approche interdisciplinaire, multisectorielle et impliquant les différentes parties prenantes.

## 4. LES PERSPECTIVES DU G20 SUR LE DÉVELOPPEMENT

Le G20 est mentionné dans plusieurs fiches de la partie principale de ce rapport, notamment en ce qui concerne le commerce, l'agriculture, les infrastructures, le secteur privé, la sécurité alimentaire, les investissements étrangers et la gouvernance économique. Ceci témoigne de son engagement croissant à l'égard d'un grand nombre de problèmes de développement.

En juin 2010, les dirigeants du G20 ont créé le Groupe de travail sur le développement qui a été chargé d'élaborer un agenda du développement en harmonie avec l'objectif de croissance économique et de résilience du G20. En novembre 2010, les dirigeants ont adopté le Consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée et le Plan d'action pluriannuel. Ce dernier comporte 27 actions groupées en neuf piliers considérés comme essentiels à une croissance inclusive et durable dans les pays en voie de développement, notamment dans les pays à faible revenu : infrastructures ; sécurité alimentaire ; investissement privé et création d'emplois ; développement des ressources humaines ; commerce ; inclusion financière ; croissance et résilience (protection sociale et envois de fonds des migrants) ; mobilisation des ressources internes et partage des connaissances. Durant la présidence française en 2011, les neuf piliers ont été abordés, l'accent ayant été mis sur les infrastructures et la sécurité alimentaire. En 2012, la présidence mexicaine a suivi une direction similaire tout en introduisant la croissance verte comme objectif transversal. L'année suivante, la Russie a mis l'accent sur les actions relatives à la sécurité alimentaire, aux infrastructures, à l'inclusion financière et au développement des ressources humaines. En 2014, l'Australie a fait part de son souhait de se concentrer sur les infrastructures, la mobilisation des ressources internes et l'inclusion financière tout en poursuivant les travaux importants sur les autres engagements du G20 en matière de développement, notamment la sécurité alimentaire et le développement des ressources humaines. Dans le cadre de cette approche globale, l'accent a été mis sur l'Africa, notamment dans le cadre des infrastructures et de la sécurité alimentaire.

### Évaluation des progrès

Le Groupe de travail sur le développement a remis un rapport sur le respect des engagements du G20 en la matière aux dirigeants réunis à Saint-Petersbourg. Le rapport évalue les progrès réalisés dans 67 engagements formulés par le Plan pluriannuel et les déclarations de dirigeants et souligne d'importantes avancées.

En ce qui concerne les infrastructures, le Groupe d'experts de haut niveau pour l'investissement dans les infrastructures a recommandé la mise en place de plusieurs initiatives visant à surmonter les obstacles aux investissements dans les infrastructures, notamment en Africa subsaharienne. Le G20 a mobilisé les banques multilatérales de développement (BMD) afin qu'elles améliorent leurs cadres politiques d'investissement dans les infrastructures. Un plan d'action des BMD pour les infrastructures a formulé des recommandations sur l'amélioration des mécanismes de préparation de projets, comprenant l'évaluation des installations existant en Africa par le Consortium pour les infrastructures en Africa (ICA). Le rapport de l'ICA a révélé d'importants manquements lors de la préparation des projets et, en conséquence, le premier réseau Africain des mécanismes d'appui à la préparation de projets a été lancé en juin 2014.

Le Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires, adopté en 2011 par le G20, a appelé à l'adoption d'un système de réserves alimentaires d'urgence à des endroits stratégiques. La CEDEAO a dirigé un projet pilote qui a été ensuite intégré à l'Alliance globale pour l'Initiative Résilience – Sahel et Africa de l'Ouest lancée en décembre 2012. Le Plan d'action du G20 a également pris en charge la mise en place d'un programme de gestion des risques agricoles, le développement d'instruments de gestion des risques et l'initiative du NEPAD visant à intégrer la gestion des risques aux politiques agricoles de l'Africa. Par ailleurs, le G20 a mis en place l'initiative AgResults, un mécanisme d'incitation prévoyant l'octroi d'avantages financiers a posteriori en cas de solutions innovantes à des problèmes bien connus. À ce jour, 100 millions de dollars ont été engagés pour trois projets pilotes axés sur la culture du maïs en Africa.

### Perspectives

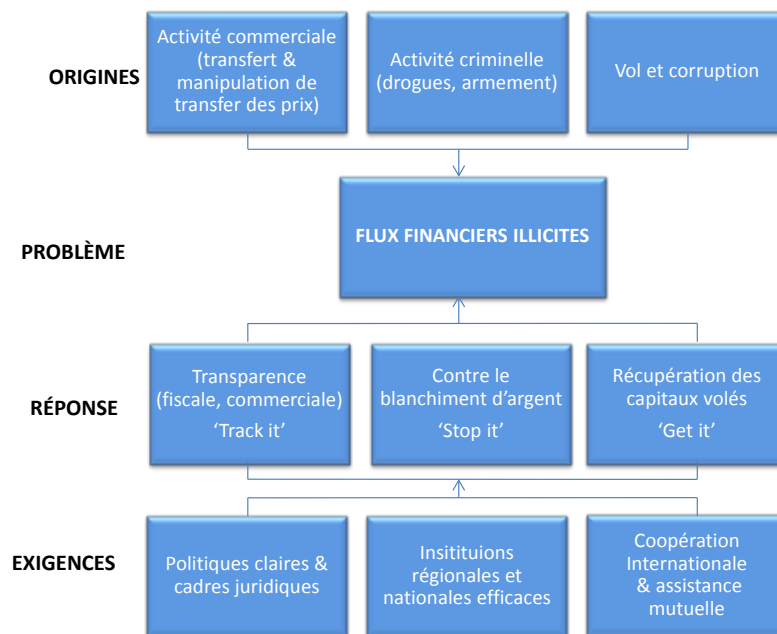
En s'appuyant sur les bases du Consensus de Séoul et le Plan d'action pluriannuel, les dirigeants du G20 ont également adopté à Saint-Petersbourg des Perspectives de développement visant à structurer la future approche du Groupe de travail sur le développement. Celui-ci reste centré sur les mesures stratégiques visant à créer des conditions favorables au développement, à renforcer la cohérence avec les efforts de développement globaux à l'intérieur et à l'extérieur du G20 et à se concentrer sur neuf nouvelles actions dans les domaines de la sécurité alimentaire, l'inclusion financière et les envois de fonds des migrants, les infrastructures, le développement des ressources humaines et la mobilisation des ressources internes. Le Groupe de travail va également assurer le suivi des actions en cours dans les cinq domaines d'action mis en avant par le Plan d'action pluriannuel de 2010.

## 5. FLUX FINANCIERS ILLICITES

La nécessité de s'attaquer au problème des flux financiers illicites a pris une importance accrue dans l'agenda politique à la fois en Africa et à l'étranger au cours de la dernière année. Les ministres Africains ont mis en place un Groupe de haut niveau présidé par l'ancien président Thabo Mbeki à ce sujet. Le Groupe a lancé un appel à l'action pour « traquer, bloquer, et récupérer » ces flux. La question de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal agressif était l'une des priorités de la présidence britannique du G8, et le G20 se penche également sur la question de la prévention de l'érosion des bases d'imposition nationales à travers les transferts de bénéfices par les entreprises multinationales. La question a également été débattue lors des réunions du Forum pour le partenariat avec l'Africa, du CAD-OCDE et du Forum mondial de l'OCDE sur le développement.

Les flux financiers illicites constituent un obstacle majeur au développement économique et à la réalisation des OMD en Africa. Ils comprennent les fonds illégalement

acquis, transférés ou utilisés. Les estimations font débat, mais il y a un consensus autour du fait que les sommes concernées sont substantielles, ce qui réduit les ressources disponibles pour les gouvernements. La CEA estime que sur la période 2000-2009, les flux illicites en provenance d'Africa correspondant à de fausses factures se seraient élevés, à eux seuls, à 242 milliards de dollars. Dans les pays Africains riches en ressources, l'essentiel des flux illicites provient souvent du secteur des ressources naturelles. D'après une estimation récente de Global Financial Integrity, 487 milliards de dollars de flux financiers illicites seraient sortis d'Africa entre 2002 et 2011, avec un pic en 2009, suivi d'une baisse en 2010 et 2011. Cela représente une moyenne annuelle d'environ 49 milliards de dollars sur la période, avec une croissance du taux tendanciel dépassant 20 %. Ces montants sont presque identiques à la moyenne des entrées de capitaux privés de 56 milliards de dollars, et supérieurs à la moyenne de l'APD, qui s'est élevée à 43.4 milliards de dollars sur la même période.





# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

## Références utilisées tout au long du rapport

**AfDB (African Development Bank), ECA (Economic Commission for Africa), OECD (Organisation for Economic Cooperation and Development, UNDP (United Nations Development Programme, (2014), African Economic Outlook 2014, Paris.** [http://www.Africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/E-Book\\_African\\_Economic\\_Outlook\\_2014.pdf](http://www.Africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/E-Book_African_Economic_Outlook_2014.pdf)

**APP (Africa Progress Panel), Africa Progress Report 2014: Grain, Fish, Money, Africa Progress Panel, Geneva, Switzerland.** <http://www.Africaprogresspanel.org/publications/policy-papers/2014-Africa-progress-report/>

**Decisions, Declarations and Resolutions of the Assembly of Heads of States and Government. African Union, Addis Ababa.** <http://www.Africa-union.org>.

**G-8 Deauville (2011), Declarations and Reports** <http://www.g20-g8.com/g8-g20/g8/english/the-2011-summit/declarations-and-reports>.

**G-8 Camp David (2012), Camp David Declaration.** <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/05/19/camp-david-declaration>.

**G-20 (2011), Cannes Summit Final Declaration. Building our common future: Renewed collective action for the benefit of all.** <http://www.g20-g8.com/g8-g20/g20/english/for-the-press/news-releases/cannessummit-final-declaration.1557.html>.

**G-20 (2012), Los Cabos Summit final declaration** [www.g20.utoronto.ca/summits/2012loscabos.html](http://www.g20.utoronto.ca/summits/2012loscabos.html)

**G20, the St Petersburg Accountability Report and Development Outlook,** <http://www.oecd.org/g20/topics/development/St-Petersburg-Development-Outlook.pdf>

**IMF (2013), World Economic Outlook Update: Gradual Upturn in Global Growth During 2013. January.** <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/update/01/index.htm>

**ONE (2013), 2013 Annual Report (2013):** [https://s3.amazonaws.com/one.org/pdfs/ONE\\_2013\\_Annual\\_Report.pdf](https://s3.amazonaws.com/one.org/pdfs/ONE_2013_Annual_Report.pdf)

**UNDESA Population Division (2012), World Population Prospects: The 2012 Revision. New York.** <http://esa.un.org/unpd/wpp/>

**ECA and AU, (2014), Economic Report on Africa 2014: Dynamic Industrial Policy in Africa, African Union and Economic Commission for Africa, Addis Ababa.** <http://www.ECA.org/era2014/>

**ECA and AU, (2013), Report on progress in achieving the Millennium Development Goals in Africa. Meeting of the Committee of Experts of the Sixth Joint Annual Meetings of the ECA Conference of African Ministers**

**of Finance, Planning and Economic Development and AU Conference of Ministers of Economy and Finance. Abidjan, Côte d'Ivoire.**

**United Nations (2014), The Millennium Development Goals Report 2014, United Nations, New York.** <http://www.un.org/millenniumgoals/2014%20MDG%20report/MDG%202014%20English%20web.pdf>

**The World Bank (2013), Global Monitoring Report 2013, The World Bank, Washington D.C.** <http://go.worldbank.org/60UGFNSOD0>.

**The World Bank (2014), World Development Indicators, World Bank, Washington D.C.** <http://datacatalog.worldbank.org/>

## 1. Industrie

**African Union Commission (2011), Joint Africa EU Strategy Action Plan 2011-2013, Addis Ababa**

**African Union Commission (2012), Strategy for the Implementation of the Plan of Action for the Accelerated Industrial Development of Africa, Addis Ababa.**

**African Union Commission (2013), Declaration of Conference of African Ministers of Industry, Nairobi.** <http://www.cami20.or.ke/images/downloads/nairobi-cami-20-declaration-on-accelerating-industrialization-in-Africa-within-the-post-2015-declaration-agenda.pdf>

**de Vries, G. Timmer, M. and de Vries, K. (2013), Structural transformation in Africa: Static gains, dynamic losses. Research Memorandum 136, Groningen Growth and Development Centre, University of Groningen, Netherlands** <http://www.ggdc.net/publications/memorandum/gd136.pdf>

**Economic Commission for Africa (2013) Economic Report on Africa: Making the Most of Africa's Commodities: Industrialising for Growth, Jobs and Economic Transformation Addis Ababa.** <http://www.eca.org/publications/economic-report-Africa-2013>

**Economic Commission for Africa, (2014), Economic Report on Africa: Dynamic Industrial Policy in Africa. Addis Ababa.** <http://www.eca.org/publications/economic-report-Africa-2014>

**G8 Camp David Summit (2012), Fact Sheet: G-8 Action on Energy and Climate Change**

## 2. Commerce et diversification des échanges

**AfDB, ECA, OECD, UNDP (2014), African Economic Outlook 2014, Paris.** [http://www.Africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/E-Book\\_African\\_Economic\\_Outlook\\_2014.pdf](http://www.Africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/E-Book_African_Economic_Outlook_2014.pdf)

**AU (2012), Decision on Boosting Intra-African Trade and fast tracking the Continental free Trade Area - Assembly/AU/11(XIX)** <http://ti.au.int/en/content/decision-boosting-intra-African-trade-and-fast-tracking-continental-free-trade-area>.

**AU (2014), Decision on the Report of the High Level African Trade Committee on Trade Issues – Assembly/AU/Dec. 531(XXIII)** [http://www.au.int/en/sites/default/files/Assemby%20AU%20Dec%20517-%20544%20%28XXIII%29%20\\_E.pdf](http://www.au.int/en/sites/default/files/Assemby%20AU%20Dec%20517-%20544%20%28XXIII%29%20_E.pdf)

**Centre for Economic Policy Research (2014), Beggar-Thy-Poor-Neighbour: Crisis-Era Protectionism and Developing Countries - The 15th Global Trade Alert Report, edited by Simon J. Evenett.** [http://www.globaltradealert.org/sites/default/files/GTA15\\_LDCs2\\_4.pdf](http://www.globaltradealert.org/sites/default/files/GTA15_LDCs2_4.pdf)

OECD/WTO (2013), *Aid for Trade at a Glance 2013: connecting value-chains* Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris. <http://www.oecd.org/dac/aft/aidfortradeataglanceconnectingtovaluechains.htm>

OECD, WTO (World Trade Organization) and UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development) (various reports 2009-2013). *Report on G20 Trade and Investment Measures*, Geneva. <http://unctad.org/en/Pages/DIAE/G-20/UNCTAD-OECD-reports.aspx>

ECA (2013). *Trade Facilitation from an African Perspective*. ECA; Addis Ababa.

ECA and AUC (2014). “*Economic Report on Africa 2014: Dynamic Industrial Policy in Africa: Innovative Institutions, Effective Processes and Flexible Mechanisms*”. Addis Ababa.

United Nations and UNCTAD (2013), *Handbook of Statistics 2013, United Nations, New York*. [http://www.unctad.org/en/PublicationsLibrary/tdstat38\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/PublicationsLibrary/tdstat38_en.pdf)

Valensisi, Lisinge and Karingi (2014). “*Towards an Assessment of the Dividends and Economic Benefits of successfully Implementing Trade Facilitation Measures at the Level of African RECs*”. Paper presented at the Post Bali Trade Facilitation Symposium for African LDCs; Mwanza (Tanzania), 14-16 May 2014

The World Bank (2013), *Tourism in Africa: Harnessing Tourism for Growth and Improved Livelihoods*.

WTO (2013), *Report on G20 Trade Measures (May 2013 to November 2013)*, World Trade Organisation, Geneva. [http://www.wto.org/english/news\\_e/news13\\_e/g20\\_wto\\_report\\_dec13\\_e.pdf](http://www.wto.org/english/news_e/news13_e/g20_wto_report_dec13_e.pdf)

WTO (2013), *International Trade Statistics 2013*, World Trade Organisation, Geneva. [http://www.wto.org/english/res\\_e/statst\\_e/its2013\\_e/its13\\_toc\\_e.htm](http://www.wto.org/english/res_e/statst_e/its2013_e/its13_toc_e.htm).

### 3. Agriculture

Alliance for a Green Revolution in Africa (2013), *The Africa Agriculture Status Report: Focus on Staple Crops*. <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/agrifinalaugust20akim.pdf>

FAO, WFP and IFAD (2013). *The State of Food Insecurity in the World 2013. The multiple dimensions of food security*, Rome, FAO. <http://www.fao.org/docrep/018/i3434e/i3434e.pdf>

FAO (2010), *Current world fertilizer trends and outlook to 2014*. Rome, FAO <ftp://ftp.fao.org/ag/agp/docs/cwf1014.pdf>.

FAO (2013), *the state of food and agriculture 2013* Rome, FAO. [www.fao.org/docrep/018/i3300e/i3300e.pdf](http://www.fao.org/docrep/018/i3300e/i3300e.pdf)

NEPAD Agency (2013), *African agriculture, transformation and outlook. NEPAD, November 2013, 72 p*. <http://www.nepad.org/system/files/Agriculture%20in%20Africa.pdf>

ReSAKSS (Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System) (2014), IFPRI. <http://www.resakss.org>.

ECA, AfDB, AU, UNDP, 2013, *Assessing Progress in Africa toward the Millennium Development Goals*. [http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Millennium\\_Development\\_Goals\\_\\_MDGs\\_\\_Report\\_2013.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Millennium_Development_Goals__MDGs__Report_2013.pdf)

World Bank (2012) *Africa Can Help Feed Africa. Removing barriers to regional trade in food staples*, The World Bank, Washington, D.C. <http://siteresources.worldbank.org/INTAfrica/Resources/Africa-Can-Feed-Africa-Report.pdf>

World Bank (2014), *Global Economic Prospects January*, The World Bank, Washington, D.C. <http://www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects>

### 4. Infrastructures

Deloitte (2013), *African Construction Trends Report 2013*, <http://deloitteblog.co.za/wp-content/uploads/downloads/2013/11/African-ConstructionTrends-2013.pdf>

ICA (Infrastructure Consortium for Africa) (2012), *ICA Annual Report 2011, Financial Commitments and Disbursements for Infrastructure in Africa for 2011*, Tunis. <http://www.icAfrica.org/fileadmin/documents/Publications/ICA%20ANNUAL%20REPORT%202011.pdf>

ICA (2012), *Assessment of Project Preparation Facilities for Africa*. <http://www.icAfrica.org/en/knowledge-publications/article/ica-assessment-of-project-preparation-facilities-for-Africa-197/>

IEA (International Energy Agency) (2013), *World Energy Outlook 2013*, International Energy Agency, Paris. <http://www.worldenergyoutlook.org>.

ITU (International Telecommunication Union) (2014), *Measuring the Information Society*, Geneva. <http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/di/index.html>

OECD (2011), *Mapping support for Africa's infrastructure investment*, Paris. [www.oecd.org/dataoecd/5/1/49108411.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/5/1/49108411.pdf).

WHO (World Health Organisation) and UNICEF (United Nations Children's Fund) (2013), *Progress on Sanitation and Drinking Water: 2013 update, World Health Organisation, Geneva*. [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/81245/1/9789241505390\\_eng.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/81245/1/9789241505390_eng.pdf)

World Economic Forum (2013), *Strategic Infrastructure in Africa: A business approach to project acceleration*, Geneva. <http://www.weforum.org/reports/strategic-infrastructure-Africa-business-approach-project-acceleration>

### 5. Secteur privé

Africa Development Forum (2012), *Light Manufacturing in Africa Targeted Policies to Enhance Private Investment and Create Job*. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/2245/672090PUB0EPI0067844B09780821389614.pdf?sequence=1>

AU, Assembly/AU/Dec. 540(XXIII) *Decision on the Report of Heads of State and Government Orientation Committee on NEPAD, Doc. Assembly/AU/9(XXIII)* [http://www.au.int/en/sites/default/files/Assemy%20AU%20Dec%20517-%20544%20%28XXIII%29%20\\_E.pdf](http://www.au.int/en/sites/default/files/Assemy%20AU%20Dec%20517-%20544%20%28XXIII%29%20_E.pdf)

The World Bank and IFC (International Finance Corporation) (2013), *Doing Business 2014: Understanding Regulations for Small and Medium-Size Enterprises*, The World Bank, Washington, D.C. <http://www.doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2014>

The World Economic Forum (2013), *Africa Competitiveness Report 2013*, Geneva. <http://www.weforum.org/reports/Africa-competitiveness-report-2013>

IFC Press Release, (2013) *IFC Hits Record Investment, Advisory Volume to*

Promote Development in Sub-Saharan Africa, Investment commitments reach \$5.3 billion, with projects targeting infrastructure, entrepreneurs, farmers and the health sector <http://ifcext.ifc.org/ifcext/pressroom/IFCPressRoom.nsf/0/A1D2D7D3BEEF8C4A85257BDB002C3A2F?opendocument>

## 6. Durabilité environnementale

African Ministers Responsible for Health and the Environment (2010), Implementation of the Libreville Declaration on Health and Environment in Africa, Luanda Commitment, prepared for meeting of African Ministers 25th – 26th November 2010, Luanda. [http://www.unep.org/roa/hesa/Portals/66/HESA/Docs/Conference\\_Outcomes/Luanda\\_Commitment\\_Final\\_en.pdf](http://www.unep.org/roa/hesa/Portals/66/HESA/Docs/Conference_Outcomes/Luanda_Commitment_Final_en.pdf).

AMCEN, Bamako Declaration on the Environment for Sustainable Development, Prepared for the Thirteenth Session of the African Ministerial Conference on the Environment, 23-25 June 2010, Bamako. [http://www.unep.org/roa/amcen/amcen\\_events/13th\\_Session/Docs/AMCEN-13-CRP-2\\_ENG.pdf](http://www.unep.org/roa/amcen/amcen_events/13th_Session/Docs/AMCEN-13-CRP-2_ENG.pdf).

AMCEN (2012), Arusha Declaration on Africa's Post-Rio Strategy [http://www.unep.org/roa/amcen/Amcen\\_Events/14th\\_Session/](http://www.unep.org/roa/amcen/Amcen_Events/14th_Session/)

Bertzky B., Corrigan C., Kemsey J., Kenney S., Ravilious C., Besançon C. and Burgess N. (2012) Protected Planet Report 2012: Tracking progress towards global targets for protected areas. IUCN, Gland, Switzerland and UNEP-WCMC, Cambridge, UK. [http://www.unep-wcmc.org/ppr2012\\_903.html](http://www.unep-wcmc.org/ppr2012_903.html)

FAO (2011), State of the World's Forests 2011, Food and Agriculture Organisation, Rome. <http://www.fao.org/docrep/013/i2000e/i2000e.pdf>.

FSC (2014) (Forest Stewardship Council), Facts & Figures 2014, <https://ic.fsc.org/facts-figures.19.htm>

GEF (2012), (Global Environment Facility), Annual Monitoring Review, Part I, Washington D.C. [www.thegef.org/gef/AMR](http://www.thegef.org/gef/AMR)

UNEP/GRID - Arendal [http://www.grida.no/graphicslib/detail/degraded-soils\\_c4c4](http://www.grida.no/graphicslib/detail/degraded-soils_c4c4)

United Nations (2012), the Future we Want, Rio+20 conference zero draft document, New York, United States. <http://www.un.org/en/sustainablefuture/>

Yale University (2014), 2014 Environmental Performance Index, New Haven, <http://epi.yale.edu/epi>

## 7. Changement climatique

African Climate Policy Centre (ACPC)/ECA and World Climate Research Programme (2013). Africa Climate Conference 2013 – ACC2013 Conference Statement.

African Ministerial Conference On The Environment (2013). African Development Bank <http://www.afdb.org/en/>

AU Assembly (2014) 23rd Session, 26-27 June 2014, Malabo. [http://www.au.int/en/sites/default/files/Assembly%20AU%20Dec%20517%20-%20545%20%28XXIII%29%20\\_E.pdf](http://www.au.int/en/sites/default/files/Assembly%20AU%20Dec%20517%20-%20545%20%28XXIII%29%20_E.pdf)

Briner Gregory, T. Kato and T. Hattori (2014). Built To Last: Designing A Flexible And Durable 2015 Climate Change Agreement. OECD. Paris

Clim-Dev Africa <http://www.climdev-Africa.org>

Institute for Sustainable Development and International Relations (IDDRI)

and Sustainable Development Solutions Network (2014). Pathways to Deep Decarbonisation – Interim 2014 Report.

Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC, 2014). Fifth Assessment Report - Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Geneva.

International Energy Agency (2013). World Energy Outlook 2013, Paris.

UNEP, Risoe Centre (2014). NAMA and NAPA Pipeline.

UNFCCC (2013). National Greenhouse Gas Inventory Data For The Period 1990-2011. Bonn.

OECD (2012). Environmental Outlook to 2050. Paris.

World Bank (2013). Turn Down the Heat - Climate Extremes, Regional Impacts, and the Case for Resilience. A Report for the World Bank by the Postdam Institute for Climate Impact Research and Climate Analytics, Washington DC.

World Economic Forum (2014): Climate Adaptation – Seizing the Challenge. Geneva.

World Meteorological Organisation (2014). WMO Statement on the in 2013. Geneva.

## 8. Éducation

UNESCO (2013), Education for All Global Monitoring Report: Teaching and learning: Achieving quality for all. UNESCO Publishing, Paris. <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002256/225660e.pdf>.

ECA, AU, AfDB and UNDP (2013), Assessing Progress in Africa toward the Millennium Development Goals: MDG Report 2013, United Nations, New York. [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Regional%20Reports/Africa/MDG%20Report2013\\_ENG\\_Fin\\_12June.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Regional%20Reports/Africa/MDG%20Report2013_ENG_Fin_12June.pdf)

United Nations (2014), The Millennium Development Goals Report 2014, United Nations, New York. <http://www.un.org/millenniumgoals/2014%20MDG%20report/MDG%202014%20English%20web.pdf>

UN (2014). UNSD MDG database <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx>

## 9. Santé

CARMMA (2014) (Campaign on accelerated reduction of maternal, newborn and child mortality in Africa). <http://www.carmma.org/update/call-fpr-accountability-mechanisms-health-sector>

<http://www.carmma.org/update/African-health-ministers-commit-ending-preventable-maternal-and-child-deaths-Africa> ( April, 2014)

AU (2014). Key AU Policy Frameworks and Key Milestones, AIDS Watch Africa (AWA) Consultative Experts Committee Meeting, Nouakchott, Mauritania

ECA, AU, AfDB and UNDP (2013), Assessing Progress in Africa toward the Millennium Development Goals: MDG Report 2013, United Nations, New York. [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Regional%20Reports/Africa/MDG%20Report2013\\_ENG\\_Fin\\_12June.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Regional%20Reports/Africa/MDG%20Report2013_ENG_Fin_12June.pdf)

G7 Brussels 2014. The Brussels G7 Summit Declaration. [http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-14-402\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-402_en.htm)

WHO and AUC (2014). **First African Ministers of Health Meeting jointly convened by WHO and AUC, Vol.1 Ministerial Meeting, Luanda, Angola**

## 10. Sécurité alimentaire

**African Union (2011). One Africa-One Voice Against Hunger.** <http://www.au.int/pages/savinglives/events/pledging-conference-horn-Africa-2011>.

**African Union (2014), 22nd Summit, Decisions and Declarations.** <http://summits.au.int/en/22ndsummit/documents/concept-note-2014-year-agriculture-and-food-security-Africa-marking-10th-anniversary-of-caadp>

**Beintema, N., and Stads, G-J (2011), African Agricultural R & D in the New Millennium: Progress for Some, Challenges for Many. IFPRI Food Policy Report, Washington D.C.; ASTI, Rome.** <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pr24.pdf>.

**FAO (2013), The State of Food Insecurity in the World 2013 (SOFI): The multiple dimensions of food security, Food and Agriculture Organisation, Rome.** <http://www.fao.org/publications/sofi/en/>

**FAO (2014), Global Price Index, Food and Agriculture Organisation, Rome.** <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/>

**G20, the St Petersburg Accountability Report and Development Outlook,** <http://www.oecd.org/g20/topics/development/St-Petersburg-Development-Outlook.pdf>

**High-level meeting on global nutrition and growth (2013), proceedings and reference documents.** <https://www.gov.uk/government/news/uk-to-host-high-level-meeting-on-global-nutrition-and-growth>

**IFPRI (2013), Global Hunger Index 2013. The Challenge of Hunger.** <http://www.ifpri.org/ghi/2013>.

**New Alliance for Food Security and Nutrition (2013), Progress report 2013.** [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/208284/New-Alliance-Progress-Report-May2013.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/208284/New-Alliance-Progress-Report-May2013.pdf)

## 11. Égalité des sexes

**African Union (2014). The African Common Position on the post-2015 Development Agenda, July 2014**

**ECA (2013) African Gender and Development Report (AGDI) (2013) - Gender Status Index (GSI)**

**ECA, AU, AfDB and UNDP (2014), Assessing Progress in Africa toward the Millennium Development Goals: MDG Report 2013, United Nations, New York.** [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Regional%20Reports/Africa/MDG%20Report2013\\_ENG\\_Fin\\_12June.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG%20Regional%20Reports/Africa/MDG%20Report2013_ENG_Fin_12June.pdf)

**World Economic Forum (2014), The Global Gender Gap Report 2013.** <http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2013/>

**OECD (2014), Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment. Donor Charts. 2014 Report** <http://www.oecd.org/dac/stats/aidinsupportofgenderequalityandwomens empowerment.htm>

**Women in Parliament (2014) World Classification 2014** <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>

## 12. Gouvernance politique

**African Elections Database.** <http://Africanelections.tripod.com/bj.htm>.

**African Union Electoral Assistance Unit.** [http://www.Africa-union.org/root/AU/AUC/Departments/PA/ELECTION\\_UNIT/AU\\_Election\\_unit.htm](http://www.Africa-union.org/root/AU/AUC/Departments/PA/ELECTION_UNIT/AU_Election_unit.htm).

**African Union Panel of the Wise (July 2010), "Election-Related Disputes and Political Violence: Strengthening the Role of the African Union in Preventing, Managing, and Resolving Conflict", The African Union Series, International Peace Institute, New York.** [http://www.ipacademy.org/media/pdf/publications/au\\_electionviolence\\_epub.pdf](http://www.ipacademy.org/media/pdf/publications/au_electionviolence_epub.pdf).

**APRM (The African Peer Review Mechanism).** [www.aprm-international.org](http://www.aprm-international.org).

**EISA (Electoral Institute for the Sustainability of Democracy in Africa).** <http://www.eisa.org.za>.

**EITI (Extractive Industries Transparency Initiative).** <http://www.eiti.org>.

**Freedom in the World. Freedom House, Washington, D.C.** <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=594>.

**IFES Election Guide** [www.electionguide.org](http://www.electionguide.org).

**2013 Mo Ibrahim Index of African Governance. Mo Ibrahim Foundation.** [www.moibrahimfoundation.org](http://www.moibrahimfoundation.org).

## 13. Gouvernance économique

**African Partnership Forum (2012). 19th Meeting of the Africa Partnership Forum, Cotonou, Benin.**

**African Union, (June 2014). Draft Decisions, Declarations and Resolutions of the 23rd Assembly of the African Union, Malabo, Equatorial Guinea**

**ECA & AU (2013). Economic Report on Africa 2014: Dynamic Industrial Policy in Africa.** <http://www.eca.org/publications/economic-report-Africa-2014>

**EITI (Extractive Industries Transparency Initiative) Extractive Industries Transparency Initiative ()**

**IMF, (October 2013). Arab Countries in Transition: Economic Outlook and Key Challenges, Deauville Partnership Ministerial Meeting**

**OECD, AfDB (2011). Joint AfDB/OECD Initiative to Support Business Integrity and Anti-Bribery Efforts in Africa**

<http://eiti.org/countries> for data on <http://www.state.gov/j/inl/rls/190483.htm> for the Adoption of G8 Action Plan on Asset Recovery

<http://internationalbudget.org/what-we-do/open-budget-survey/> for data on Open Budget Survey (OBS)

## 14. Paix et sécurité

**Tim Murithi and Hallelujah Lulie "The African Union Peace and Security Council. A five-year appraisal", Pretoria, Institute for Security Studies (ISS) Monograph, Number 187, 20 January, 2013, 268 pages;**

**Alex Vines, "A decade of African Peace and Security Architecture", in International Affairs, Volume 89, Issue 1, 2013, pp.89-109;**

Duke, Kent-Brown, Solomon Ayele Derso, Hallelujah Lulie and Neus Ranis Segui, "Peace and Security Council Report", Pretoria, Institute for Security Studies (ISS), Issue 46, May 2013, 16p

ICG, Central African Republic: Priorities of the Transition Africa Report N°203 | 11 June 2013, Translation from French

UN General Assembly (2014) Sixty-eighth session [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/C.5/68/26](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/C.5/68/26)

UNHCR Statistics & Operational Data (2014), <http://www.unhcr.org/pages/49c3646c4d6.html>

UN News Center, <http://www.un.org/apps/news/region.asp?Region=1>

African Union Peace and Security Council Decisions., <http://www.au.int/en/organs/psc> [http://allAfrica.com/stories/201408250176.html?aa\\_source=slideout](http://allAfrica.com/stories/201408250176.html?aa_source=slideout)

## 15. Ressources publiques intérieures

African Development Bank and Global Financial Integrity (2013). Illicit Financial Flows and the Problem of Net Resource Transfers from Africa: 1980- 2009.

African Development Bank, OECD and UNDP (2014). African Economic Outlook 2014.

Aiko, Rose and Carolyn Logan (2014). Africa's Willing Taxpayers Thwarted by Opaque Tax Systems, Corruption. Afrobarometer Policy Paper # 7.

International Monetary Fund (April 2014). Regional Economic Outlook for Sub-Saharan Africa - Fostering Durable and Inclusive Growth. Washington DC.

International Monetary Fund (May 2014). Regional Economic Outlook Update for Middle East and Central Asia. Washington DC.

International Monetary Fund (2014). World Economic Outlook Database.

OECD (2013). Report to the G20 Development Working Group from the Task Force on Tax and Development. Paris.

United Nations General Assembly, "Follow-Up to and Implementation of the Monterrey Consensus and Doha Declaration on Financing for Development - Report of the General Secretary, Report A68/357, 3 September 2013.

World Bank and Pricewaterhouse Coopers (2013). Paying Taxes 2014. Washington DC.

## 16. Investissement direct étranger et autres apports privés

African Development Bank, OECD and UNDP (2014). African Economic Outlook 2014.

Euromoney (2103). 'Insight - Investment in sub-Saharan Africa on the Rise as Capital Markets Gather Steam.

International Monetary Fund (April 2014). Regional Economic Outlook for Sub-Saharan Africa - Fostering Durable and Inclusive Growth. Washington DC.

International Monetary Fund (May 2014). Regional Economic Outlook Update for Middle East and Central Asia. Washington DC.

ter Welde, Dirk Willem (2014). Sovereign Bonds in Sub-Saharan Africa. Good for Growth or Ahead Of Time. ODI Briefing, April 2014.

UNCTAD (2014). World Investment Report 2014. Geneva.

United Nations (2013). World Economic Situation and Prospects 2013. New York.

World Bank (2013) migration and remittance flows recent trends and outlook, 2013-2016 migration and development brief 21.

World Bank (2014). An Analysis of Trends in the Average Total Cost of Migrant Remittance Services. Washington DC.

World Bank (2014). Global Economic Prospects. January 2014 report. Washington DC.

World Bank (2014). Global Economic Prospects - Financial Markets Outlook. June 2014 report. Washington DC.

World Bank (2014). International Debt Statistics 2014. Washington DC.

## 17. Aide au développement

OECD/UNDP (2014), Making Development Cooperation More Effective: 2014 Progress Report, OECD Publishing <http://dx.doi.org/10.1787/9789264209305-en>

United Nations, World Economic and Social Survey 2012, In Search of New Development Finance E/2012/50/Rev. 1 ST/ESA/341

## 18. Dette extérieure

Eurodad, AFRODAD, LATINDADD, Jubilee USA Network and Third World network (no date). Towards a Lasting Solution to Sovereign Debt Problems.

Elmers, Bodo (2013). Developing countries private debt is on the rise, and the international institutions are ill-prepared. Eurodad. Brussels.

International Monetary Fund (2014). Debt Relief Under The Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) initiative - Fact Sheet Washington DC.

International Monetary Fund (2014). List of LIC Debt Sustainability Analysis (DSAs) for PRGT-Eligible Countries as of March 6, 2014. Washington DC.

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) (2012). 40 years of UNCTAD Work on Sovereign Debt Crisis Resolution Mechanism. Geneva.

United Nations General Assembly, "Follow-Up to and Implementation of the Monterrey Consensus and Doha Declaration on Financing for Development - Report of the General Secretary, Report A68/357, 3 September 2013.

World Bank (2012). Debt Reduction Facility for IDA-Only Countries: Progress Update and Request for Extension. Washington DC.

World Bank (2014). International Debt Statistics 2014. Washington DC.



## 19. Financement climatique

AfDB, ADB, EBRD, IDB, IFC and the World Bank (2013). Joint Report on MDB Climate Finance 2012.

Clapp Christa, J. Ellis, J. Benn. J. Corfee-Morlot (2012). Tracking Climate Finance: What And How? OECD. Paris.

Caruso Randy and J. Ellis (2013). Comparing Definitions and Methods to Estimate Mobilised Climate Finance. OECD. Paris.

Climate Policy Initiative (2013). The Global Landscape of Climate Finance 2013.

Nakhooda Smitha, C. Watson and L. Schalatek (2013). The Global Climate Finance Architecture. Climate Funds Update Series. London and Washington DC.

Economic commission for Africa/African climate policy centre (2012). Fast Start Finance. Lessons for Long-Term Climate Finance under the UNFCCC. Update paper. Addis Ababa.

Nakhooda Smitha, S. Barnard, A. Caravani and L. Schalatek (2013). Climate Finance Regional Briefing: Sub-Saharan Africa. Climate Funds Update Series. London and Washington DC.

Schalatek, Liane and S. Nakhooda (2013). The Green Climate Fund. Climate Funds Update Series. London and Washington DC.

UNEP Risoe Centre (2014). CDM Pipeline, downloaded July 2014.

UNEP and Bloomberg New Energy Finance (2014). Global Trends in Renewable Energy Investment 2014.

UNEP, AMCEN and Climate Analytics (2013). Africa's Adaptation Gap Technical Report - Climate Change Impacts, Adaptation Challenges and Costs for Africa. Nairobi.

Taryn Fransen, S. Nakhooda, T.Kuramochi, A. Caravani, A. Prizzon, N. Shimizu, H. Tilley, A. Halimanjaya and B. Welham (2013). Mobilising International Climate Finance - Lessons from the Fast-Start Finance. World Resource Institute. Washington DC.

World Bank (2013). Carbon Finance For Sustainable Development: 2013 annual report. Washington DC.

Vivid Economics (2013). Learning by Doing – The CIF's Contribution to Climate Finance. Washington DC

# SIGLES ET ACRONYMES

L'Afrique comprend cinq sous-régions reconnues par l'Union africaine. Le terme «Afrique hors Afrique du Nord» est utilisé pour désigner l'Afrique Centrale, Orientale, Australe et l'Afrique de l'Ouest, là où la distinction est pertinente pour l'analyse dans le rapport.

<b>AAPS</b>	Architecture africaine de paix et de sécurité	<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>AFSI</b>	Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire (AFSI)	<b>BEPS</b>	Érosion des bases d'imposition et le transfert de bénéfices
<b>AIDA</b>	Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique	<b>BMD</b>	Banques multilatérales de développement
<b>AIE</b>	Agence internationale de l'énergie	<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement
<b>ALE</b>	Accord de libre échange	<b>CAE</b>	Communauté d'Afrique de l'Est
<b>AMIS</b>	Agricultural Market Information System	<b>CAHOSCC</b>	Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique
<b>APCN</b>	L'Agence de planification et de coordination du NEPAD	<b>CAMI</b>	Conférence des ministres africains de l'industrie
<b>APD</b>	Aide publique au développement	<b>CARMMA</b>	Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique
<b>APEM</b>	Plan de production pharmaceutique pour l'Afrique	<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>APG</b>	Architecture panafricaine de gouvernance	<b>CDB</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>APP</b>	Aide-pays programmable	<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique
<b>ATAF</b>	Forum africain sur l'administration fiscale	<b>CEDAW</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>AUCPCC</b>	Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption	<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
		<b>CEEAC</b>	Communauté économique des États d'Afrique Centrale
		<b>CER</b>	Communauté économique régionale
		<b>CHN</b>	Comité de haut niveau
		<b>CMAE</b>	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
		<b>CNUCC</b>	Convention des Nations Unies contre la corruption

<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement	<b>IDA</b>	Agence internationale de développement
<b>CNULD</b>	Convention sur la lutte contre la désertification	<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>COMESA</b>	Common Market for Eastern and Southern Africa	<b>IDISA</b>	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
<b>CPS</b>	Conseil de paix et de sécurité	<b>IFFIm</b>	Facilité internationale de financement pour la vaccination
<b>CREDAF</b>	Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales	<b>IFPRI</b>	International Food Policy Research Institute
<b>CUA</b>	Commission de l'Union africaine	<b>IITA</b>	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
<b>CVD</b>	Cadre de viabilité de la dette	<b>IMP</b>	Plateforme de surveillance des investissements
<b>CVM</b>	Chaîne de valeur mondiale	<b>ITIE</b>	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
<b>DDIA</b>	Décennie du développement industriel de l'Afrique	<b>MAEP</b>	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
<b>ÉPT</b>	Mouvement de l'Éducation pour tous	<b>MDP</b>	Mécanisme pour un développement propre
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organization	<b>MNT</b>	Maladies non transmissibles
<b>FPA</b>	Facilité de paix pour l'Afrique	<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>FVC</b>	Fonds vert pour le climat	<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>GHI</b>	Global Hunger Index	<b>OMD</b>	Objectif(s) du millénaire pour le développement
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental	<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>IADM</b>	Initiative d'allégement de la dette multilatérale	<b>PAC</b>	Position africaine commune
<b>IASA</b>	Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire	<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>ICA</b>	Consortium pour les infrastructures en Afrique	<b>PAQI</b>	Infrastructure panafricaine de la qualité
<b>ID3A</b>	Initiative pour le développement de l'agri-business et des agro-industries en Afrique	<b>PDDAA</b>	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique

<b>PED</b>	Pays en développement
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PICI</b>	l'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PMÉ</b>	Partenariat mondial pour l'éducation
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PMI</b>	Programme minimum d'intégration
<b>PPTE</b>	Pays pauvres très endettés
<b>REDD</b>	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts
<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>SADC</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>TI</b>	Transparency International
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>VAM</b>	Valeur ajoutée manufacturière
<b>VMA</b>	Vision minière pour l'Afrique
<b>VIH/Sida</b>	Virus d'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience acquise
<b>ZCLE</b>	Zone continentale de libre échange

## REMERCIEMENTS

L'édition 2014 de l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique a été préparée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de Coopération et Développement Économiques (OCDE), sous la direction d'Adam Elhiraika, Directeur de la Division de la politique macroéconomique de la CEA et de Jon Lomøy, Directeur de la coopération pour le développement de l'OCDE. Gamal Ibrahim et Jean Touchette ont respectivement dirigé les équipes techniques de la CEA et de l'OCDE.

Les conseillers techniques et les auteurs principaux cités entre parenthèses ont travaillé sur les sujets suivants: l'industrie (Soteri Gatera, Souleymane Abdallah et Ottavia Pesce/CEA); le commerce et diversification des échanges (Giovanni Valensisi/CEA et Romain Perez/OCDE); l'agriculture (Medhat El-Helepi/CEA et Romain Perez/OCDE); les infrastructures (Soteri Gatera et Robert Lisinge/CEA, Romain Perez et Brian Ngo/OCDE); le secteur privé (Matfobhi Riba/CEA et Romain Perez/OCDE); la durabilité environnementale (Isatou Gaye, Charles Akol, Benjamin Banda, Richard Osaliya/CEA et Romain Perez et Brian Ngo/OCDE); le changement climatique (Frank Rutabingwa/CEA et Brian Ngo/OCDE); l'éducation (Adrian Gauci/CEA et Brian Ngo/OCDE); la santé (Jack Jones Zulu/CEA et Brian Ngo/OCDE); la sécurité alimentaire (Medhat El-Helepi/CEA et Romain Perez/OCDE); l'égalité des sexes (Ngone Diop/CEA); la gouvernance politique (Hodane Youssouf et Emebet Mesfin/CEA); la gouvernance économique (Shirley Chinien et Gedion Gamora/CEA et Jean Touchette/OCDE); la paix et la sécurité (Jalal Abdel-Latif/CEA); la thématique financement du développement concernant les ressources publiques intérieures (Uzumma Erume/CEA et Brian Ngo/OCDE), l'investissement et autres apports financiers privés

(Uzumma Erume et Derrese Degefa/CEA et Brian Ngo/OCDE), l'APD (Wanjiku Nyoike/CEA et David Batt et Jean Touchette/OCDE) et la dette extérieure (Derrese Degefa/CEA et Romain Perez et Brian Ngo/OCDE); et le financement climatique (Frank Rutabingwa/CEA et Brian Ngo/OCDE). Les conseils techniques généraux sur l'ensemble du rapport ont été dispensés par Jean Touchette (OCDE) et Derrese Degefa (CEA).

La version finale du rapport a été établie par Dan Coppard (Development Initiatives). La conception graphique, les schémas ainsi que la production du rapport sont dus à Lynn Kirk (OCDE).

La CEA et l'OCDE tiennent à remercier Ousmane Badiane, Samuel Benin et Heather Wyllie, IFPRI, Carlo Cafiero et David Dawe, FAO, Martin Bwalya, Simon Kisira et Benita Nsabua, Agence du NEPAD, pour les données relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la mise en œuvre du PDDAA. La CEA et l'OCDE souhaitent remercier également d'autres collègues de la CEA et de l'OCDE pour leurs contributions. CEA: Bartholomew Armah et Ameso Judith (Position africaine commune pour le programme de développement post-2015), Gamal Ibrahim (flux financiers illicites), Hopestone Chavula (fiche sur l'industrie et encadré sur la transformation structurelle par l'industrialisation), Elizabeth Eilor et Gedion Gamora (encadré sur l'emploi et du sous-emploi des jeunes en Afrique), Gonzague Rosalie et Francis Ikome (pour le partage de leurs expériences antérieures avec la production de l'Examen), Sara Melaku (appui administratif), et le personnel de la Division de la politique macroéconomique et de la Division de l'administration et le Bureau du Secrétaire exécutif. OCDE : Yasmin Ahmad (statistiques sur l'APD), Juan

Casado Asensio, Anna Drutschinin et Stephanie Ockenden (changement climatique, durabilité environnementale et financement climatique), Kaori Miyamoto et Kim Biousse (infrastructures), William Hynes, Laura Thompson and Trudy Witbreuk (commerce et diversification des échanges), William Nicol (agriculture et sécurité alimentaire), Cecilia Piemonte (statistiques sur l'APD), Lena Diesing, Eduardo Gonzales, Yannick Hingorani et Alain Whaites (thématique de la bonne gouvernance), Emily Esplen (égalité des sexes), Michael Ward (éducation), Raundi Halvorsen-Quevedo (santé), Colin Clavey, Donal Godfrey et Gregory de Paepe (ressources publiques intérieures), Hilary Balbuena and Marie-Laure Garcia (appui administratif et financier), Salim Kejairi et la Division de la traduction de l'OCDE.

La conception, la mise en page et la production originales de cette série de rapports ont été développées par Ad-Nova (design consultants, [www.ad-nova.com](http://www.ad-nova.com)).

Ce texte pourra être utilisé gratuitement à des fins de sensibilisation, d'information, d'éducation et de recherche, à condition toutefois que la source soit citée avec précision et sachant que la CEA et l'OCDE demandent que tout usage éventuel qui en sera fait soit déclaré afin de permettre d'en évaluer la portée (veuillez-vous adresser à : [ddegefa@uneca.org](mailto:ddegefa@uneca.org) ou [lynn.kirk@oecd.org](mailto:lynn.kirk@oecd.org)).

Le texte du présent document et les annexes sont accessibles sur le site internet de la CEA à l'adresse suivante : [www.uneca.org](http://www.uneca.org), ou sur le site internet de l'OCDE à l'adresse suivante : [www.oecd.org](http://www.oecd.org).



